

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Note différentielle entre :

- Le **cahier technique CT2021.1.1** publié en février 2021 ;
- Le **cahier technique CT2022.1.6** publié en septembre 2022.

Sommaire

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE	1
Sommaire	2
Introduction	10
Légende	10
1. Transfert du recouvrement de la CFPTA aux Urssaf et MSA	11
1.1. 2.3.1 Données annuelles - L'assujettissement des entreprises	11
1.2. Rubrique « Type - S20.G00.07.004 »	13
1.3. Bloc « Établissement - S21.G00.11 »	13
1.4. Rubrique « Opérateur de compétences (OPCO) - S21.G00.11.023 »	13
1.5. Rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.40.008 »	15
1.6. Rubrique « Ancien dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.41.005 »	15
1.7. Bloc « Assujettissement fiscal - S21.G00.44 »	16
1.8. Rubrique « Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage - S21.G00.44.004 »	16
1.9. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	18
1.10. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	19
2. Transfert du recouvrement Agirc-Arrco à l'Acoss	20
2.1. Rubrique « Date de début de la suspension - S21.G00.65.002 »	20
2.2. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	20
2.3. Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »	21
3. Transfert du recouvrement CNIEG vers l'Acoss et la MSA	22
3.1. 2.2.1.2. Bloc "Base assujettie" (S21.G00.78)	22
3.2. 2.2.1.3. Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)	24
3.3. 2.2.1.4. Bloc "Bordereau de cotisation due" (S21.G00.22)	30
3.4. 2.2.1.6. Bloc "Versement organisme de protection sociale" (S21.G00.20)	32
3.5. Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.20.001 »	36
3.6. Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 »	36
3.7. Rubrique « Montant du versement - S21.G00.20.005 »	36
3.8. Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.20.006 »	36
3.9. Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.20.007 »	37
3.10. Rubrique « Mode de paiement - S21.G00.20.010 »	37
3.11. Rubrique « Date de paiement - S21.G00.20.011 »	37
3.12. Rubrique « SIRET Payeur - S21.G00.20.012 »	37
3.13. Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.22.001 »	38
3.14. Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.22.002 »	38

3.15.	Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.22.003 »	38
3.16.	Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.22.004 »	38
3.17.	Rubrique « Montant total de cotisations - S21.G00.22.005 »	39
3.18.	Rubrique « Code de base assujettie - S21.G00.78.001 »	39
3.19.	Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.78.002 »	40
3.20.	Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.78.003 »	40
3.21.	Rubrique « Montant - S21.G00.78.004 »	40
3.22.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	40
3.23.	Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.81.002 »	42
3.24.	Rubrique « Montant d'assiette - S21.G00.81.003 »	42
3.25.	Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »	42
3.26.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	42
4.	Modifications liées aux travaux initiés par l'Acos pour opérer son recouvrement sur la base des données individuelles	43
4.1.	2.2.1. Synthèse des modalités déclaratives des blocs et rubriques par organisme	43
4.2.	2.2.1.5. Bloc "Cotisation agrégée" (S21.G00.23)	43
4.3.	2.2.3.2. Déclaration des cotisations agrégées	43
4.4.	2.2.3.3 Déclaration des cotisations nominatives	44
4.5.	2.2.3.4 Corrections de déclarations de cotisations	44
4.6.	Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »	45
5.	Evolutions issues du Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2020 publié suite à la crise sanitaire.	46
5.1.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	46
5.2.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	47
5.3.	Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.82.003 »	48
5.4.	Rubrique « Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005 »	48
6.	Intégration du numéro FINESS géographique en DSN	49
6.1.	Bloc « Contrat - S21.G00.40 »	49
6.2.	Rubrique « FINESS géographique - S21.G00.40.081 »	49
6.3.	Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »	50
6.4.	Rubrique « Ancien FINESS géographique - S21.G00.41.065 »	50
7.	Intégration de la CPRPSNCF au RGCU	52
7.1.	Bloc « Contrat - S21.G00.40 »	52
7.2.	Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »	52
7.3.	Rubrique « Modalité d'exercice du temps de travail - S21.G00.40.014 »	53
7.4.	Rubrique « Nature du poste - S21.G00.40.053 »	54

7.5.	Rubrique « [FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet - S21.G00.40.054 »	55
7.6.	Rubrique « Code catégorie de service - S21.G00.40.056 »	55
7.7.	Rubrique « Niveau de rémunération - S21.G00.40.069 »	56
7.8.	Rubrique « Echelon - S21.G00.40.070 »	56
7.9.	Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »	57
7.10.	Rubrique « Grade - S21.G00.40.079 »	57
7.11.	Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »	58
7.12.	Rubrique « Ancienne modalité d'exercice du temps de travail - S21.G00.41.008 »	58
7.13.	Rubrique « Ancien code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.41.020 »	59
7.14.	Rubrique « [FP] Ancienne nature du poste - S21.G00.41.030 »	60
7.15.	Rubrique « Ancien code catégorie de service - S21.G00.41.033 »	60
7.16.	Rubrique « Ancien niveau de rémunération - S21.G00.41.044 »	61
7.17.	Rubrique « Ancien échelon - S21.G00.41.045 »	61
7.18.	Rubrique « Ancien coefficient hiérarchique - S21.G00.41.046 »	62
7.19.	Rubrique « Ancien grade - S21.G00.41.063 »	62
7.20.	Bloc « Rémunération - S21.G00.51 »	63
7.21.	Rubrique « Taux de majoration résidentielle - S21.G00.51.016 »	63
7.22.	Rubrique « Taux de majoration ex-apprenti/ex-élève - S21.G00.51.020 »	64
7.23.	Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »	65
7.24.	Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »	65
8.	Evolutions en norme pour permettre la gestion du temps partiel thérapeutique	67
8.1.	Rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 »	67
8.2.	Rubrique « Subrogation - S21.G00.60.004 »	68
8.3.	Rubrique « Motif de la reprise - S21.G00.60.011 »	68
9.	Déclaration du congé de deuil en DSN : ajout en norme d'un nouveau type d'arrêt	69
9.1.	Rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 »	69
10.	Ajout en norme d'une nouvelle nature de contrat pour permettre la déclaration des revenus perçus par les individus écroués exerçant une activité rémunérée en DSN	70
10.1.	Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »	70
10.2.	Rubrique « Ancienne nature du contrat - S21.G00.41.004 »	70
10.3.	Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »	70
11.	Revenus autres de la Fonction publique : ajout d'une nouvelle valeur en norme au niveau de la rubrique « Type - S21.G00.54.001 »	72
11.1.	Rubrique « Type - S21.G00.54.001 »	72
12.	Intégration du complément de traitement indiciaire (CTI)	73

12.1.	Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 »	73
12.2.	Rubrique « [FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.40.080 »	73
12.3.	Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »	74
12.4.	Rubrique « [FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.41.064 »	74
12.5.	Rubrique « Type - S21.G00.51.011 »	75
13.	Intégration de Mayotte en DSN	76
13.1.	Rubrique « Facteur d'exposition - S21.G00.34.001 »	76
13.2.	Rubrique « Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020 »	76
13.3.	Rubrique « Ancien code régime de base risque vieillesse - S21.G00.41.053 »	76
13.4.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	77
14.	Evolutions en norme pour permettre la transmission au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse des données portant sur les contrats en alternance.....	78
14.1.	Rubrique « Niveau de diplôme préparé par l'individu - S21.G00.30.025 »	78
14.2.	Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »	78
15.	Suppression des éléments ajoutés en norme 2021 permettant de différencier, parmi le code PCS-ESE « 534a », les emplois relevant ou non des ECAP	80
15.1.	Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »	80
16.	Evolutions en norme suite à la publication de la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 : changement de terminologie du « versement transport » qui devient « versement mobilité »	82
16.1.	2.2.3.4. Corrections de déclarations de cotisations	82
16.2.	Rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.23.006 »	82
16.3.	Rubrique « Code de base assujettie - S21.G00.78.001 »	82
16.4.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	83
16.5.	Rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.81.005 »	83
17.	Modification pour le traitement des mobilités	84
17.1.	Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »	84
18.	Modification pour le traitement de régularisation de prélèvement à la source.....	85
18.1.	Rubrique « Mois de l'erreur - S21.G00.56.001 »	85
18.2.	Rubrique « Mois de l'erreur - S89.G00.93.001 »	85
19.	Suppression des rubriques « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 » et « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 » et de leurs rubriques équivalentes en véhicule technique.....	86
19.1.	2.3.4.2 Régularisation de PAS.....	86
19.2.	Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 » 86	
19.3.	Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 » .	86

19.4.	Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S89.G00.93.011 »	86
20.	Ajout d'un contrôle bloquant dans la rubrique « Numéro de versement - S21.G00.50.003 » au niveau du bloc « Versement individu - S21.G00.50 »	88
20.1.	Rubrique « Numéro de versement - S21.G00.50.003 »	88
21.	Signalement ADV : évolution complémentaire	89
21.1.	Rubrique « Type de la déclaration - S20.G00.05.002 »	89
22.	Ajout de deux contrôles bloquants au niveau de la rubrique « Nature de la déclaration - S20.G00.05.001 » dans un signalement d'amorçage des données variables	90
22.1.	Rubrique « Nature de la déclaration - S20.G00.05.001 »	90
23.	Signalement d'amorçage des données variables : ajout d'un bloc « Ayant droit - S21.G00.73 » pour les Organismes Complémentaires	91
23.1.	8 Arborescences	91
24.	Ajout d'un contrôle bloquant en rubrique « Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006 »	92
24.1.	Rubrique « Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006 »	92
25.	Modification de la description de la rubrique « Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée - S21.G00.65.005 » pour le versement de l'allocation journalière de présence parentale	93
25.1.	Rubrique « Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée - S21.G00.65.005 »	93
26.	Modification des modalités déclaratives du bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »	94
26.1.	2.2.1.3. Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)	94
27.	Passage en bloquant du contrôle SIG-13 de la rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 » pour interdire la déclaration d'un DJT dans le futur	95
27.1.	Rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 »	95
28.	Modification de la rubrique « Solde de congés acquis et non pris (ENIM) - S21.G00.62.019 » pour déclarer un nombre de jours de congés acquis et non pris supérieur ou égal à 100	96
28.1.	Rubrique « Solde de congés acquis et non pris (ENIM) - S21.G00.62.019 »	96
29.	Modification pour le traitement du compte professionnel de prévention	97
29.1.	Rubrique « Facteur d'exposition - S21.G00.34.001 »	97
30.	Suppression du contrôle faisant appel aux valeurs présentes dans la table NEH	98
30.1.	Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »	98
31.	Suppression de contrôles pour le renseignement des périodes de rattachement de la Prime de Partage de la Valeur (PPV)	98
31.1.	Rubrique « Date de début de la période de rattachement - S21.G00.52.003 »	98
31.2.	Rubrique « Date de début de la période de rattachement - S21.G00.52.004 »	99
32.	Modification du contrôle CCH-21 de la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	99
32.1.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	99

33.	Mise en place d'un contrôle bloquant pour lutter contre l'hétérogénéité déclarative du bloc « Activité - S21.G00.53 »	101
33.1.	Rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 »	101
34.	Renumérotation de contrôles	102
34.1.	Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »	102
34.2.	Rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 »	102
34.3.	Rubrique « Type de gestion de l'Assurance chômage - S21.G00.40.029 »	102
34.4.	Rubrique « Date de fin de l'affiliation - S21.G00.70.015 »	102
34.5.	Rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 »	103
35.	Harmonisation du format des montants en DSN	104
35.1.	Rubrique « Montant - S21.G00.54.002 »	104
35.2.	Rubrique « Montant de composant de base assujettie - S21.G00.79.004 »	104
35.3.	Rubrique « Montant d'assiette - S21.G00.81.003 »	104
35.4.	Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »	104
36.	Modification de la rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »	105
36.1.	Rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »	105
37.	Modification de la rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »	106
37.1.	Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »	106
38.	Modification de la rubrique « Taux de cotisation - S21.G00.81.007 »	107
38.1.	Rubrique « Taux de cotisation - S21.G00.81.007 »	107
39.	Modification de rubriques pour le traitement des cas autorisés de mutations de salariés vers l'établissement d'un autre groupe.....	108
39.1.	Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »	108
40.	Modification de rubriques pour le traitement des intermittents et des expatriés	109
40.1.	Rubrique « Type - S20.G00.07.004 »	109
40.2.	Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 »	109
40.3.	Rubrique « Numéro de licence entrepreneur spectacle - S21.G00.40.049 »	109
40.4.	Rubrique « Unité de mesure - S21.G00.53.003 »	110
40.5.	Rubrique « Code Pays - S21.G00.85.006 »	110
41.1.	2.4 Déclaration de type Sans individu	111
42.	Déclaration et régularisation des rubriques portant des taux au sein du bloc « Rémunération - S21.G00.51 » 113	
42.1.	Rubrique « Taux de rémunération cotisée - S21.G00.51.019 »	113
43.	Déclaration de l'indemnité de préretraite amiante	114
43.1.	Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »	114
44.	Intégration du recouvrement de la CFPTA en DSN	115

44.1.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	115
45.	Modification de rubriques en blocs « Contrat - S21.G00.40 » et « Changements Contrat - S21.G00.41 »	116
45.1.	4.4.14.1 Les types de données dans le bloc « Changements contrat - S21.G00.41 »	117
45.2.	Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »	121
45.3.	Rubrique « Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022 »	121
45.4.	Rubrique « [FP] Indice brut - S21.G00.40.057 »	121
45.5.	Rubrique « [FP] Indice brut d'origine - S21.G00.40.060 »	121
45.6.	Rubrique « [FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.40.061 »	121
45.7.	Rubrique « [FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.40.063 »	122
45.8.	Rubrique « [FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.40.064 »	122
45.9.	Rubrique « [FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.40.065 »	122
45.10.	Rubrique « Niveau de Rémunération - S21.G00.40.069 »	122
45.11.	Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »	123
45.12.	Rubrique « Ancien motif de recours - S21.G00.41.016 »	123
45.13.	Rubrique « Ancien code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.41.020 »	123
45.14.	Rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »	124
45.15.	Rubrique « Ancien code statut catégoriel APECITA - S21.G00.41.025 »	124
45.16.	Rubrique « [FP] Ancienne nature du poste - S21.G00.41.030 »	124
45.17.	Rubrique « [FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet - S21.G00.41.031 »	125
45.18.	Rubrique « Ancien taux de travail à temps partiel - S21.G00.41.032 »	125
45.19.	Rubrique « [FP] Ancien indice brut - S21.G00.41.034 »	126
45.20.	Rubrique « [FP] Ancien indice majoré - S21.G00.41.035 »	126
45.21.	Rubrique « [FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI) - S21.G00.41.036 »	127
45.22.	Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine - S21.G00.41.037 »	127
45.23.	Rubrique « [FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.41.038 »	128
45.24.	Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.41.040 »	128
45.25.	Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.41.041 »	129
45.26.	Rubrique « [FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.41.042 »	129
45.27.	Rubrique « Ancien niveau de Rémunération - S21.G00.41.044 »	130
45.28.	Rubrique « Ancien échelon - S21.G00.41.045 »	130
45.29.	Rubrique « Ancien coefficient hiérarchique - S21.G00.41.046 »	130
45.30.	Rubrique « Ancienne catégorie de classement finale - S21.G00.41.051 »	131
45.31.	Rubrique « [FP] Ancien type de détachement - S21.G00.41.057 »	131

46.	Modification de la partie introductive du Cahier Technique suite à l'évolution de la façon d'effectuer les régularisations en bloc « Rémunération - S21.G00.51 »	132
46.1.	2.1.3.6.1 Rappel de Rémunération et d'Activité	132
47.	Suivi de l'intégration en norme des valeurs de réserve	135
47.1.	2.7 Valeurs de réserve	135
47.2.	2.7.2 Suivi de l'utilisation de valeurs de réserve	137
48.	Ajout de nouvelles valeurs de réserve	138
48.1.	Rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 »	138
48.2.	Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »	138
48.3.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	138
48.4.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	139
49.	Mise à jour de libellé de valeurs de réserve	140
49.1.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	140
49.2.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »	140
50.	Mise à jour de l'adresse du serveur	141
50.1.	5 Les modèles de déclarations	141
51.	Mise à jour du numéro de version de la norme utilisée.....	142
51.1.	Rubrique « Numéro de version de la norme utilisée - S10.G00.00.006 »	142
52.	Correction d'anomalies	143
52.1.	Rubrique « Ancien taux de travail à temps partiel - S21.G00.41.032 »	143
53.	Correction de coquilles.....	144
53.1.	Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 »	144
53.2.	Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »	144
53.3.	Rubrique « Niveau de rémunération - S21.G00.40.069 »	144
53.4.	Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »	144
53.5.	Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 ».....	144
53.6.	Rubrique « Ancien niveau de rémunération - S21.G00.41.044 »	145
53.7.	Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »	145
53.8.	Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »	145
	Tableau des usages	146
	Tableau des invocations	196

Introduction

Le présent document vise à faire apparaître l'ensemble des différences entre le cahier technique CT2021.1.1, publié en février 2021 et le cahier technique CT2022.1.6, publié en septembre 2022.

Pour chaque évolution, une justification est indiquée (en *bleu italique* dans le corps du document).

La note différentielle est organisée par grands sujets d'évolution. Pour sa bonne compréhension, cela signifie que pour chaque évolution concernée, seules les modifications relatives à ce sujet apparaissent.

Pour plus d'informations concernant l'évolution de la Norme NEODeS, vous pouvez poser toutes vos questions à notre équipe support directement sur la base de connaissances de DSN-info en cliquant [ici](#).

Légende

Emplacement de la modification dans le cahier technique

Avant	Après
Élément supprimé en rouge	Élément ajouté en vert

1. Transfert du recouvrement de la CFPTA aux Urssaf et MSA

Justification :

Le transfert du recouvrement aux caisses Urssaf et MSA des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage est établi suite à la promulgation de la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre) à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'article 190 de la loi de finances pour 2020 a décalé d'un an ce transfert du recouvrement compte tenu de la mobilisation des organismes de sécurité sociale sur la mise en œuvre de l'importante feuille de route prévoyant plusieurs transferts de recouvrement qui n'était pas prévue dans leur plan de charge lorsque le calendrier des réformes de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a été acté.

Par conséquent, le transfert du recouvrement des contributions légales aux Urssaf et MSA sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la base de la masse salariale 2022, avec une collecte au mois le mois. Les évolutions suivantes sont donc portées en norme.

1.1. 2.3.1 Données annuelles - L'assujettissement des entreprises

Justification :

A compter de 2022, la DGFIP ne sera plus en charge du recouvrement de la taxe d'apprentissage. L'article 1599 ter A du Code général des impôts sera abrogé et remplacé par un nouveau texte du Code du travail. La mention relative à cet article est donc supprimée en version de norme P22V01.

Avant	Après
<p>la taxe d'apprentissage</p> <p>En application des articles 1599 ter A et suivants du code général des impôts, la taxe d'apprentissage est due par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les personnes physiques ou sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés, lorsque ces personnes et sociétés exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale • les sociétés, associations et organismes passibles de l'impôt sur les sociétés à l'exception des collectivités sans but lucratif soumises à cet impôt uniquement en raison de leurs revenus fonciers, agricoles ou mobiliers; • les sociétés coopératives de production, transformation, conservation et vente de produits agricoles ainsi que leurs unions fonctionnant conformément aux dispositions légales qui les régissent ; • les groupements d'intérêt économique fonctionnant conformément aux articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce. <p>L'assiette de la taxe d'apprentissage est la même que celle retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.</p>	<p>La taxe d'apprentissage</p> <p>L'assiette de la taxe d'apprentissage est la même que celle retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.</p> <p>Les entreprises s'acquittent de la taxe d'apprentissage auprès des caisses Urssaf (pour le régime général) ou de la MSA (pour le régime agricole) à fréquence mensuelle et contemporaine.</p> <p>La contribution supplémentaire à l'apprentissage</p> <p>Cette contribution est due par les entreprises d'au moins 250 salariés qui sont redevables de la taxe d'apprentissage et dont le nombre annuel moyen de salariés en contrat favorisant l'insertion professionnelle (CFIP), i.e. en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) ou en contrat à durée indéterminée faisant suite à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, est inférieur à 5% de l'effectif annuel moyen. Les entreprises s'acquittent de la contribution annuellement en mars N+1 en référence à l'année N.</p> <p>[...]</p>

Les entreprises s'acquittent de la taxe d'apprentissage **par des dépenses libératoires d'organismes collecteurs, avant le 1er mars. A défaut, l'entreprise doit effectuer un versement de régularisation auprès du service des impôts des entreprises de son siège ou de son établissement principal. Dans ce cas, les montants dus ou restants dus seront majorés de 100%.**

La contribution supplémentaire à l'apprentissage

Cette contribution est due par les entreprises d'au moins 250 salariés qui sont redevables de la taxe d'apprentissage et dont le nombre annuel moyen de salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation **et de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise** ou bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche en entreprise est inférieur à **4%** de l'effectif annuel moyen. **Les modalités d'acquittement de cette taxe sont identiques à celles de la taxe d'apprentissage.**

[...]

La contribution à la formation professionnelle (CFP)

La contribution est égale à 0,55 % du total des rémunérations brutes, y compris les rémunérations versées au titre des contrats à durée déterminée pour les entreprises de moins de 11 salariés; le taux est de 1% pour les entreprises d'au moins 11 salariés.

Il s'agit donc de la même assiette que celle qui est retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.

Les employeurs agricoles sont assujettis au taux de 0,40%, hors centres équestres et parcs zoologiques. Le taux de 0,40% est applicable aux centres équestres affiliés à un syndicat qui a signé l'accord de branche du 21 juin 2006. A défaut, le taux de 0,25% est applicable. Les parcs zoologiques sont assujettis au taux de 0,25%.

Les rémunérations assujetties dans le cadre de la contribution dédiée au financement du Compte Personnel de Formation pour les titulaires de CDD (CPF-CDD) font l'objet d'une contribution de 1% dont l'assiette est constituée par le total des rémunérations brutes. Les entreprises s'acquittent de cette contribution auprès **d'organismes collecteurs habilités avant le 1er mars. A défaut, l'entreprise devra effectuer un versement de**

La contribution à la formation professionnelle (CFP)

La contribution est égale à 0,55 % du total des rémunérations brutes, y compris les rémunérations versées au titre des contrats à durée déterminée pour les entreprises de moins de 11 salariés; le taux est de 1% pour les entreprises d'au moins 11 salariés **et de 1,30 % pour les entreprises de travail temporaire de 11 salariés et plus. Pour les employeurs de personnels intermittents du spectacle, le taux unique est de 2%.**

Dans le cadre de l'accès à la formation des intermittents du spectacle, une contribution conventionnelle de formation professionnelle fixée au taux de 0,10% de l'assiette s'ajoute à la contribution pré-citée de 2% ainsi qu'une contribution annuelle de 50 € forfaitaire par entreprise. Néanmoins, n'étant pas transférées aux URSSAF, ces contributions conventionnelles ne sont pas à déclarer en DSN.

Il s'agit donc de la même assiette que celle qui est retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.

Les rémunérations assujetties dans le cadre de la contribution dédiée au financement du Compte Personnel de Formation pour les titulaires de CDD (CPF-CDD) font l'objet d'une contribution de 1% dont l'assiette est constituée par le total des rémunérations brutes. Les entreprises s'acquittent de cette contribution auprès **des caisses Urssaf (pour le régime général) et de la MSA (pour le régime agricole) à fréquence mensuelle et contemporaine.**

régularisation auprès du service des impôts des entreprises de son siège ou de son établissement principal. Dans ce cas, les montants dus ou restants dus seront majorés de l'insuffisance constatée.

1.2. Rubrique « Type - S20.G00.07.004 »

Justification :

Dans le cadre de l'intégration de la déclaration de la taxe d'apprentissage en DSN, il est nécessaire de déclarer un contact en charge de la formation au sein de l'établissement pour les OPCO en charge des actions des formations.

Avant	Après
[...] 15 - Contact pour les congés payés (CIBTP, Transport, Manutention portuaire)	[...] 15 - Contact pour les congés payés (CIBTP, Transport, Manutention portuaire) 16 - Contact chez le déclaré pour la formation professionnelle

1.3. Bloc « Établissement - S21.G00.11 »

Justification :

Cette nouvelle rubrique permettra aux établissements dont le code IDCC déclaré ne permet pas l'identification automatique de l'OPCO de rattachement de renseigner l'opérateur auquel il se rattache.

Avant	Après
Liste des rubriques [...] Code convention collective principale S21.G00.11.022	Liste des rubriques [...] Code convention collective principale S21.G00.11.022 Opérateur de compétences (OPCO) - S21.G00.11.023

1.4. Rubrique « Opérateur de compétences (OPCO) - S21.G00.11.023 »

Justification :

Cette nouvelle rubrique permettra aux établissements dont le code IDCC déclaré ne permet pas l'identification automatique de l'OPCO de rattachement de renseigner l'opérateur auquel il se rattache.

Avant	Après
Libellé	Libellé Opérateur de compétences (OPCO)

Avant	Après
Identifiant sémantique	Identifiant sémantique Etablissement.OperateurCompetences

Avant	Après
<i>Description</i>	<p><i>Description</i></p> <p>Les opérateurs de compétences (OPCO) ont pour missions notamment de financer les dispositifs en alternance, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Chaque établissement est rattaché à un OPCO, soit via sa convention collective, soit, en son absence, via une adhésion à l'OPCO dont le champ professionnel correspond à son activité. Des règles spécifiques sont prévues pour l'Outre-Mer.</p>

Avant	Après
<i>Type</i>	<p><i>Type</i></p> <p>Alphanumérique</p>

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<p><i>Longueur</i></p> <p>[2,2]</p>

Avant	Après
<i>Référentiel</i>	<p><i>Référentiel</i></p> <p>OPCO – Opérateur de compétences</p>

Avant	Après
	<p>CRE-11 : Valeurs autorisées</p>

1.5. Rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.40.008 »

Justification :

Afin de calculer les effectifs déterminant l'assujettissement à la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA), l'Acoss et la MSA ont besoin de connaître l'existence de ce type de convention.

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)</p> <p>65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)</p> <p>70 - Contrat à durée déterminée pour les seniors</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)</p> <p>65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)</p> <p>66 - Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE)</p> <p>70 - Contrat à durée déterminée pour les seniors</p> <p>[...]</p>

1.6. Rubrique « Ancien dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.41.005 »

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)</p> <p>65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)</p> <p>70 - Contrat à durée déterminée pour les seniors</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)</p> <p>65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)</p> <p>66 - Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE)</p> <p>70 - Contrat à durée déterminée pour les seniors</p> <p>[...]</p>

1.7. Bloc « Assujettissement fiscal - S21.G00.44 »

Justification :

Dans l'optique de contrôle du recouvrement de la taxe d'apprentissage, l'AcoSS et la MSA souhaitent disposer du motif justifiant du non-assujettissement de l'établissement à la taxe d'apprentissage.

La DGFIP n'étant plus en charge du recouvrement de la taxe d'apprentissage et de la contribution à la formation professionnelle à compter de 2022, la mention relative à la DGFIP comme destinataire unique de ce bloc n'est plus justifiée

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>Code taxe S21.G00.44.001 Montant S21.G00.44.002 Millésime de rattachement S21.G00.44.003</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>Code taxe S21.G00.44.001 Montant S21.G00.44.002 Millésime de rattachement S21.G00.44.003 Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage S21.G00.44.004</p>

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Ce bloc est à destination de la DGFIP. Le renseignement de celui-ci permet la déclaration des assujettissements ou non-assujettissement à la taxe sur les salaires et aux taxes annexes.</p>	<p>Description</p> <p>Le renseignement de celui-ci permet la déclaration des assujettissements ou non-assujettissement à la taxe sur les salaires et aux taxes annexes.</p>

1.8. Rubrique « Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage - S21.G00.44.004 »

Avant	Après
<p>Libellé</p>	<p>Libellé</p> <p>Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>AssujettissementFiscal.MotifNonAssujettis</p>

Avant	Après
<p>Type</p>	<p>Type</p> <p>Référentiel/Alphanumérique</p>

Avant	Après
<p>Longueur</p>	<p>Longueur</p> <p>[3,3]</p>

Avant	Après
<i>Référentiel</i>	<i>Référentiel</i> MNATA – Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage

Avant	Après
	CCH-11 : La rubrique "Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage - S21.G00.44.004" est obligatoire si la rubrique "Code taxe - S21.G00.44.001" est renseignée avec la valeur "002 - Non assujettissement à la taxe à l'apprentissage". Dans le cas contraire, elle est interdite.

Avant	Après
	CRE-11 : Valeurs autorisées

1.9. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Justification :

Jusqu'en 2022, la contribution à la formation professionnelle, la contribution dédiée au financement du CPF pour les CDD et la taxe d'apprentissage n'étant pas recouvrées en DSN, il est nécessaire d'ajouter des codes de cotisation individuelle permettant de déclarer ces taxes et contributions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910"</p> <p>[...]</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "902", "907", "908", "909"</p>	<p>Description</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", ""128", "129", "130", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910"</p> <p>[...]</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", ""128", "129", "130", "902", "907", "908", "909"</p>

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>116 - Cotisation absente de la norme en cas de régularisation prud'homale</p> <p>300 - [FP] Cotisations normales (part salariale)</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>116 - Cotisation absente de la norme en cas de régularisation prud'homale</p> <p>128 - Contribution à la formation professionnelle (CFP)</p> <p>129 - Contribution dédiée au financement du Compte Professionnel de Formation pour les titulaires de CDD (CPF-CDD)</p> <p>130 - Part principale de la taxe d'apprentissage</p> <p>300 - [FP] Cotisations normales (part salariale)</p> <p>[...]</p>

1.10. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Justification :

Jusqu'en 2022, la taxe d'apprentissage n'étant pas recouvré en DSN, il est nécessaire d'ajouter des codes de cotisation établissement permettant de déclarer les déductions et réductions à appliquer sur cette taxe ainsi que le versement libératoire auquel les établissements sont soumis annuellement et correspondant (hors Alsace-Moselle) à 13% de la taxe d'apprentissage annuelle.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>- MSA : "021", "022", "023", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049", "050", "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069", "071", "072", "073"</p> <p>- URSSAF : "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069", "071", "072", "073"</p>	<p>Description</p> <p>- MSA : "021", "022", "023", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049", "050", "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069", "071", "072", "073", ""074", "075", "076", "077", "078"</p> <p>- URSSAF : "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069", "071", "072", "073", ""074", "075", "076", "077", "078"</p>

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH</p> <p>090 - Cotisation spécifique Prévoyance</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH</p> <p>074 - Exonération Taxe d'apprentissage pour un employeur d'apprenti(s), dont la masse salariale est inférieure à 6 SMICs</p> <p>075 - Déductions relatives aux CFA d'entreprise et/ou au financement des offres nouvelles de formation par apprentissage (Art. L6241-2 code du travail)</p> <p>076 - Versement libératoire de la taxe d'apprentissage</p> <p>077 - Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA (Art. L6241-4 du code du travail)</p> <p>078 - Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liée à des créances alternants (Art. L6241-4 du code du travail)</p> <p>090 - Cotisation spécifique Prévoyance</p> <p>[...]</p>

2. Transfert du recouvrement Agirc-Arrco à l'Acoss

Justification :

Ces évolutions sont portées en norme dans le cadre du transfert de recouvrement de l'Agirc-Arrco à l'Acoss.

2.1. Rubrique « Date de début de la suspension - S21.G00.65.002 »

Avant	Après
	CCH-13 : La date de début de suspension (S21.G00.65.002) doit être inférieure ou égale à la date de fin du contrat (S21.G00.62.001) renseignée dans un bloc « Fin du contrat - S21.G00.62 » de motif (S21.G00.62.002) différent de « 099 - annulation » sauf si la rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 » est renseignée avec la valeur « 998 - Annulation ». Ce contrôle ne s'applique ni pour une annulation de fin de contrat ni pour une annulation de suspension.

2.2. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>- AGIRC-ARRCO : "063", "064", "105", "106", "109", "110", "111", "112", "113"</p> <p>[...]</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910"</p> <p>[...]</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102",</p>	<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>- AGIRC-ARRCO : "063", "064", "105", "106", "109", "110", "111", "112", "113", "131", "132"</p> <p>[...]</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", "131", "132", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910"</p> <p>[...]</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102",</p>

"103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "902", "907", "908", "909" [...]	"103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", " 131 ", " 132 ", "902", "907", "908", "909" [...]
--	--

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 130 - Part principale de la taxe d'apprentissage 300 - [FP] Cotisations normales (part salariale) [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 130 - Part principale de la taxe d'apprentissage 131 - Cotisation régime unifié Agirc-Arrco 132 - Cotisation Apec 300 - [FP] Cotisations normales (part salariale) [...]</p>

2.3. Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »

Avant	Après
<p>CCH-12: Si la rubrique "Code de cotisation - S21.G00.81.001" est renseignée avec la valeur "063 - Montant de cotisation Arrco", "064 - Montant de cotisation Agirc" ou "105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec", "131 - Cotisation régime unifié Agirc-Arrco" ou "132 - Cotisations Apec", alors la rubrique "Montant de cotisation - S21.G00.81.004" doit être renseignée.</p>	<p>CCH-12: Si la rubrique "Code de cotisation - S21.G00.81.001" est renseignée avec la valeur "063 - Montant de cotisation Arrco", "064 - Montant de cotisation Agirc", "105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec", "131 - Cotisation régime unifié Agirc-Arrco ou "132 - Cotisations Apec", alors la rubrique "Montant de cotisation - S21.G00.81.004" doit être renseignée.</p>

3. Transfert du recouvrement CNIEG vers l'Acoss et la MSA

Justification :

Evolution dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations de la CNIEG à la l'Acoss et à la MSA prévu en 2022 permettant de préciser les modalités déclaratives des corrections portant sur des périodes antérieures au transfert du recouvrement.

3.1. 2.2.1.2. Bloc "Base assujettie" (S21.G00.78)

Avant							
Rubriques Organismes	Code de base assujettie S21.G00.78.001	Date de début de période de rattachement S21.G00.78.002	Date de fin de période de rattachement S21.G00.78.003	Montant S21.G00.78.004	Identifiant technique affiliation S21.G00.78.005	Numéro du contrat S21.G00.78.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.78.007
AGIRC-ARRCO	X	X	X	X		X	
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X	X	X	X		X	
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X			
CCVRP							
CNIEG	X	X	X	X			
Congés spectacles (AUDIENS)	X	X	X	X			
CRPCEN	X	X	X	X			
CRPNPAC	X	X	X	X			
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X		
DGFIP	X	X	X	X			
IRCANTEC	X	X	X	X		X	
MSA	X	X	X	X		X	
Pôle emploi	X	X	X	X		X	
URSSAF	X	X	X	X		X	
CNRACL	X	X	X	X		X	
CPF							
FSPOEIE	X	X	X	X			
RAEP	X	X	X	X			
SRE							
RAFP	X	X	X	X		X	
CNBF	X	X	X	X			

Après

Rubriques Organismes	Code de base assujettie S21.G00.78.001	Date de début de période de rattachement S21.G00.78.002	Date de fin de période de rattachement S21.G00.78.003	Montant S21.G00.78.004	Identifiant technique affiliation S21.G00.78.005	Numéro du contrat S21.G00.78.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.78.007
AGIRC-ARRCO	X	X	X	X		X	
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X	X	X	X		X	
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X			
CCVRP							
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X	X	X	X			
Congés spectacles (AUDIENS)	X	X	X	X			
CRPCEN	X	X	X	X			
CRPNPAC	X	X	X	X			
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X		
DGFIP	X	X	X	X			
IRCANTEC	X	X	X	X		X	
MSA	X	X	X	X		X	
Pôle emploi	X	X	X	X		X	
URSSAF	X	X	X	X		X	
CNRACL	X	X	X	X		X	
CPF							
FSPOEIE	X	X	X	X			
RAEP	X	X	X	X			
SRE							
RAFP	X	X	X	X		X	
CNBF	X	X	X	X			

3.2. 2.2.1.3. Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)

Avant

Rùbrìques	Cotisation						
	Code de cotisation S21.G00.81.0 01	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.81.006	Taux de cotisation S21.G00.81.007
Organismes							
AGIRC-ARRCO	X			X			
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)							
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X			
CCVRP							
CNIEG	X	X	X	X			
Congés spectacles (AUDIENS)	X			X			
CRPCEN	X	X	X	X			
CRPNPAC	X	X	X	X			
Organisme complémentaire	X			X			
DGFIP	X	X		X			
IRCANTEC	X	X	X	X			
MSA	X	X	X	X	X		X
Pôle emploi	X	X	X	X			
URSSAF	X	X	X	X	X		X
CPF							
CNRACL	X		X	X			
FSPOEIE	X		X	X			
RAEP	X		X	X			
SRE							
RAFP	X		X	X			
CNBF	X		X	X			

Après

Rubriques Organismes	Cotisation						
	Code de cotisation S21.G00.81.0 01	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.81.006	Taux de cotisation S21.G00.81.007
AGIRC-ARRCO	X			X			
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)							
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X			
CCVRP							
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X	X	X	X			
Congés spectacles (AUDIENS)	X			X			
CRPCEN	X	X	X	X			
CRPNPAC	X	X	X	X			
Organisme complémentaire	X			X			
DGFIP	X	X		X			
IRCANTEC	X	X	X	X			
MSA	X	X	X	X	X		X
Pôle emploi	X	X	X	X			
URSSAF	X	X	X	X	X		X
CPF							
CNRACL	X		X	X			
FSPOEIE	X		X	X			
RAEP	X		X	X			
SRE							
RAFP	X		X	X			
CNBF	X		X	X			

Avant

Rubriques Organismes	Exonération					Taux de cotisation
	Code de cotisation S21.G00.81.001	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005	
AGIRC-ARRCO	X		X			
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X		X	X		
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)						
CCVRP						
CNIEG						
Congés spectacles (AUDIENS)						
CRPCEN	X	X	X			
CRPNPAC						
Organisme complémentaire						
DGFIP						
IRCANTEC						
MSA	X	X	X			
Pôle emploi	X	X	X	X		
URSSAF	X	X	X			
CNRACL	X		X	X		

Après

Rubriques Organismes	Exonération					Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.81.006	Taux de cotisation S21.G00.81.007
	Code de cotisation S21.G00.81.001	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005		
AGIRC-ARRCO	X		X				
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X		X	X			
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)							
CCVRP							
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)							
Congés spectacles (AUDIENS)							
CRPCEN	X	X	X				
CRPNPAC							
Organisme complémentaire							
DGFIP							
IRCANTEC							
MSA	X	X	X				
Pôle emploi	X	X	X	X			
URSSAF	X	X	X				
CNRACL	X		X	X			
CPF							
FSPOEIE							
RAEP							
SRE							
RAFP							
CNBF	X		X	X			

Avant

Rubriques Organismes	Réduction					Taux de cotisation S21.G00.81.007
	Code de cotisation S21.G00.81.001	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005	
AGIRC-ARRCO	x		x	x		
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)						
CCVRP						
CNIEG	X	X	X	X		
Congés spectacles (AUDIENS)						
CRPCEN	X	X	X	X		
CRPNPAC						
Organisme complémentaire						
DGFIP						
IRCANTEC						
MSA	X	X		X		
Pôle emploi	X	X	X	X		
URSSAF	X	X	X	X		
CNRACL	X		X	X		

Après

Rubriques Organismes	Réduction						Taux de cotisation S21.G00.81.007
	Code de cotisation S21.G00.81.001	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.81.002	Montant d'assiette S21.G00.81.003	Montant de cotisation S21.G00.81.004	Code INSEE commune S21.G00.81.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.81.006	
AGIRC-ARRCO	x		x	x			
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)							
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)							
CCVRP							
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X	X	X	X			
Congés spectacles (AUDIENS)							
CRPCEN	X	X	X	X			
CRPNPAC	X	X	X	X			
Organisme complémentaire							
DGFIP							
IRCANTEC							
MSA	X	X		X			
Pôle emploi	X	X	X	X			
URSSAF	X	X	X	X			
CNRACL	X		X	X			
CPF							
FSPOEIE	X		X	X			
RAEP							
SRE							
RAFP							
CNBF							

3.3. 2.2.1.4. Bloc "Bordereau de cotisation due" (S21.G00.22)

Avant						
Rubriques Organismes	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.22.001	Entité d'affectation des opérations S21.G00.22.002	Date de début de période de rattachement S21.G00.22.003	Date de fin de période de rattachement S21.G00.22.004	Montant total de cotisations S21.G00.22.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.22.006
AGIRC-ARRCO						
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X	X	
CCVRP						
CNIEG	X	X	X	X	X	
Congés spectacles (AUDIENS)						
CRPCEN	X	X	X	X	X	
CRPNPAC	X		X	X	X	
Organisme complémentaire						
IRCANTEC						
MSA						
Pôle emploi						
URSSAF	X	X	X	X	X	
CPF						
CNRACL						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF						

Après

Rubriques Organismes	Identifiant organisme de protection sociale S21.G00.22.001	Entité d'affectation des opérations S21.G00.22.002	Date de début de période de rattachement S21.G00.22.003	Date de fin de période de rattachement S21.G00.22.004	Montant total de cotisations S21.G00.22.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.22.006
AGIRC-ARRCO						
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X	X	
CCVRP						
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X	X	X	X	X	
Congés spectacles (AUDIENS)						
CRPCEN	X	X	X	X	X	
CRPNPAC	X		X	X	X	
Organisme complémentaire						
IRCANTEC						
MSA						
Pôle emploi						
URSSAF	X	X	X	X	X	
CPF						
CNRACL						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF						

3.4. 2.2.1.6. Bloc "Versement organisme de protection sociale" (S21.G00.20)

Avant

1^{ère} partie du tableau

Rubriques Organismes	Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001	Entité d'affectation des opérations S21.G00.20.002	BIC S21.G00.20.003	IBAN S21.G00.20.004	Montant du versement S21.G00.20.005	Date de début de période de rattachement S21.G00.20.006
AGIRC-ARRCO	X	X	X	X	X	X
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X	X	X
CCVRP						
CNIEG	X	X	X	X	X	X
Congés spectacles (AUDIENS)	X	X	X	X	X	X
CRPCEN	X	X	X	X	X	X
CRPNPAC	X		X	X	X	X
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X	X
IRCANTEC						
MSA	X		X	X	X	X
Pôle emploi	X	X	X	X	X	X
URSSAF	X	X	X	X	X	X
DGFIP	X		X	X	X	X
CPF						
CNRACL						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF	X		X	X	X	X

Après

1^{ère} partie du tableau

Rubriques Organismes	Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001	Entité d'affectation des opérations S21.G00.20.002	BIC S21.G00.20.003	IBAN S21.G00.20.004	Montant du versement S21.G00.20.005	Date de début de période de rattachement S21.G00.20.006
AGIRC-ARRCO	X	X	X	X	X	X
Caisse Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X	X	X	X	X	X
CCVRP						
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X	X	X	X	X	X
Congés spectacles (AUDIENS)	X	X	X	X	X	X
CRPCEN	X	X	X	X	X	X
CRPNPAC	X		X	X	X	X
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X	X
IRCANTEC						
MSA	X		X	X	X	X
Pôle emploi	X	X	X	X	X	X
URSSAF	X	X	X	X	X	X
DGFIP	X		X	X	X	X
CPF						
CNRACL						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF	X		X	X	X	X

Avant

2^{ème} partie du tableau

Rubriques Organismes	Date de fin de période de rattachement S21.G00.20.007	Code délégataire de gestion S21.G00.20.008	Mode de paiement S21.G00.20.010	Date de paiement S21.G00.20.011	SIRET payeur S21.G00.20.012	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.20.013
AGIRC-ARRCO	X		X		X	
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X		X	X	X	
CCVRP						
CNIEG	X		X	X	X	
Congés spectacles (AUDIENS)	X		X		X	
CRPCEN	X		X	X		
CRPNPAC	X		X	X	X	
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X	
IRCANTEC						
MSA	X		X	X	X	
Pôle emploi	X		X	X	X	
URSSAF	X		X			
DGFIP	X		X		X	
CNRACL						
CPF						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF	X		X	X	X	

Après

2^{ème} partie du tableau

Rubriques Organismes	Date de fin de période de rattachement S21.G00.20.007	Code délégataire de gestion S21.G00.20.008	Mode de paiement S21.G00.20.010	Date de paiement S21.G00.20.011	SIRET payeur S21.G00.20.012	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation S21.G00.20.013
AGIRC-ARRCO	X		X		X	
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)						
CAMIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2020 pour le régime général et antérieures à 2021 pour le régime agricole)	X		X	X	X	
CCVRP						
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)	X		X	X	X	
Congés spectacles (AUDIENS)	X		X		X	
CRPCEN	X		X	X		
CRPNPAC	X		X	X	X	
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X	
IRCANTEC						
MSA	X		X	X	X	
Pôle emploi	X		X	X	X	
URSSAF	X		X			
DGFIP	X		X		X	
CNRACL						
CPF						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF	X		X	X	X	

3.5. Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.20.001 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de la CNIEG [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de la CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.6. Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : groupe de cotisations (CNIEG_COT_RS, CNIEG_COT_POOL, CNIEG_COT_RDC) [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : groupe de cotisations (CNIEG_COT_RS, CNIEG_COT_POOL, CNIEG_COT_RDC) (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.7. Rubrique « Montant du versement - S21.G00.20.005 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : montant [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : montant (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.8. Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.20.006 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.9. Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.20.007 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.10. Rubrique « Mode de paiement - S21.G00.20.010 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : "02", "06" [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : "02", "06" (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.11. Rubrique « Date de paiement - S21.G00.20.011 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.12. Rubrique « SIRET Payeur - S21.G00.20.012 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de l'établissement payeur [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de l'établissement payeur (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.13. Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.22.001 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] CNIÉG : SIRET de la CNIÉG [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] CNIÉG : SIRET de la CNIÉG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.14. Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.22.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : groupe de cotisations (CNIÉG_COT_RS, CNIÉG_COT_POOL, CNIÉG_COT_RDC) [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : groupe de cotisations (CNIÉG_COT_RS, CNIÉG_COT_POOL, CNIÉG_COT_RDC) (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.15. Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.22.003 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : date [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.16. Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.22.004 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : date [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIÉG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.17. Rubrique « Montant total de cotisations - S21.G00.22.005 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : montant [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : montant (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.18. Rubrique « Code de base assujettie - S21.G00.78.001 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : "02", "03", "15", "16", "17" [...] - MSA : "02", "03", "04", "07", "11", "12", "13", "14", "18", "22", "23", "24", "25", "31", "33", "37", "38", "43", "44", "45", "54", "57" - Pôle emploi : "03", "07" - URSSAF : "02", "03", "04", "07", "08", "09", "11", "12", "13", "14", "18", "22", "23", "24", "25", "33", "37", "43", "44", "45", "54", "57"* [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : "02", "03", "15", "16", "17" (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...] - MSA : "02", "03", "04", "07", "11", "12", "13", "14", "15", "16", "17", "18", "22", "23", "24", "25", "31", "33", "37", "38", "43", "44", "45", "54", "57" - Pôle emploi : "03", "07" - URSSAF : "02", "03", "04", "07", "08", "09", "11", "12", "13", "14", "15", "16", "17", "18", "22", "23", "24", "25", "33", "37", "43", "44", "45", "54", "57"* [...]</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 15 - CNIEG - Assiette brute du régime spécial 16 - CNIEG - Assiette brute du complément invalidité 17 - CNIEG - Assiette brute du petit pool [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 15 - Assiette brute du régime spécial IEG 16 - Assiette brute du complément invalidité IEG 17 - Assiette brute du petit pool IEG [...]</p>

3.19. Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.78.002 »

Avant	Après
Description [...] - CNIEG : date [...]	Description [...] - CNIEG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]

3.20. Rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.78.003 »

Avant	Après
Description [...] - CNIEG : date [...]	Description [...] - CNIEG : date (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]

3.21. Rubrique « Montant - S21.G00.78.004 »

Avant	Après
Description [...] - CNIEG : montant [...]	Description [...] - CNIEG : montant (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]

3.22. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
Description [...] - CNIEG : "029", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039" [...] - MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078",	Description [...] - CNIEG : "029", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039" (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...] - MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054",

"079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090",
 "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102",
 "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115",
 "116", "128", "129", "130", "131", "132", "903", "904",
 "905", "906",
 "907", "908", "909", "910"
 [...]
 - URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008",
 "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016",
 "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025",
 "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044",
 "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070",
 "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081",
 "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102",
 "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110",
 "111", "112", "113", "114", "115", "128", "129", "130",
 "131", "132", "902", "907", "908", "909"
 [...]

"056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069",
 "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078",
 "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090",
 "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102",
 "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115",
 "116", "128", "129", "130", "131", "132", "903", "904",
 "905", "906",
 "907", "908", "909", "910"
 [...]
 - URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008",
 "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016",
 "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025",
 "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036",
 "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044",
 "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070",
 "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081",
 "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102",
 "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110",
 "111", "112", "113", "114", "115", "128", "129", "130",
 "131", "132", "902", "907", "908", "909"
 [...]

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 029 - CNIEG - Réduction employeurs petit pool 030 - Cotisation employeurs Régime spécial maladie IEG Complémentaire 031 - Cotisation salariés Régime spécial maladie IEG Complémentaire 032 - Cotisation salariés Régime maladie IEG spécial Solidarité 033 - CNIEG - Cotisation employeurs complément d'invalidité 034 - CNIEG - Cotisation employeurs régime de droit commun (population adossée) 035 - CNIEG - Cotisation employeurs Régime spécial (population adossée) 036 - CNIEG - Cotisation employeurs régime spécial (population non adossée) 037 - CNIEG - Cotisation salariés régime de droit commun (population adossée) 038 - CNIEG - Cotisation salariés régime spécial (population non adossée) 039 - CNIEG - Cotisations employeurs petit pool [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 029 - Réduction employeurs petit pool IEG 030 - Cotisation employeurs Régime spécial maladie IEG Complémentaire 031 - Cotisation salariés Régime spécial maladie IEG Complémentaire 032 - Cotisation salariés Régime maladie IEG spécial Solidarité 033 - Cotisation employeurs complément d'invalidité IEG 034 - Cotisation employeurs régime de droit commun IEG (population adossée) 035 - Cotisation employeurs Régime spécial IEG (population adossée) 036 - Cotisation employeurs régime spécial IEG (population non adossée) 037 - Cotisation salariés régime de droit commun IEG (population adossée) 038 - Cotisation salariés régime spécial IEG (population non adossée) 039 - Cotisations employeurs petit pool IEG [...]</p>

3.23. Rubrique « Identifiant organisme de protection sociale - S21.G00.81.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de la CNIEG [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : SIRET de la CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.24. Rubrique « Montant d'assiette - S21.G00.81.003 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : à renseigner pour une cotisation, réduction [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : à renseigner pour une cotisation, réduction (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.25. Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : à renseigner pour une cotisation, réduction [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] - CNIEG : à renseigner pour une cotisation, réduction (pour régularisation des périodes antérieures à 2022) [...]</p>

3.26. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 091 - Potentielle nouvelle cotisation établissement A 092 - Potentielle nouvelle cotisation établissement B 093 - Potentielle nouvelle cotisation établissement C</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 091 - Cotisation relative aux droits spécifiques des activités non régulées (DSPNR) 092 - Potentielle nouvelle cotisation établissement B 093 - Potentielle nouvelle cotisation établissement C 094 - Potentielle nouvelle cotisation établissement A</p>

4. Modifications liées aux travaux initiés par l'Acoss pour opérer son recouvrement sur la base des données individuelles

Justification :

Ces évolutions s'inscrivent dans les travaux qu'initie actuellement l'Acoss pour opérer son recouvrement sur la base des données individuelles et ne plus utiliser à terme les données à maille agrégée.

4.1. 2.2.1. Synthèse des modalités déclaratives des blocs et rubriques par organisme

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>2.2.1 Synthèse des modalités déclaratives des blocs et rubriques par organisme</p> <p>[...]</p> <p>ATTENTION : pour cette première itération de cahier technique incluant les spécificités de la Fonction publique, les cotisations individuelles sont renseignées mais aucune procédure de recouvrement n'est actuellement portée en norme à l'exception du recouvrement de la CSG par les caisses Urssaf.</p>	<p>Introduction</p> <p>2.2.1 Synthèse des modalités déclaratives des blocs et rubriques par organisme</p> <p>[...]</p>

4.2. 2.2.1.5. Bloc "Cotisation agrégée" (S21.G00.23)

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>- Table des codes types de personnel (https://fichierdirect.declaration.urssaf.fr/codesTypesXml.xml)</p>	<p>Introduction</p> <p>- Table des codes types de personnel (https://fichierdirect.declaration.urssaf.fr/static/histoCodesTypesXml.xml)</p>

4.3. 2.2.3.2. Déclaration des cotisations agrégées

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>Les rubriques des blocs « Cotisation agrégée » et « Cotisation individuelle » portent volontairement des intitulés génériques (cotisation) mais comportent des réalités multiples (cotisation, exonération, réduction). Concernant le bloc Cotisation agrégée, il n'y a pas de déclaration de montant d'exonération pour le recouvrement de cotisations sociales URSSAF. Les cotisations et les réductions ont des modalités</p>	<p>Introduction</p> <p>Les rubriques des blocs de type « Cotisation agrégée » et « Cotisation individuelle » portent volontairement des intitulés génériques (cotisation) mais comportent des réalités multiples (cotisation, exonération, réduction). Les cotisations, les exonérations et les réductions ont des modalités déclaratives différentes en termes d'alimentation de rubriques. Ces spécificités sont</p>

déclaratives différentes en termes d'alimentation de rubriques. Ces spécificités sont précisées dans la partie technique du Cahier Technique, pour chacune des rubriques des blocs concernés.

précisées dans la partie technique du Cahier Technique, pour chacune des rubriques des blocs concernés.

4.4. 2.2.3.3 Déclaration des cotisations nominatives

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>- Les montants d'assiettes exonérées ou éligibles à réduction (cf. liste des exonérations et réductions concernées par la rubrique S21.G00.81.001 – Code de cotisation)</p> <p>Concernant le bloc Cotisation individuelle, il n'y a pas de mention explicite de chaque cotisation pour le recouvrement de cotisations sociales URSSAF. Les exonérations et les réductions ont des modalités déclaratives différentes en termes d'alimentation de rubriques. Ces spécificités sont précisées dans la partie technique du Cahier Technique, pour chacune des rubriques des blocs concernés.</p>	<p>Introduction</p> <p>- Les cotisations individuelles sont à renseigner en concordance avec le "Tableau d'équivalence DI/DA" du guide AcoSS "Comment déclarer et régulariser vos cotisations à l'Urssaf en DSN".</p> <p>Concernant le bloc Cotisation individuelle, il n'y a pas de mention explicite de chaque cotisation pour le recouvrement de cotisations sociales URSSAF. Les exonérations et les réductions ont des modalités déclaratives différentes en termes d'alimentation de rubriques. Ces spécificités sont précisées dans la partie technique du Cahier Technique, pour chacune des rubriques des blocs concernés. Le guide AcoSS détaille les cotisations individuelles attendues en regard des blocs "Cotisation agrégée - S21.G00.23" indiqués dans la DSN.</p>

4.5. 2.2.3.4 Corrections de déclarations de cotisations

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>Si le prélèvement SEPA (télépaiement) est retenu pour le paiement de ces corrections, la DSN mensuelle contiendra autant d'ordres de paiement que de bordereaux et donc que de mois civils. Compte tenu de la synchronisation portée par la DSN entre la correction d'erreurs ou d'omissions et le cadencement de la paie, il sera précisé avant l'entrée en vigueur du dispositif les éventuelles évolutions des barèmes de pénalité et de majoration afférents à ces situations. En cas d'erreur de calcul de cotisations d'accident du travail ou de versement mobilité, le déclarant prendra contact avec son URSSAF de rattachement pour une gestion de la situation en bilatéral.</p>	<p>Introduction</p> <p>Si le prélèvement SEPA (télépaiement) est retenu pour le paiement de ces corrections, la DSN mensuelle contiendra autant d'ordres de paiement que de bordereaux et donc que de mois civils. Veillez vous référer au guide AcoSS "Comment déclarer et régulariser vos cotisations à l'Urssaf en DSN" pour connaître les modalités déclaratives à suivre en cas de correction ou régularisations.</p>

4.6. Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Nature du lien entre l'employeur et l'individu. Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail (conventions, mandat...).</p> <p>Pour les intérimaires en contrat d'apprentissage, la nature de contrat (S21.G00.40.007) doit être déclarée à "02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé", le code APET (S21.G00.11.002) correspondant à une entreprise de travail temporaire (7810Z ou 7820Z) et la partie SIREN de l'identifiant du lieu de travail (S21.G00.40.019) différent du SIREN de l'employeur (S21.G00.06.001).</p>	<p>Description</p> <p>Nature du lien entre l'employeur et l'individu. Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail (conventions, mandat...).</p>

5. Evolutions issues du Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2020 publié suite à la crise sanitaire.

Justification :

L'article 18 du projet de loi de finances rectificative 2020 avait pour objet de mettre en œuvre les engagements pris par le Gouvernement pour accorder aux entreprises les plus touchées par la crise économique actuelle une mesure exceptionnelle d'exonération de cotisations et contributions sociales ainsi que de définir les conditions leur permettant d'obtenir des remises de dettes sur ces cotisations du ou des plans d'apurement.

Parmi ces mesures, figurait la mise en place d'une mesure exceptionnelle d'exonération de cotisations et contributions sociales.

5.1. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Justification :

Les valeurs de réserve ayant permis de traiter la réduction exceptionnelle de charges patronales pour les entreprises du secteur de la vigne et l'exonération du forfait social à 10% sont renommées et deux autres valeurs de réserves sont créées pour qu'il y en ait toujours trois disponibles au début d'une année.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", "128", "129", "130", "131", "132", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910"</p> <p>- Pôle emploi : "001", "002", "003", "012", "018", "040", "041", "042", "043", "044", "048", "908"</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "128", "129", "130", "131", "132", "133", "902", "907", "908", "909"</p>	<p>Description</p> <p>- MSA : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "046", "047", "048", "049", "051", "053", "054", "056", "057", "058", "059", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "078", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "089", "090", "091", "092", "093", "094", "099", "100", "101", "102", "103", "104", "105", "106", "109", "111", "114", "115", "116", "128", "129", "130", "131", "132", "903", "904", "905", "906", "907", "908", "909", "910", "911", "912"</p> <p>- Pôle emploi : "001", "002", "003", "012", "018", "040", "041", "042", "043", "044", "048", "908", "910"</p> <p>- URSSAF : "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "036", "037", "038", "039", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "128", "129", "130", "131", "132", "133", "902", "907", "908", "909"</p>

	"131", "132", "133", "902", "907", "908", "909", "910", "912"
--	---

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>909 - Cotisation au titre du financement des régimes de retraites supplémentaires à prestation définies</p> <p>910 - Activation du bénéfice de l'exonération de cotisations patronales</p> <p>911 - Potentielle nouvelle cotisation A</p> <p>912 - Potentielle nouvelle cotisation B [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>909 - Cotisation au titre du financement des régimes de retraites supplémentaires à prestation définies</p> <p>910 - Exonération de cotisations patronales pour les entreprises affectées par la crise sanitaire</p> <p>911 - Réduction de cotisations patronales pour les entreprises du secteur de la vigne affectées par la crise sanitaire</p> <p>912 - Exonération du forfait social à 10%</p> <p>[...]</p> <p>914 - Potentielle nouvelle cotisation A</p> <p>915 - Potentielle nouvelle cotisation B</p> <p>[...]</p>

5.2. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Nature des cotisations ou valeur directement attachées et imputables à l'établissement déclaré en S21.G00.11.</p> <p>Modalité de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse CIBTP : "024" - Organisme complémentaire : "001", "002", "003", "004", "005", "006", "007", "009", "010", "011", "012", "017", "018", "019", "020", "036", "037", "038", "039", "040", "046", "090" - MSA : "021", "022", "023", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049", "050", "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069" - URSSAF : "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069" 	<p>Description</p> <p>Nature des cotisations ou valeur directement attachées et imputables à l'établissement déclaré en S21.G00.11.</p> <p>Modalité de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse CIBTP : "024", "054" - Organisme complémentaire : "001", "002", "003", "004", "005", "006", "007", "009", "010", "011", "012", "017", "018", "019", "020", "036", "037", "038", "039", "040", "046", "090" - MSA : "021", "022", "023", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049", "050", "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069" - URSSAF : "060", "061", "062", "063", "064", "065", "066", "067", "068", "069"

Avant	Après
<p>Énumération</p>	<p>Énumération</p> <p>054 - Cotisation assise sur le chiffre d'affaire</p>

5.3. Rubrique « Date de début de période de rattachement - S21.G00.82.003 »

<i>Avant</i>	<i>Après</i>
CCH-12 : Pour les codes de cotisation "021", "022", "023", "024", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049" et "050", la date de début de la période de rattachement doit être inférieure ou égale au dernier jour civil du mois principal déclaré.	CCH-12 : Pour les codes de cotisation "021", "022", "023", "024", "025", "026", "027", "028", "029", "030", "031", "032", "033", "034", "035", "041", "042", "043", "044", "045", "047", "048", "049", "050" et "054" , la date de début de la période de rattachement doit être inférieure ou égale au dernier jour civil du mois principal déclaré.

5.4. Rubrique « Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005 »

<i>Avant</i>	<i>Après</i>
CCH-12 : Si la rubrique "Code de cotisation - S21.G00.82.002" est renseignée avec la valeur "024 - Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim", la rubrique "Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005" doit être renseignée avec une valeur comprise entre 01 et 37.	CCH-12 : Si la rubrique "Code de cotisation - S21.G00.82.002" est renseignée avec la valeur ou "024 - Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim" ou "054 - Cotisation assise sur le chiffre d'affaire" , la rubrique "Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005" doit être renseignée avec une valeur comprise entre 01 et 37.

6. Intégration du numéro FINESS géographique en DSN

Justification :

L'ajout en norme du numéro FINESS géographique permet d'assurer un suivi des effectifs et de la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que des budgets alloués à chaque entité représentée par un numéro FINESS (demande DREES, DGOS et DGCS).

6.1. Bloc « Contrat - S21.G00.40 »

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078 [...] FINESS géographique S21.G00.40.081</p>

6.2. Rubrique « FINESS géographique - S21.G00.40.081 »

Avant	Après
<p>Libellé</p>	<p>Libellé</p> <p>FINESS géographique</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>Contrat.FINESSGéographique</p>

Avant	Après
<p>Description</p>	<p>Description</p> <p>Le numéro FINESS géographique assure l'immatriculation des établissements géographiques rattachés à une même entité juridique. Les modalités de sélection d'un numéro FINESS géographique lorsque plusieurs numéros sont applicables pour un même contrat ont été définies par la DREES par voie de consigne.</p>

Avant	Après
<p>Type</p>	<p>Type</p> <p>Alphanumérique</p>

Avant	Après
Longueur	Longueur [9,9]

Avant	Après
	CCH-11 CCH-11 : Il est interdit de renseigner la rubrique « FINESS géographique - S21.G00.40.081 » avec la valeur « 999999999 ». Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 ».

6.3. Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »

Avant	Après
Liste des rubriques [...] Ancien grade S21.G00.41.063	Liste des rubriques [...] Ancien grade S21.G00.41.063 Ancien FINESS géographique S21.G00.41.065

6.4. Rubrique « Ancien FINESS géographique - S21.G00.41.065 »

Avant	Après
Libellé	Libellé Ancien FINESS géographique

Avant	Après
Identifiant sémantique	Identifiant sémantique ChangementsContrat.FINESSGeographique

Avant	Après
Description	Description Le numéro FINESS géographique assure l'immatriculation des établissements géographiques rattachés à une même entité juridique. Les modalités de sélection d'un numéro FINESS géographique lorsque plusieurs numéros sont applicables pour un même contrat ont été définies par la DREES par voie de consigne. Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « FINESS géographique - S21.G00.40.081 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu

de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '999999999'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler un numéro FINESS géographique précédemment déclaré à tort.

Avant	Après
Type	Type Alphanumérique

Avant	Après
Longueur	Longueur [9,9]

7. Intégration de la CPRPSNCF au RGCU

7.1. Bloc « Contrat - S21.G00.40 »

Justification :

Cette rubrique a été créée dans le cadre de l'intégration de la CPRPSNCF au RGCU qui est alimenté par la DSN. Il entre dans le calcul de pension retraite.

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078 Grade S21.G00.40.079 [...]</p>

7.2. Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »

Justification :

La CPRPSNCF a besoin de connaître l'activité d'agent de conduite ou de faisant fonction afin de pouvoir attribuer des bonifications de traction. Les bonifications de traction entrent en compte dans le décompte des annuités liquidables.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Pour les chauffeurs livreurs, coursiers il est nécessaire de préciser le code PCS-ESE par C643 pour les coursiers ou L643 pour les chauffeurs livreurs. La table NEH détermine la structure hiérarchique des emplois relevant de la fonction publique hospitalière. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics relevant de l'IRCANTEC doivent utiliser les codes de la table NEH pour définir le statut d'emploi de leur personnel médical hospitalier. Cette table est disponible sur le site http://www.net-entreprises.fr. [...] S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] Pour les chauffeurs livreurs, coursiers il est nécessaire de préciser le code PCS-ESE par C643 pour les coursiers ou L643 pour les chauffeurs livreurs. Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF il est nécessaire de préciser lorsque l'agent est sur un poste de conduite en renseignant le code "AGTCDT - Agent de conduite" La table NEH détermine la structure hiérarchique des emplois relevant de la fonction publique hospitalière. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics relevant de l'IRCANTEC doivent utiliser les codes de la table NEH pour définir le statut d'emploi de leur personnel médical hospitalier. Cette table est disponible sur le site http://www.net-entreprises.fr. [...] S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport AGTCDT - Agent de conduite [...]</p>

Avant	Après
<p>Référentiel</p> <p>Table CCP : [...]</p>	<p>Référentiel</p> <p>Table CCP : [...] AGTCDT - Agent de conduite</p>

7.3. Rubrique « Modalité d'exercice du temps de travail - S21.G00.40.014 »

Justification :

Les agents de la SNCF peuvent bénéficier de temps partiel de droit pour élever un enfant. Les périodes pendant lesquelles les agents affiliés à la CPRPSNCF bénéficient de ce type de temps partiel sont prises en compte à 100% dans les calculs des annuités et le calcul des pensions des agents.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] La valeur " 42 - [FP] Temps partiel de droit pour enfant " est aussi applicable pour les salariés des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>[...] La valeur "42 - Temps partiel de droit pour enfant" est applicable pour les agents de la fonction publique, de la SNCF et les salariés des IEG. Les valeurs "40 - CPA 2004" et "41 - Temps partiel de droit" ne sont applicables qu'aux agents de la fonction publique et de la SNCF.</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 40 - [FP] CPA 2004 41 - [FP] Temps partiel de droit 42 - [FP] Temps partiel de droit pour enfant [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 40 - CPA 2004 41 - Temps partiel de droit 42 - Temps partiel de droit pour enfant [...]</p>

Avant	Après
<p>CCH-11 : Les valeurs '40 - [FP] CPA 2004', '41 - [FP] Temps partiel de droit' et '42 - [FP] Temps partiel de droit pour enfant', sont interdites si la rubrique "Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026" est renseignée avec la valeur "99 – Non concerné".</p>	<p>CCH-11 : Les valeurs '40 - CPA 2004', '41 - Temps partiel de droit' et '42 - Temps partiel de droit pour enfant' sont interdites si la rubrique "Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026" est renseignée avec la valeur "99 – Non concerné" et si la rubrique "Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020" est alimentée avec une valeur différente de "134 - régime spécial de la SNCF".</p>

7.4. Rubrique « Nature du poste - S21.G00.40.053 »

Justification :

Afin de pouvoir majorer le taux d'activité de 10%, la CPRPSNCF a besoin de recevoir les informations nécessaires à la détermination d'un indicateur «week-endiste».

Avant	Après
<p>Libellé</p> <p>[FP] Nature du poste</p>	<p>Libellé</p> <p>Nature du poste</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p> <p>Contrat.FPNaturePoste</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>Contrat.NaturePoste</p>

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, il s'agit de renseigner si le poste est à temps complet ou à temps non complet. L'agent à temps non complet effectue une durée hebdomadaire inférieure à la durée de référence.</p>	<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, il s'agit de renseigner si le poste est à temps complet ou à temps non complet. L'agent à temps non complet effectue une durée hebdomadaire inférieure à la durée de référence.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, il s'agit de renseigner si le poste dépend du régime VSDL (week-endiste).</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet</p>	<p>Enumération</p> <p>01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet S21.G00.51.020 03 - Régime VSDL (Week-endiste)</p>

Avant	Après
<p>CCH-11 : La rubrique « [FP] Nature du poste – S21.G00.40.053 » est interdite si la rubrique "Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026" est renseignée avec "99 – Non concerné".</p>	<p>CCH-11 : La rubrique « Nature du poste – S21.G00.40.053 » est interdite si la rubrique « Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026 » est renseignée avec « 99 – Non concerné » et si la rubrique « Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020 » est renseignée avec une valeur différente de « 134 - régime spécial de la SNCF ». Ce contrôle vise à n'autoriser la déclaration de cette rubrique que pour les individus relevant de la Fonction publique ou les individus affiliés à la CPRPSNCF. Pour les autres, sa déclaration est interdite.</p>

7.5. Rubrique « [FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet - S21.G00.40.054 »

Justification :

Afin de pouvoir majorer le taux d'activité de 10%, la CPRPSNCF a besoin de recevoir les informations nécessaires à la détermination d'un indicateur « week-endiste ».

Avant	Après
CCH-11 : La rubrique « [FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet – S21.G00.40.054 » est obligatoire si la rubrique « [FP] Nature du poste - S21.G00.40.053 » est renseignée avec la valeur "02 – Temps non complet", dans le cas contraire, elle est interdite.	CCH-11 : La rubrique « [FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet – S21.G00.40.054 » est obligatoire si la rubrique « Nature du poste - S21.G00.40.053 » est renseignée avec la valeur "02 – [FP] Temps non complet", dans le cas contraire, elle est interdite.

7.6. Rubrique « Code catégorie de service - S21.G00.40.056 »

Justification :

Afin de permettre l'ouverture de droits à une Cessation Progressive d'Activité (CPA) validée à 100%, la CPRPSNCF a besoin de connaître les informations nécessaires à la détermination de la notion de pénibilité spécifique aux agents affiliés à la CPRPSNCF.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif. Seules les valeurs qui ne sont pas préfixées de la mention [FP] peuvent être renseignées pour un individu relevant des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif. Pour la CPRPSNCF, la catégorie de service permet de renseigner l'indicateur de pénibilité.</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>81 - Fonction Pêcheur à pied 82 - Fonction Autre navigant</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>81 - Fonction Pêcheur à pied 82 - Fonction Autre navigant 83 - Pénibilité P0 84 - Pénibilité P1 85 - Pénibilité P2</p>

7.7. Rubrique « Niveau de rémunération - S21.G00.40.069 »

Justification :

Les individus affiliés à la CPRPSNCF bénéficient d'un code prime, permettant de déterminer la valeur de la prime de travail qui est elle-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, cette rubrique est à alimenter avec le code prime. Ce code, issu des barèmes SNCF, permet de calculer la Valeur Mensuelle Théorique (VMT) de la prime de travail des agents sédentaires. Le code prime correspond à la filière de l'agent.</p>

7.8. Rubrique « Echelon - S21.G00.40.070 »

Justification :

Les agents de la SNCF bénéficient d'un échelon, permettant de majorer le traitement qui est lui-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, à chacun des échelons correspond une majoration de la rémunération calculée en fonction du coefficient hiérarchique, de la position de rémunération ou de la classe sur laquelle est placé l'individu.</p>

7.9. Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »

Justification :

Les individus affiliés à la CPRPSNCF bénéficient d'un coefficient hiérarchique, permettant de calculer le traitement qui est lui-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, le coefficient hiérarchique est un des éléments composant la situation hiérarchique de l'individu.</p>

Avant	Après
<p>Type</p> <p>Numérique</p>	<p>Type</p> <p>Alphanumérique</p>

Avant	Après
<p>Longueur</p> <p>[1,3]</p>	<p>Longueur</p> <p>[1,8]</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>[0-9]{1,3}</p>	<p>CSL-00</p> <p>([0-9]{1,3}) ([0-9][a-z][A-Z]){1,5}\.([0-9][a-z][A-Z]){2}</p>

7.10. Rubrique « Grade - S21.G00.40.079 »

Justification :

Cette rubrique (et sa correspondance en bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 ») a été créée dans le cadre de l'intégration de la CPRPSNCF au RGCU qui est alimenté par la DSN. Il entre dans le calcul de pension retraite.

Avant	Après
<p>Libellé</p>	<p>Libellé</p> <p>Grade</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>Contrat.Grade</p>

Avant	Après
Description	Description Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, le grade est un des éléments composant la situation hiérarchique de l'individu et définissant les éléments de fonction et de filière de l'agent.

Avant	Après
Type	Type Alphanumérique

Avant	Après
Longueur	Longueur [1,5]

7.11. Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »

Avant	Après
Liste des rubriques [...] Ancien code employeurs multiples S21.G00.41.062	Liste des rubriques [...] Ancien code employeurs multiples S21.G00.41.062 Ancien grade S21.G00.41.063

7.12. Rubrique « Ancienne modalité d'exercice du temps de travail - S21.G00.41.008 »

Justification :

Les agents de la SNCF peuvent bénéficier de temps partiel de droit pour élever un enfant. Les périodes pendant lesquelles les agents affiliés à la CPRPSNCF bénéficient de ce type de temps partiel sont prises en compte à 100% dans les calculs des annuités et le calcul des pensions des agents.

Avant	Après
Description [...] La valeur " 42 - [FP] Temps partiel de droit pour enfant " est aussi applicable pour les salariés des IEG.	Description [...] La valeur "42 - Temps partiel de droit pour enfant" est applicable pour les agents de la fonction publique, de la SNCF et les salariés des IEG. Les valeurs "40 - CPA 2004" et "41 - Temps partiel de droit" ne sont applicables qu'aux agents de la fonction publique et de la SNCF.

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 40 - [FP] CPA 2004 41 - [FP] Temps partiel de droit 42 - [FP] Temps partiel de droit pour enfant [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 40 - CPA 2004 41 - Temps partiel de droit 42 - Temps partiel de droit pour enfant [...]</p>

7.13. Rubrique « Ancien code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.41.020 »

Justification :

La CPRPSNCF a besoin de connaître l'activité d'agent de conduite ou de faisant fonction afin de pouvoir attribuer des bonifications de traction. Les bonifications de traction entrent en compte dans le décompte des annuités liquidables.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Pour les chauffeurs livreurs, coursiers il est nécessaire de préciser le code PCS-ESE par C643 pour les coursiers ou L643 pour les chauffeurs livreurs. La table NEH détermine la structure hiérarchique des emplois relevant de la fonction publique hospitalière. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics relevant de l'IRCANTEC doivent utiliser les codes de la table NEH pour définir le statut d'emploi de leur personnel médical hospitalier. Cette table est disponible sur le site http://www.net-entreprises.fr. [...] S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] Pour les chauffeurs livreurs, coursiers il est nécessaire de préciser le code PCS-ESE par C643 pour les coursiers ou L643 pour les chauffeurs livreurs. Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF il est nécessaire de préciser lorsque l'agent est sur un poste de conduite en renseignant le code "AGTCDT - Agent de conduite" La table NEH détermine la structure hiérarchique des emplois relevant de la fonction publique hospitalière. Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics relevant de l'IRCANTEC doivent utiliser les codes de la table NEH pour définir le statut d'emploi de leur personnel médical hospitalier. Cette table est disponible sur le site http://www.net-entreprises.fr. [...] S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport AGTCDT - Agent de conduite [...]</p>

Avant	Après
<p>Référentiel</p> <p>Table CCP : [...]</p>	<p>Référentiel</p> <p>Table CCP : [...] AGTCDT - Agent de conduite</p>

7.14. Rubrique « [FP] Ancienne nature du poste - S21.G00.41.030 »

Justification :

Afin de pouvoir majorer le taux d'activité de 10%, la CPRPSNCF a besoin de recevoir les informations nécessaires à la détermination d'un indicateur « week-endiste ».

Avant	Après
<p>Libellé</p> <p>[FP] Ancienne Nature du poste</p>	<p>Libellé</p> <p>Ancienne Nature du poste</p>

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, il s'agit de renseigner si le poste est à temps complet ou à temps non complet. L'agent à temps non complet effectue une durée hebdomadaire inférieure à la durée de référence.</p>	<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, il s'agit de renseigner si le poste est à temps complet ou à temps non complet. L'agent à temps non complet effectue une durée hebdomadaire inférieure à la durée de référence.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, il s'agit de renseigner si le poste dépend du régime VSDL (week-endiste).</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet</p>	<p>Enumération</p> <p>01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet 03 - Régime VSDL (Week-endiste) 99 - Non concerné</p>

7.15. Rubrique « Ancien code catégorie de service - S21.G00.41.033 »

Justification :

Afin de permettre l'ouverture de droits à une Cessation Progressive d'Activité (CPA) validée à 100%, la CPRPSNCF a besoin de connaître les informations nécessaires à la détermination de la notion de pénibilité spécifique aux agents affiliés à la CPRPSNCF.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif. Seules les valeurs qui ne sont pas préfixées de la mention [FP] peuvent être renseignées pour un individu relevant des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>[...] Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif.</p> <p>Pour la CPRPSNCF, la catégorie de service permet de renseigner l'indicateur de pénibilité.</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 81 - Fonction Pêcheur à pied 82 - Fonction Autre navigant</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 81 - Fonction Pêcheur à pied 82 - Fonction Autre navigant 83 - Pénibilité P0 84 - Pénibilité P1 85 - Pénibilité P2</p>

7.16. Rubrique « Ancien niveau de rémunération - S21.G00.41.044 »

Justification :

Les individus affiliés à la CPRPSNCF bénéficient d'un code prime, permettant de déterminer la valeur de la prime de travail qui est elle-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, cette rubrique est à alimenter avec le code prime. Ce code, issu des barèmes SNCF, permet de calculer la Valeur Mensuelle Théorique (VMT) de la prime de travail des agents sédentaires. Le code prime correspond à la filière de l'agent.</p>

7.17. Rubrique « Ancien échelon - S21.G00.41.045 »

Justification :

Les agents de la SNCF bénéficient d'un échelon, permettant de majorer le traitement qui est lui-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, à chacun des échelons correspond une majoration de la rémunération calculée en fonction du coefficient hiérarchique, de la position de rémunération ou de la classe sur laquelle est placé l'individu.</p>

7.18. Rubrique « Ancien coefficient hiérarchique - S21.G00.41.046 »

Justification :

Les individus affiliés à la CPRPSNCF bénéficient d'un coefficient hiérarchique, permettant de calculer le traitement qui est lui-même un élément de la rémunération de base permettant le calcul des pensions.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, le coefficient hiérarchique est un des éléments composant la situation hiérarchique de l'individu.</p>

Avant	Après
<p>Type</p> <p>Numérique</p>	<p>Type</p> <p>Alphanumérique</p>

Avant	Après
<p>Longueur</p> <p>[1,3]</p>	<p>Longueur</p> <p>[1,8]</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>[0-9]{1,3}</p>	<p>CSL-00</p> <p>([0-9]{1,3}) ([0-9][a-z][A-Z]){1,5}\.([0-9][a-z][A-Z]){2}</p>

7.19. Rubrique « Ancien grade - S21.G00.41.063 »

Justification :

Cette rubrique a été créée dans le cadre de l'intégration de la CPRPSNCF au RGCU qui est alimenté par la DSN. Il entre dans le calcul de pension retraite.

Avant	Après
<p>Libellé</p>	<p>Libellé</p> <p>Ancien grade</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>ChangementsContrat.AncienGrade</p>

Avant	Après
Description	Description Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, le grade est un des éléments composant la situation hiérarchique de l'individu et définissant les éléments de fonction et de filière de l'agent.

Avant	Après
Type	Type Alphanumérique

Avant	Après
Longueur	Longueur [1,5]

7.20. Bloc « Rémunération - S21.G00.51 »

Justification :

Les agents de la SNCF peuvent bénéficier d'une majoration salariale du fait qu'ils aient été sous contrat d'apprentissage pendant leur carrière.

Avant	Après
Liste des rubriques [...] Taux de majoration résidentielle S21.G00.51.016 Taux de rémunération cotisée S21.G00.51.019	Liste des rubriques [...] Taux de majoration résidentielle S21.G00.51.016 Taux de rémunération cotisée S21.G00.51.019 Taux de majoration ex-apprenti/ex-élève S21.G00.51.020

7.21. Rubrique « Taux de majoration résidentielle - S21.G00.51.016 »

Avant	Après
Libellé Taux de majoration résidentielle	Libellé Taux de majoration

Avant	Après
Identifiant sémantique Remuneration.TauxMajo Résidentielle	Identifiant sémantique Remuneration.TauxMajor ation

Avant	Après
Description	Description

<p>[...] Cette rubrique est à renseigner uniquement pour les salariés des entreprises IEG. Ce taux majore la rémunération brute de l'individu. Il est défini selon le lieu de travail.</p>	<p>[...] Cette rubrique est à renseigner pour les salariés des entreprises IEG et pour les individus affiliés à la CPRPSNCF. Pour les entreprises IEG, il s'agit du taux de majoration résidentielle, ce taux majore la rémunération brute de l'individu, et est défini selon le lieu de travail. Pour la CPRPSNCF ce taux majore le salaire après l'âge d'ouverture des droits à la retraite.</p>
--	---

7.22. Rubrique « Taux de majoration ex-apprenti/ex-élève - S21.G00.51.020 »

Avant	Après
<i>Libellé</i>	<i>Libellé</i> Taux de majoration ex-apprenti/ex-élève

Avant	Après
<i>Identifiant sémantique</i>	<i>Identifiant sémantique</i> Remuneration.TauxMajorationExapprenti

Avant	Après
<i>Description</i>	<i>Description</i> Pour les individus affiliés à la CPRPSNCF, une majoration salariale exceptionnelle de traitement est attribuée aux agents du cadre permanent, ex-apprentis et ex-élèves.

Avant	Après
<i>Type</i>	<i>Type</i> Numérique

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i> [4,5]

Avant	Après
<i>CSL-00</i>	<i>CSL-00</i> [0-9]{1,2}\.[0-9]{2}

7.23. Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »

Justification :

Les individus affiliés à la CPRPSNCF peuvent bénéficier de suppléments de rémunération inclus dans la rémunération de base.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Motif définissant le type de la prime, gratification ou indemnité. Parmi les valeurs de cette rubrique, certaines relèvent du champ fiscal : Indemnité d'expatriation, Indemnité d'impatriation.</p>	<p>Description</p> <p>Motif définissant le type de la prime, gratification, supplément ou indemnité. Parmi les valeurs de cette rubrique, certaines relèvent du champ fiscal : Indemnité d'expatriation, Indemnité d'impatriation.</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 051 - [FP] RIFSEEP CIA 900 - Indemnité d'expatriation [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 051 - [FP] RIFSEEP CIA 052 - Supplément de Rémunération fin de grille D2 053 - Supplément de Rémunération fin de grille A-C et E-H 054 - Supplément de Rémunération agents et ex-agents de conduite 900 - Indemnité d'expatriation [...]</p>

7.24. Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »

Justification :

Les agents de la SNCF peuvent bénéficier de disponibilité pour élever un enfant. Les périodes pendant lesquelles les agents affiliés à la CPRPSNCF bénéficient de ce type de disponibilité sont prises en compte à 100% dans les calculs des annuités et le calcul des pensions des agents.

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Les valeurs suivantes sont aussi applicables pour les salariés des IEG : "656 - [FP] Congé pour cessation anticipée d'activité du fait d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante", "677 - [FP] Disponibilité pour élever enfant âgé de moins de 8 ans".</p>	<p>Description</p> <p>[...] Les valeurs suivantes sont aussi applicables pour les salariés des IEG : "656 - [FP] Congé pour cessation anticipée d'activité du fait d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante", "677 - Disponibilité pour élever enfant âgé de moins de 8 ans".</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 677 - [FP] Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 677 - Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans [...]</p>

8. Evolutions en norme pour permettre la gestion du temps partiel thérapeutique

Justification :

Certains contrôles doivent être modifiés pour permettre le traitement du temps partiel thérapeutique.

8.1. Rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 »

Avant	Après
<p>CCH-13 : La "Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002" doit être supérieure ou égale à la "Date de début du contrat - S21.G00.40.001" et inférieure ou égale à la "Date de fin du contrat - S21.G00.62.001" si cette dernière est renseignée et que le "Motif de la rupture - S21.G00.62.002" est différent de "099 - Annulation".</p>	<p>CCH-13 : Si la rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 » est renseignée avec une valeur différente de « 15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie) », « 16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail) », « 17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet) » et « 18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle) » ou si la rubrique « Motif de la reprise - S21.G00.60.011 » est renseignée avec une valeur différente de « 02 - reprise temps partiel thérapeutique », alors la « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 » doit être supérieure ou égale à la « Date de début du contrat - S21.G00.40.001 ». Ce contrôle ne s'applique donc pas pour un bloc « Arrêt de travail - S21.G00.60 » renseigné avec un motif de type temps partiel thérapeutique. Il ne s'applique pas non plus pour un bloc « Arrêt de travail - S21.G00.60 » renseigné avec un motif de la reprise de type temps partiel thérapeutique.</p>
Avant	Après
	<p>CCH-17 : La « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 » doit être inférieure ou égale à la « Date de fin du contrat - S21.G00.62.001 » si cette dernière est renseignée et que le « Motif de la rupture - S21.G00.62.002 » est différent de « 099 - Annulation ».</p>

8.2. Rubrique « Subrogation - S21.G00.60.004 »

Justification :

La gestion du temps partiel thérapeutique avait été reportée de 2021 à 2022 et le contrôle était donc passé de bloquant à non bloquant pour la version de norme P21V01 car il imposait de déclarer un bloc « Temps partiel Thérapeutique - S21.G00.66 ».

Pour la version de norme P22V01, le contrôle non bloquant de la rubrique « Subrogation - S21.G00.60.004 » est supprimé pour permettre la déclaration des arrêts de travail avec une reprise en temps partiel thérapeutique.

Avant	Après
<p>SIG-11 : Dans une DSN mensuelle (S20.G00.05.001), cette rubrique est obligatoire si la rubrique "Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001" est renseignée avec la valeur "15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie)", "16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail)", "17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)" ou "18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)" ou si la rubrique "Motif de la reprise - S21.G00.60.011" est renseignée avec la valeur "02 - reprise temps partiel thérapeutique".</p>	

8.3. Rubrique « Motif de la reprise - S21.G00.60.011 »

Avant	Après
<p>SIG-11 : Dans une DSN mensuelle (S20.G00.05.001), si le motif "02 - reprise temps partiel thérapeutique" est renseigné dans la rubrique "Motif de la reprise - S21.G00.60.011" alors un bloc "Temps partiel Thérapeutique - S21.G00.66" doit obligatoirement être renseigné.</p>	

9. Déclaration du congé de deuil en DSN : ajout en norme d'un nouveau type d'arrêt

Justification :

La Loi n°2020-692 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant, entrée en vigueur le 1er juillet 2020, a créé un nouveau type d'arrêt : le congé de deuil.

9.1. Rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 »

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)</p> <p>18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)</p> <p>99 - annulation</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)</p> <p>18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)</p> <p>19 - Deuil d'enfant</p> <p>99 - annulation</p> <p>[...]</p>

10. Ajout en norme d'une nouvelle nature de contrat pour permettre la déclaration des revenus perçus par les individus écroués exerçant une activité rémunérée en DSN

Justification :

Ces évolutions ont été intégrées afin de pouvoir déclarer en DSN mensuelle les populations d'individus écroués exerçant une activité rémunérée et potentiellement soumise au prélèvement à la source.

10.1. Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>51 - Contrat de mission d'un collaborateur occasionnel du service public (COSP) ou assimilé</p> <p>52 - [FP] Cumul d'activité à titre accessoire</p> <p>60 - Contrat d'engagement éducatif</p> <p>[...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>51 - Contrat de mission d'un collaborateur occasionnel du service public (COSP) ou assimilé</p> <p>52 - [FP] Cumul d'activité à titre accessoire</p> <p>53 - Contrat d'engagement détenu</p> <p>60 - Contrat d'engagement éducatif</p> <p>[...]</p>

10.2. Rubrique « Ancienne nature du contrat - S21.G00.41.004 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>51 - Contrat de mission d'un collaborateur occasionnel du service public (COSP) ou assimilé</p> <p>52 - [FP] Cumul d'activité à titre accessoire</p> <p>60 - Contrat d'engagement éducatif</p> <p>[...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>51 - Contrat de mission d'un collaborateur occasionnel du service public (COSP) ou assimilé</p> <p>52 - [FP] Cumul d'activité à titre accessoire</p> <p>53 - Contrat d'engagement détenu</p> <p>60 - Contrat d'engagement éducatif</p> <p>[...]</p>

10.3. Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »

Avant	Après
<p>CCH-11 : Les codes motif suivants sont autorisés selon le code nature du contrat : 011 - licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire autorisé pour le code nature de contrat de travail '01', '07', '08', '09', '82', '91'</p> <p>[...]</p> <p>999 - fin de relation avec l'employeur (autres que contrat de travail, convention ou mandat) autorisé pour le code</p>	<p>CCH-11 : Les codes motif suivants sont autorisés selon le code nature du contrat : 011 - licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire autorisé pour le code nature de contrat de travail '01', '07', '08', '09', '82', '91'</p> <p>[...]</p> <p>999 - fin de relation avec l'employeur (autres que contrat de travail, convention ou mandat) autorisé pour le code</p>



nature '20', '21', '29', '32', '50', '51', '52', '70', '80', '81',
'89', '90'

nature '20', '21', '29', '32', '50', '51', '52', '53', '70', '80',
'81', '89', '90'

11. Revenus autres de la Fonction publique : ajout d'une nouvelle valeur en norme au niveau de la rubrique « Type - S21.G00.54.001 »

Justification :

Certains types de revenus versés par un employeur n'étaient pas présents en DSN. Dans le cadre de l'obligation d'entrée en DSN au plus tard en 2022 pour les employeurs de la Fonction publique, la valeur « 34 - [FP] Prestations familiales » a été ajoutée en norme afin de ne pas obliger un déclarant à maintenir différents déclaratifs.

11.1. Rubrique « Type - S21.G00.54.001 »

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>33 - Sommes provenant d'un CET et réaffectées à un PERCO ou à un régime de retraite supplémentaire</p> <p>50 - Potentiel nouveau type d'autre élément de revenu brut A</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>33 - Sommes provenant d'un CET et réaffectées à un PERCO ou à un régime de retraite supplémentaire</p> <p>34 - [FP] Prestations familiales</p> <p>50 - Potentiel nouveau type d'autre élément de revenu brut A</p> <p>[...]</p>

12. Intégration du complément de traitement indiciaire (CTI)

Justification :

Suite au Ségur de la santé en juillet 2020, une revalorisation de la rémunération des soignants a été actée, et concerne les fonctionnaires et certains contractuels.

Cette hausse de la rémunération prend la forme d'un complément de traitement indiciaire (CTI) qui ouvre les mêmes droits en matière de liquidation des pensions que le traitement indiciaire et suit le même régime social et fiscal que le traitement indiciaire.

12.1. Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 »

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle S21.G00.40.078</p> <p>[FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) S21.G00.40.080</p>

12.2. Rubrique « [FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.40.080 »

Avant	Après
<p>Libellé</p>	<p>Libellé</p> <p>[FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI)</p>

Avant	Après
<p>Identifiant sémantique</p>	<p>Identifiant sémantique</p> <p>Contrat.CTI</p>

Avant	Après
<p>Description</p>	<p>Description</p> <p>Le complément de traitement indiciaire (CTI) est un nombre de points d'indice, se comportant comme un indice majoré, accordé à certains fonctionnaires, en sus du traitement de base.</p>

Avant	Après
<p>Type</p>	<p>Type</p> <p>Numérique</p>

Avant	Après
Longueur	Longueur [1,3]

Avant	Après
CSL-00	CSL-00 [9][0-8] [1-8][0-9]?[0-9]? [9][0-8]?[0-9]?

Avant	Après
	CCH-11 CCH-11 : La rubrique « [FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.40.080 » est interdite si la rubrique « Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026 » est renseignée avec « 99 - Non concerné ».

Avant	Après
	CCH-12 CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique « [FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.40.080 » avec la valeur « 999 ». Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 ».

12.3. Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »

Avant	Après
Liste des rubriques Ancien code employeurs multiples S21.G00.41.062	Liste des rubriques Ancien code employeurs multiples S21.G00.41.062 [FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI) S21.G00.41.064

12.4. Rubrique « [FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.41.064 »

Avant	Après
Libellé	Libellé [FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI)

Avant	Après
<i>Identifiant sémantique</i>	<i>Identifiant sémantique</i> ChangementsContrat.AncienIndiceCTI

Avant	Après
<i>Description</i>	<i>Description</i> <p>Le complément de traitement indiciaire (CTI) est un nombre de points d'indice, se comportant comme un indice majoré, accordé à certains fonctionnaires, en sus du traitement de base.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI) - S21.G00.40.080 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '999'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler un indice complément de traitement indiciaire précédemment déclaré à tort.</p>

Avant	Après
<i>Type</i>	<i>Type</i> Numérique

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i> [1,3]

Avant	Après
<i>CSL-00</i>	<i>CSL-00</i> [9][9][0-9] [1-8][0-9]?[0-9]? [9][0-8]?[0-9]?

12.5. Rubrique « Type - S21.G00.51.011 »

Avant	Après
<i>Enumération</i> 022 - Potentiel nouveau type de rémunération B [...] 027 - Potentiel nouveau type de rémunération A	<i>Enumération</i> 022 - [FP] Complément de traitement indiciaire (CTI) [...] 027 - Potentiel nouveau type de rémunération A 028 - Potentiel nouveau type de rémunération B

13. Intégration de Mayotte en DSN

Justification :

Evolutions intégrées en norme pour permettre la déclaration des populations de Mayotte en DSN.

13.1. Rubrique « Facteur d'exposition - S21.G00.34.001 »

Avant	Après
CCH-11 : Pour un même individu, la déclaration d'un bloc "Compte Professionnel de Prévention (Ex-Pénibilité) - S21.G00.34" n'est autorisée que si le "Numéro du contrat - S21.G00.34.002" qu'il porte correspond à un numéro de contrat (S21.G00.40.009) déclaré dans un bloc "Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40" portant un "Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020" égal à "157 - régime de retraite des avocats (CNBF)", "200 - régime général (CNAV) » ou "300 - régime agricole (MSA)".	CCH-11 : Pour un même individu, la déclaration d'un bloc "Compte Professionnel de Prévention (Ex-Pénibilité) - S21.G00.34" n'est autorisée que si le "Numéro du contrat - S21.G00.34.002" qu'il porte correspond à un numéro de contrat (S21.G00.40.009) déclaré dans un bloc "Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40" portant un "Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020" égal à "157 - régime de retraite des avocats (CNBF)", "200 - régime général (CNAV)", "300 - régime agricole (MSA)" ou "905 - Régime général pour la déclaration des individus de Mayotte affiliés à la CSSM" .

13.2. Rubrique « Code régime de base risque vieillesse - S21.G00.40.020 »

Avant	Après
Énumération 904 - principauté de Monaco	Énumération 904 - principauté de Monaco 905 - Régime général pour la déclaration des individus de Mayotte affiliés à la CSSM

13.3. Rubrique « Ancien code régime de base risque vieillesse - S21.G00.41.053 »

Avant	Après
Énumération 900 - autre régime (réservé Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	Énumération 900 - autre régime (réservé Polynésie Française, Nouvelle Calédonie) 905 - Régime général pour la déclaration des individus de Mayotte affiliés à la CSSM

13.4. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>- "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "902", "907", "908", "909"</p> <p>[...]</p>	<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>- "001", "002", "003", "004", "006", "008", "009", "010", "011", "012", "013", "014", "015", "016", "017", "018", "019", "020", "021", "022", "023", "025", "030", "031", "032", "040", "041", "042", "043", "044", "045", "048", "049", "063", "064", "068", "069", "070", "071", "072", "073", "074", "075", "076", "079", "081", "082", "086", "087", "088", "093", "099", "100", "102", "103", "104", "105", "106", "107", "108", "109", "110", "111", "112", "113", "114", "115", "133", "902", "907", "908", "909"</p> <p>[...]</p>

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>040 - Cotisation AC : assurance chômage sur rémunérations brutes après déduction, limitées à 4 fois le plafond de la SS</p> <p>[...]</p> <p>048 - Cotisation AGS : assurance garantie des salaires sur rémunérations brutes après déduction, limitées à 4 fois le plafond de la sécurité sociale</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>040 - Cotisation AC : assurance chômage sur rémunérations brutes après déduction</p> <p>[...]</p> <p>048 - Cotisation AGS : assurance garantie des salaires sur rémunérations brutes après déduction</p> <p>[...]</p> <p>133 - Contribution maladie spécifique Mayotte</p> <p>[...]</p>

14. Evolutions en norme pour permettre la transmission au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse des données portant sur les contrats en alternance

Justification :

Modification du contrôle CCH-11 de la rubrique « Niveau de diplôme préparé par l'individu - S21.G00.30.025 », pour prendre en compte les dispositifs de politique publique et conventionnel relatif au contrat d'apprentissage de droit public et du contrôle CCH-11 de la rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 » pour autoriser les motifs listés ci-dessous pour les contrats de professionnalisation :

- Rupture anticipée à l'initiative de l'employeur ;
- Rupture anticipée à l'initiative du salarié ;
- Rupture d'un commun accord.

14.1. Rubrique « Niveau de diplôme préparé par l'individu - S21.G00.30.025 »

Avant	Après
CCH-11 : La rubrique "Niveau de diplôme préparé par l'individu - S21.G00.30.025" doit obligatoirement être renseignée si la rubrique "Dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.40.008" est renseignée avec la valeur "64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)" ou "65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)".	CCH-11 : La rubrique "Niveau de diplôme préparé par l'individu - S21.G00.30.025" doit obligatoirement être renseignée si la rubrique "Dispositif de politique publique et conventionnel - S21.G00.40.008" est renseignée avec la valeur "64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)", "65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)" ou "81 - Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992)".

14.2. Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »

Avant	Après
<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>- 036 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur</p> <p>- 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié</p> <p>[...]</p> <p>- 084 - rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission</p> <p>[...]</p>	<p>Énumération</p> <p>[...]</p> <p>- 036 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur</p> <p>- 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié</p> <p>[...]</p> <p>- 084 - rupture d'un commun accord du CDD, d'un contrat de professionnalisation, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission</p> <p>[...]</p>

Avant	Après
<p>CCH-11 : Les codes motif suivants sont autorisés selon le code nature du contrat :</p> <p>[...]</p> <p>- 036 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '64', '65', '81'</p> <p>- 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '64', '65', '81'</p> <p>[...]</p> <p>- 084 - rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '64', '65', '81'</p> <p>[...]</p>	<p>CCH-11 : Les codes motif suivants sont autorisés selon le code nature du contrat :</p> <p>[...]</p> <p>- 036 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '61', '64', '65', '81'</p> <p>- 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '61', '64', '65', '81'</p> <p>[...]</p> <p>- 084 - rupture d'un commun accord du CDD, d'un contrat de professionnalisation, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '10', '92'. Les valeurs '01', '08', '09' ou '91' sont autorisées si la rubrique « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.008) est renseignée à '61', '64', '65', '81'</p> <p>[...]</p>

15. Suppression des éléments ajoutés en norme 2021 permettant de différencier, parmi le code PCS-ESE « 534a », les emplois relevant ou non des ECAP

Justification :

La DGEFP avait initialement indiqué que le décret sur les ECAP à venir dinstiguerait, au sein du code PSC-ESE 534a, les emplois (au nombre de 24) ne faisant pas partie des ECAP (emplois relevant des conditions d'aptitudes particulières).

24 codes avaient donc été ajoutés pour la version de norme DSN P21V01 dans la table « CCP - Code Complément PCS-ESE » ainsi que le contrôle CCH-20 de la rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 » obligeant, pour toute valeur correspondant à un de ces 24 emplois, à renseigner le code PCS-ESE 534a.

Finalement, la DGEFP nous a informés que cette distinction ne figurerait pas dans le décret final.

15.1. Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »

Avant	Après
<p>CCH-20 : Si le "Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005" est renseigné avec la valeur "I1", "I2", "I3", "I4", "I5", "I6", "I7", "I8", "I9", "I10", "I11", "I12", "I13", "I14", "I15", "I16", "I17", "I18", "I19", "I20", "I21", "I22", "I23" ou "I24" alors le "Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) - S21.G00.40.004" doit être renseigné avec la valeur "534a".</p>	

Avant	Après
<p>Référentiel :</p> <p>Table CCP :</p> <p>[...]</p> <p>"I1" Agent de sécurité qualifié, "I2" Agent de sécurité confirmé, "I3" Agent de sécurité cynophile, "I4" Agent de sécurité chef de poste, "I5" Agent de sécurité mobile, "I6" Agent de sécurité magasin prévention vols, "I7" Agent de sécurité magasin vidéo, "I8" Agent de sécurité magasin arrière caisse, "I9" Agent de sécurité filtrage, "I10" Agent de sécurité opérateur filtrage, "I11" Agent des services de sécurité incendie, "I12" Chef d'équipe des services de sécurité incendie, "I13" Chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3), "I14" Agent de prévention et de protection incendie industriel, "I15" Equipier d'intervention incendie industriel, "I16" Chef d'équipe de prévention incendie industriel, "I17" Agent de sécurité opérateur SCT1,</p>	

<p>"I18" Agent de sécurité opérateur SCT2, "I19" Pompier d'aérodrome, "I20" Pompier d'aérodrome chef de manœuvre, "I21" Responsable SSLIA, "I22" Agent de sécurité nucléaire, "I23" Chef de poste nucléaire, "I24" Chef de site nucléaire</p>	
--	--

16. Evolutions en norme suite à la publication de la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 : changement de terminologie du « versement transport » qui devient « versement mobilité »

Justification :

Suite à la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, le versement destiné au financement des transports en commun – « versement transport » – est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité – « versement mobilité ». Les évolutions suivantes ont donc été portées en norme.

16.1. 2.2.3.4. Corrections de déclarations de cotisations

Avant	Après
[...] En cas d'erreur de calcul de cotisations Accident du Travail ou Versement Transport , le déclarant prendra contact avec son URSSAF de rattachement pour une gestion de la situation en bilatéral.	[...] En cas d'erreur de calcul de cotisations d'accident du travail ou de versement mobilité , le déclarant prendra contact avec son URSSAF de rattachement pour une gestion de la situation en bilatéral.

16.2. Rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.23.006 »

Avant	Après
CCH-11 : La rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.23.006 » doit obligatoirement être renseignée si la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.23.001 » est valorisée avec la valeur « 900 », « 901 », « 911 », « 917 », « 921 » ou « 927 ». Ce contrôle vise à renseigner obligatoirement un code INSEE commune dans le cadre du versement transport .	CCH-11 : La rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.23.006 » doit obligatoirement être renseignée si la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.23.001 » est valorisée avec la valeur « 900 », « 901 », « 911 », « 917 », « 921 » ou « 927 ». Ce contrôle vise à renseigner obligatoirement un code INSEE commune dans le cadre du versement mobilité .

16.3. Rubrique « Code de base assujettie - S21.G00.78.001 »

Avant	Après
Énumération [...] 57 - Assiette du Versement Transport	Énumération [...] 57 - Assiette du versement mobilité

16.4. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
Énumération	Énumération
[...]	[...]
081 - Versement transport	081 - Versement mobilité
082 - Versement transport additionnel	082 - Versement mobilité additionnel
[...]	[...]
088 - Exonération versement transport	088 - Exonération versement mobilité
[...]	[...]

16.5. Rubrique « Code INSEE commune - S21.G00.81.005 »

Avant	Après
Description	Description
[...]	[...]
- MSA : code INSEE commune à renseigner en cas de versement transport	- MSA : code INSEE commune à renseigner en cas de versement mobilité
[...]	[...]
- URSSAF : code INSEE commune à renseigner en cas de versement transport	- URSSAF : code INSEE commune à renseigner en cas de versement mobilité
[...]	[...]

17. Modification pour le traitement des mobilités

Justification :

Le périmètre couvert par cette valeur a été étendu à la « mise en veille » des contrats des bénéficiaires de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en mobilité internationale.

17.1. Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>507 - Chômage intempéries 601 - Mobilité volontaire sécurisée</p>	<p>Enumération</p> <p>507 - Chômage intempéries 601 - Mobilité (volontaire sécurisée, internationale des alternants, ...)</p>

18. Modification pour le traitement de régularisation de prélèvement à la source

Justification :

Cette évolution permet de fiabiliser les données déclarées en cas de régularisation de prélèvement à la source.

18.1. Rubrique « Mois de l'erreur - S21.G00.56.001 »

Avant	Après
	<p>CCH-11 : La rubrique « Mois de l'erreur - S21.G00.56.001 » doit obligatoirement être renseignée avec une date (mois et année) antérieure ou égale à la date (mois et année) déclarée au niveau de la rubrique « Date du mois principal déclaré – S20.G00.05.005 ».</p> <p>Ce contrôle vise à interdire la déclaration de régularisations de prélèvement à la source dans le futur.</p>

18.2. Rubrique « Mois de l'erreur - S89.G00.93.001 »

Avant	Après
	<p>CCH-12 : La rubrique « Mois de l'erreur - S89.G00.93.001 » doit obligatoirement être renseignée avec une date (mois et année) antérieure ou égale à la date (mois et année) déclarée au niveau de la rubrique « Date du mois principal déclaré – S20.G00.05.005 ».</p> <p>Ce contrôle vise à interdire la déclaration de régularisations de prélèvement à la source dans le futur.</p>

19. Suppression des rubriques « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 » et « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 » et de leurs rubriques équivalentes en véhicule technique

Justification :

Les informations véhiculées au niveau des rubriques supprimées (« Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 » et « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 ») n'étaient pas exploitées par les organismes récepteurs de la DSN. Il n'était donc pas pertinent de les maintenir en norme.

19.1. 2.3.4.2 Régularisation de PAS

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010 » - « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 » - « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 » - « Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.015 » 	<p>Introduction</p> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010 » - « Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.015 »

19.2. Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 »

⇒ **Suppression de la rubrique**

19.3. Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 »

⇒ **Suppression de la rubrique**

19.4. Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S89.G00.93.011 »

⇒ **Suppression de la rubrique**

19.5. Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S89.G00.93.012 »

⇒ **Suppression de la rubrique**

20. Ajout d'un contrôle bloquant dans la rubrique « Numéro de versement - S21.G00.50.003 » au niveau du bloc « Versement individu - S21.G00.50 »

Justification :

Ajout d'un contrôle en norme afin d'obliger à numéroter des versements différents pour un même individu et interdire la déclaration de versements en doublon.

20.1. Rubrique « Numéro de versement - S21.G00.50.003 »

Avant	Après
	<p>CCH-12 : Pour un même bloc « Individu - S21.G00.30 », si au moins deux blocs « Versement individu - S21.G00.50 » sont déclarés, la rubrique « Numéro de versement - S21.G00.50.003 » est obligatoire.</p>

21. Signalement ADV : évolution complémentaire

Justification :

Transformation du SIG en CCH afin de bloquer les signalements ADV ne contenant pas d'individus (salarié ou non).

21.1. Rubrique « Type de la déclaration - S20.G00.05.002 »

Avant	Après
<p>SIG-15 : Si la rubrique « Type de la déclaration – S20.G00.05.002 » est renseignée avec la valeur « 01 - déclaration normale » ou « 03 - déclaration annule et remplace intégral », alors au moins un bloc « Individu – S21.G00.30 » ou « Individu non salarié - S89.G00.91 » doit être présent dans la déclaration.</p>	<p>CCH-16 : Si la rubrique « Type de la déclaration – S20.G00.05.002 » est renseignée avec la valeur « 01 - déclaration normale » ou « 03 - déclaration annule et remplace intégral », alors au moins un bloc « Individu – S21.G00.30 » ou « Individu non salarié - S89.G00.91 » doit être présent dans la déclaration.</p>

22. Ajout de deux contrôles bloquants au niveau de la rubrique « Nature de la déclaration - S20.G00.05.001 » dans un signalement d’amorçage des données variables

Justification :

Ces contrôles ont été intégrés en norme pour rendre obligatoire la déclaration de l'ancienneté ou de l'affiliation prévoyance d'un individu pour toute déclaration d'adhésion prévoyance dans un signalement d'amorçage des données variables.

22.1. Rubrique «Nature de la déclaration - S20.G00.05.001 »

Avant	Après
	CCH-12 : Si la rubrique "Nature de la déclaration - S20.G00.05.001" est renseignée avec la valeur "08 - Signalement Amorçage des données variables" et si un bloc "Adhésion Prévoyance - S21.G00.15" est renseigné, au moins un bloc "Ancienneté - S21.G00.86" doit être renseigné.

Avant	Après
	CCH-13 : Si la rubrique "Nature de la déclaration - S20.G00.05.001" est renseignée avec la valeur "08 - Signalement Amorçage des données variables", alors pour chaque bloc "Adhésion Prévoyance - S21.G00.15" présent doit être renseigné au moins un bloc "Affiliation Prévoyance - S21.G00.70" avec le même identifiant technique d'adhésion ("Identifiant technique Adhésion - S21.G00.15.005" = "Identifiant technique Adhésion - S21.G00.70.013").

23. Signalement d’amorçage des données variables : ajout d’un bloc « Ayant droit - S21.G00.73 » pour les Organismes Complémentaires

Justification :

Le signalement d'amorçage des données variables a été enrichi pour couvrir les cas d'usages aux ayants droits et pour simplifier la gestion du contrat santé/prévoyance/retraite supplémentaire de l'assuré, en transmettant au plus tôt aux OC les informations ayant un impact sur les cotisations et la couverture des droits des salariés.

23.1. 8 Arborescences

Avant	Après
<p>DSN Signalement d’amorçage</p> <ul style="list-style-type: none"> 📁 S20.G00.05 - DSN SIGNAL AMORCAGE <ul style="list-style-type: none"> 📁 S20.G00.07 - Contact chez le déclaré (0,*) 📁 S21.G00.06 - Entreprise (1,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.11 - Etablissement (1,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.12 - Coordonnées bancaires spécifiques (0,*) 📁 S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*) 📁 S21.G00.30 - Individu (0,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat) (0,*) 📁 S21.G00.65 - Autre suspension de l'exécution du contrat (0,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.70 - Affiliation Prévoyance (0,*) 📁 S21.G00.86 - Ancienneté (0,*) 📁 S21.G00.85 - Lieu de travail ou établissement utilisateur (0,*) 📁 S89.G00.91 - Individu non salarié (0,1) 	<p>DSN Signalement d’amorçage</p> <ul style="list-style-type: none"> 📁 S20.G00.05-DSN SIGNAL AMORCAGE <ul style="list-style-type: none"> 📁 S20.G00.07 - Contact chez le déclaré (0,*) 📁 S21.G00.06 - Entreprise (1,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.11 - Etablissement(1,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.12 - Coordonnées bancaires spécifiques(0,*) 📁 S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance(0,*) 📁 S21.G00.30 - Individu(0,1) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)(0,*) 📁 S21.G00.65 - Autre suspension de l'exécution du contrat(0,*) 📁 S21.G00.70 - Affiliation Prévoyance(0,*) <ul style="list-style-type: none"> 📁 S21.G00.73 - Ayant-droit(0,*) 📁 S21.G00.86 - Ancienneté(0,*) 📁 S21.G00.85 - Lieu de travail ou établissement utilisateur (0,*) 📁 S89.G00.91 - Individu non salarié (0,1)

24. Ajout d'un contrôle bloquant en rubrique « Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006 »

Justification :

Ce contrôle a été ajouté en norme afin d'empêcher le renseignement de la rubrique « Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006 » dans une déclaration de type normal. Il n'y a en effet pas de sens à pouvoir déclarer un identifiant de déclaration annulée pour une déclaration de type normal.

24.1. Rubrique « Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006 »

Avant	Après
	<p>CCH-12 : Si la rubrique "Type de la déclaration - S20.G00.05.002" est renseignée avec une valeur autre que "03 - déclaration annule et remplace intégral" ou "04 - déclaration annule", alors la déclaration d'une rubrique "Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée - S20.G00.05.006" est interdite.</p>

25. Modification de la description de la rubrique « Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée - S21.G00.65.005 » pour le versement de l'allocation journalière de présence parentale

Justification :

La modification de l'article L1225-62 du code du travail donne la possibilité à compter du 30 septembre 2020 au salarié de fractionner le congé de présence parentale par demi-journée.

La CNAF et la MSA, en charge du versement de l'allocation journalière de présence parentale, souhaitent disposer du détail du nombre de jours ouvrés éventuellement fractionnés pour procéder au traitement des demandes d'allocation.

25.1. Rubrique « Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée - S21.G00.65.005 »

Avant	Après
Libellé	Libellé
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	Nombre de jours ouvrés de suspension

Avant	Après
Description	Description
Nombre de jours ouvrés de congé proche aidant. Cette rubrique est seulement à renseigner pour une suspension dont le motif est "650 - Congé de proche aidant" . Cette suspension peut être fractionnée en demi-journées.	Nombre de jours ouvrés de congé proche aidant du mois principal déclaré . Cette rubrique est seulement à renseigner pour les cas de congé proche aidant ou de congé de présence parentale . Ces suspensions peuvent être fractionnées en demi-journées.

26. Modification des modalités déclaratives du bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »

Justification :

De nombreux éditeurs ont remonté des difficultés induisant des modalités déclaratives différentes du bloc « Cotisation individuelle – S21.G00.81 » selon l'organisme qui reçoit les données.

Il sera désormais possible pour un déclarant, à compter de janvier 2021, de renseigner tous les champs du bloc « Cotisation individuelle – S21.G00.81 », sans tri préalable du logiciel de paie en fonction de l'organisme destinataire.

26.1. 2.2.1.3. Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>2.2.1.3 Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)</p>	<p>Introduction</p> <p>2.2.1.3 Bloc "Cotisation individuelle" (S21.G00.81)</p> <p>Les rubriques présentées dans les tableaux ci-dessous sont à déclarer à minima en fonction des cas exposés. La présence d'une croix (X) signifie que, pour un organisme donné, la rubrique doit obligatoirement être renseignée.</p> <p>Les déclarants ont la possibilité de renseigner les rubriques « Code de cotisation – S21.G00.81.001 », « Montant d'assiette S21.G00.81.003 » et « Montant de cotisation S21.G00.81.004 », sans distinction préalable par le logiciel de paie en fonction de l'organisme destinataire et de la cotisation/exonération/réduction déclarée.</p> <p>Chaque partenaire récepteur des données déclarées en DSN n'exploitera que les données dont il a besoin pour son métier.</p>

27. Passage en bloquant du contrôle SIG-13 de la rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 » pour interdire la déclaration d'un DJT dans le futur

Justification :

Cette évolution permet d'assurer la fiabilité des données déclarées dans les DSN mensuelles au niveau de la rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 ». A noter que cela permettra à la CNAM et à la MSA d'assurer une bonne gestion du temps partiel thérapeutique.

27.1. Rubrique « Date du dernier jour travaillé - S21.G00.60.002 »

Avant	Après
SIG-13 : Se reporter au paragraphe 4.4.12 de l'introduction traitant de la datation dans une DSN mensuelle	CCH-16 : Se reporter au paragraphe 4.4.12 de l'introduction traitant de la datation dans une DSN mensuelle.

28. Modification de la rubrique « Solde de congés acquis et non pris (ENIM) - S21.G00.62.019 » pour déclarer un nombre de jours de congés acquis et non pris supérieur ou égal à 100

Justification :

Evolution de norme pour intégrer les déclarations d'un nombre de jours de congés acquis et non pris supérieur ou égal à 100.

28.1. Rubrique « Solde de congés acquis et non pris (ENIM) - S21.G00.62.019 »

Avant	Après
<p>Longueur</p> <p>[4,5]</p>	<p>Longueur</p> <p>[4,6]</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>[0-9]{1,2}\.[0-9]{2}</p>	<p>CSL-00</p> <p>[0-9]{1,3}\.[0-9]{2}</p>

29. Modification pour le traitement du compte professionnel de prévention

Justification :

Les facteurs de pénibilité obsolètes depuis le 1^{er} octobre 2017 ont été supprimés, afin de ne plus permettre leur déclaration en DSN.

29.1. Rubrique « Facteur d'exposition - S21.G00.34.001 »

Avant	Après
Enumération 01 - les manutentions manuelles de charges 02 - les postures pénibles (positions forcées des articulations) 03 - les vibrations mécaniques 04 - les agents chimiques dangereux	Enumération

30. Suppression du contrôle faisant appel aux valeurs présentes dans la table NEH

Justification :

Ce contrôle faisait appel aux valeurs présentes dans la table NEH. Le fournisseur de cette table la mettant à jour de manière désynchronisée avec le planning des évolutions de norme DSN, ce contrôle ne pouvait être maintenu sans risquer de rejeter à tort des déclarations.

30.1. Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »

Avant	Après
<p>CCH-17 : Si la rubrique "Statut d'emploi du salarié - S21.G00.40.026" est renseignée avec la valeur '06 - Personnel médical hospitalier' et si la rubrique "Code régime Retraite Complémentaire - S21.G00.71.002" est renseignée avec la valeur "IRCANTEC" seule la valeur "1130", "1140", "1150", "1151", "1330", "1997", "1998", "1999", "2110", "2120", "2121", "2130", "2131", "2132", "2220", "2230", "2300", "2310", "2320", "2330", "2400", "2410", "2500", "2510", "260A", "260B", "261A", "261B", "270A", "270B", "310A", "310B", "310C", "310E", "320A", "320B", "320C", "330A" ou "410A" présent dans la table NEH est autorisée.</p>	

31. Suppression de contrôles pour le renseignement des périodes de rattachement de la Prime de Partage de la Valeur (PPV)

Justification :

L'article 1 de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat met en place la Prime de Partage de la Valeur (PPV) qui permet à un employeur de verser une prime dont le montant d'exonération peut atteindre 3000 euros (ou 6000 euros sous conditions) à partir du 1er juillet 2022.

Le contrôle est supprimé afin d'en permettre la déclaration telle que définie dans les consignes sur le sujet publiées sur net-entreprises.

31.1. Rubrique « Date de début de la période de rattachement - S21.G00.52.003 »

Avant	Après
<p>CCH-12 : Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le code type de prime, gratification et indemnité est "026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique", "027 - Prime liée à</p>	

l'activité avec période de rattachement spécifique" ou "029 - Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique". Dans le cas contraire, elle est interdite.

31.2. Rubrique « Date de fin de la période de rattachement - S21.G00.52.004 »

Avant	Après
<p>CCH-13 : Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le code type de prime, gratification et indemnité est "026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique", "027 - Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique" ou "029 - Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique". Dans le cas contraire, elle est interdite.</p>	

32. Modification du contrôle CCH-21 de la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Justification :

Ce contrôle a été modifié car les trois déductions « 071 - Dépense déductible liée à la participation à des événements », « 072 - Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations » et « 073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH », ajoutées à la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 » dans le cadre du JMN 2021 de juin 2020, ont les mêmes modalités déclaratives que les déductions OETH initialement présentes dans cette rubrique. En effet, ces trois déductions doivent également faire l'objet d'une déclaration portant sur une seule et même année de rattachement et donc l'année renseignée au niveau des rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.82.003 » et « Date de fin de période de rattachement S21.G00.82.004 » doit être identique pour ces trois déductions.

32.1. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Avant	Après
<p>CCH-21 : Si la rubrique « Code de cotisation – S21.G00.82.002 » est renseignée avec la valeur « 060 - Déduction ECAP », « 061 - Déduction de sous-traitance (EA, ESAT, TIH, portage salarial) », « 062 - Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité », « 063 - Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle », « 064 - Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation », « 065 - Contribution OETH brute avant déductions », « 066</p>	<p>CCH-21 : Si la rubrique « Code de cotisation – S21.G00.82.002 » est renseignée avec la valeur « 060 - Déduction ECAP », « 061 - Déduction de sous-traitance (EA, ESAT, TIH, portage salarial) », « 062 - Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité », « 063 - Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle », « 064 - Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation », « 065 - Contribution OETH brute avant déductions », « 066</p>

- Contribution OETH nette avant écrêtement », « 067 - Contribution OETH nette après écrêtement », ou « 068 - Contribution OETH réelle due » alors l'année renseignée au niveau des rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.82.003 » et « Date de fin de période de rattachement S21.G00.82.004 » doit être identique.

Ce contrôle vise à interdire les déclarations qui portent sur deux exercices annuels différents pour les codes de cotisation cités ci-dessus.

- Contribution OETH nette avant écrêtement », « 067 - Contribution OETH nette après écrêtement », ou « 068 - Contribution OETH réelle due », « **071 - Dépense déductible liée à la participation à des événements** », « **072 - Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations** » ou « **073 - Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH** », alors l'année renseignée au niveau des rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.82.003 » et « Date de fin de période de rattachement S21.G00.82.004 » doit être identique.

Ce contrôle vise à interdire les déclarations qui portent sur deux exercices annuels différents pour les codes de cotisation cités ci-dessus.

33. Mise en place d'un contrôle bloquant pour lutter contre l'hétérogénéité déclarative du bloc « Activité - S21.G00.53 »

Justification :

Ce contrôle a été mis en place afin d'améliorer la qualité et la cohérence des données qui sont véhiculées en DSN, notamment pour la mesure de l'activité des individus dont l'unité de mesure de la quotité de travail est exprimée en heures ou en jours.

33.1. Rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 »

Avant	Après
	<p>CCH-15 : Si la rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 » est renseignée avec la valeur « 10 - heure » ou « 12 - journée » alors au moins un bloc « Activité - S21.G00.53 » doit être renseigné.</p>

34. Renumérotation de contrôles

Justification :

Renommage des contrôles SIG ou CCH ayant le même numéro pour une même rubrique car les éléments présents en DSN doivent avoir un identifiant numérique unique.

34.1. Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »

Avant	Après
SIG-19 : Si et seulement si le "Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) - S21.G00.40.004" est égal à "546d", le "Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005" doit être égal à "546dN" ou "546dM". Dans le cas contraire, ces valeurs sont interdites.	SIG-20 : Si et seulement si le "Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) - S21.G00.40.004" est égal à "546d", le "Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005" doit être égal à "546dN" ou "546dM". Dans le cas contraire, ces valeurs sont interdites.

34.2. Rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - S21.G00.40.011 »

Avant	Après
SIG-13 : Le code « 32 – à la vacation » n'est autorisé que si la rubrique "Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005" est égale à « 49 - dockers avec carte G ».	SIG-14 : Le code "32 – à la vacation" n'est autorisé que si la rubrique "Code complément PCS-ESE - S21.G00.40.005" est égale à "49 - dockers avec carte G".

34.3. Rubrique « Type de gestion de l'Assurance chômage - S21.G00.40.029 »

Avant	Après
SIG-11 : Si la rubrique "Nature juridique de l'employeur - S21.G00.11.017" est égale à "02" ou "03", alors cette rubrique est obligatoire.	SIG-12 : Si la rubrique "Nature juridique de l'employeur - S21.G00.11.017" est égale à "02" ou "03", alors cette rubrique est obligatoire.

34.4. Rubrique « Date de fin de l'affiliation - S21.G00.70.015 »

Avant	Après
SIG-11 : Se reporter au paragraphe 4.4.12 de l'introduction traitant de la datation dans une DSN mensuelle.	SIG-12 : Se reporter au paragraphe 4.4.12 de l'introduction traitant de la datation dans une DSN mensuelle.

34.5. Rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 »

Avant	Après
<p>SIG-11 : Un bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" portant le code "23 - Sans composant de base assujettie en paie" au niveau de la rubrique "Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001" doit être l'unique bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" enfant du bloc "Base assujettie - S21.G00.78" auquel il est rattaché.</p>	<p>SIG-18 : Un bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" portant le code "23 - Sans composant de base assujettie en paie" au niveau de la rubrique "Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001" doit être l'unique bloc "Composant de base assujettie - S21.G00.79" enfant du bloc "Base assujettie - S21.G00.78" auquel il est rattaché.</p>

Avant	Après
<p>SIG-12 : Si la rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 » est renseignée avec la valeur "23 - Sans composant de base assujettie en paie", alors la valeur renseignée dans la rubrique « Montant de composant de base assujettie - S21.G00.79.004 » doit être égale à 0."</p>	<p>SIG-19 : Si la rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 » est renseignée avec la valeur "23 - Sans composant de base assujettie en paie", alors la valeur renseignée dans la rubrique « Montant de composant de base assujettie - S21.G00.79.004 » doit être égale à 0.</p>

35. Harmonisation du format des montants en DSN

Justification :

La modification de la longueur de ces rubriques a été effectuée afin d'obtenir une homogénéité entre les montants déclarés en DSN.

35.1. Rubrique « Montant - S21.G00.54.002 »

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i>
[4, 18]	[4, 14]

35.2. Rubrique « Montant de composant de base assujettie - S21.G00.79.004 »

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i>
[4, 18]	[4, 14]

35.3. Rubrique « Montant d'assiette - S21.G00.81.003 »

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i>
[4, 18]	[4, 14]

35.4. Rubrique « Montant de cotisation - S21.G00.81.004 »

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i>
[4, 18]	[4, 14]

36. Modification de la rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »

Justification :

La modification de cette rubrique permet d'être homogène avec la rubrique « Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022 ».

36.1. Rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Numéro de la caisse de congés payés dans le cas où les indemnités ne sont pas versées par l'employeur. Indiquer "97" dans le cas de la Caisse de congés spectacles.</p> <p>Pour les entreprises adhérentes à une caisse CIBTP, une caisse du Transport ou de la Manutention portuaire, indiquer l'un des codes de la table CPCP - Code caisse professionnelle de congés payés.</p>	<p>Description</p> <p>Numéro de la caisse de congés payés dans le cas où les indemnités ne sont pas versées par l'employeur. Indiquer "97", le numéro d'affiliation et la clé, dans le cas de la Caisse de congés spectacles.</p> <p>Pour les entreprises adhérentes à une caisse CIBTP, une caisse du Transport ou de la Manutention portuaire, indiquer l'un des codes de la table CPCP - Code caisse professionnelle de congés payés.</p>
	<p>CRE-11 : Les deux premiers caractères de la présente rubrique (S21.G00.41.023) doivent correspondre à l'une des valeurs présentes dans la table des codes des caisses professionnelles de congés payés.</p>

37. Modification de la rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »

Justification :

Cet énuméré a été supprimé car il faisait doublon avec le code « 676 - [FP] Disponibilité pour maladie » déjà utilisé pour la disponibilité d'office pour raison de santé, hérité de la DADS-U.

37.1. Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>681 - Détachement hors IEG</p> <p>682 - [FP] Disponibilité d'office pour raison de santé</p> <p>[...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>681 - Détachement hors IEG</p> <p>[...]</p>

38. Modification de la rubrique « Taux de cotisation - S21.G00.81.007 »

Justification :

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du recouvrement par l'Acoss des cotisations à la maille nominative et permet de déclarer des taux de cotisation tels que celui de la contribution au financement du dialogue social qui est composé de trois décimales : 0.016%.

38.1. Rubrique « Taux de cotisation - S21.G00.81.007 »

Avant	Après
Longueur	Longueur
[4,6]	[4,7]

Avant	Après
CSL-00	CSL-00
[0]?([0-9]{1,2}\.[0-9]{2} 100\.\00)	[0]?([0-9]{1,2}\.[0-9]{2,3} 100\.\000 100\.\00)

39. Modification de rubriques pour le traitement des cas autorisés de mutations de salariés vers l'établissement d'un autre groupe

Justification :

Ces évolutions élargiront la portée du code et permettront la déclaration des mutations au sein du même groupe. Il couvre désormais les cas d'exception autorisés de mutations sans rupture de contrat vers un établissement extérieur au groupe, comme ça peut être le cas dans les secteurs d'activité tels que le gardiennage, le ménage, la restauration. Pour rappel, les mutations vers une autre entreprise sont normalement interdites.

39.1. Rubrique « Motif de la rupture du contrat - S21.G00.62.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>- Le motif 100 permet de déclarer la mutation au sein du même groupe sans rupture du contrat. Ce motif ne doit pas être utilisé pour un signalement fin du contrat de travail ou pour un signalement fin du contrat de travail unique.</p>	<p>Description</p> <p>- Le motif 100 permet de déclarer la mutation au sein du même groupe ou extérieure au groupe pour les secteurs d'activité autorisés (gardiennage, ménage, restauration, etc.) sans rupture du contrat. Ce motif ne doit pas être utilisé pour un signalement fin du contrat de travail ou pour un signalement fin du contrat de travail unique.</p>

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>100 - Mutation au sein du même groupe sans rupture du contrat</p>	<p>Enumération</p> <p>100 - Mutation au sein du même groupe ou extérieure au groupe pour les secteurs d'activité autorisés (gardiennage, ménage, restauration, etc.) sans rupture du contrat</p>

Avant	Après
<p>CCH-12 : Les motifs de la rupture du contrat "100 - Mutation au sein du même groupe sans rupture du contrat", "116 - Fin de ligne de service", "998 - transfert du contrat de travail sans rupture du contrat vers un autre établissement pas rentré dans la DSN" et "999 - fin de relation avec l'employeur (autres que contrat de travail, convention ou mandat)" sont interdits si la "Nature de la déclaration - S20.G00.05.001" est renseignée avec la valeur "02 - Signalement Fin du contrat de travail" ou la valeur "07 - Signalement Fin du contrat de travail unique".</p>	<p>CCH-12 : Les motifs de la rupture du contrat "100 - Mutation au sein du même groupe ou extérieure au groupe pour les secteurs d'activité autorisés (gardiennage, ménage, restauration, etc.) sans rupture du contrat", "116 - Fin de ligne de service", "998 - transfert du contrat de travail sans rupture du contrat vers un autre établissement pas rentré dans la DSN" et "999 - fin de relation avec l'employeur (autres que contrat de travail, convention ou mandat)" sont interdits si la "Nature de la déclaration - S20.G00.05.001" est renseignée avec la valeur "02 - Signalement Fin du contrat de travail" ou la valeur "07 - Signalement Fin du contrat de travail unique".</p>

40. Modification de rubriques pour le traitement des intermittents et des expatriés

Justification :

Ces évolutions ont été portées en norme dans le cadre de l'intégration en DSN du recouvrement des cotisations d'assurance chômage des intermittents et expatriés par Pôle emploi.

40.1. Rubrique « Type - S20.G00.07.004 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 04 - Contact chez le déclaré recouvrant, entre autres, des cotisations de Sécurité Sociale (Acos, MSA, CCVRP) [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 04 - Contact chez le déclaré recouvrant, entre autres, des cotisations de Sécurité Sociale (Acos, MSA, CCVRP, Pôle emploi) [...]</p>

40.2. Rubrique « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Pôle emploi : concernant les employeurs d'expatriés, d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la diffusion et d'artistes du spectacle, il s'agit d'un identifiant attribué par le centre de recouvrement Spectacle et Expatriés de Pôle Emploi [...]</p>	<p>Description</p> <p>[...] Pôle emploi : concernant les employeurs d'expatriés, d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la diffusion et d'artistes du spectacle, il s'agit d'un identifiant attribué par le centre de recouvrement Spectacle (CS suivi de 8 caractères numériques) et Expatriés (EX suivi de 8 caractères numériques) de Pôle Emploi [...]</p>

40.3. Rubrique « Numéro de licence entrepreneur spectacle - S21.G00.40.049 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>La licence est obligatoire pour toute structure privée ou publique (à but lucratif ou non) dont l'activité principale est la production ou la diffusion de spectacle ou l'exploitation de lieu de spectacle, à partir de 7</p>	<p>Description</p> <p>La licence est obligatoire pour toute structure privée ou publique (à but lucratif ou non) dont l'activité principale est la production ou la diffusion de spectacle ou l'exploitation de lieu de spectacle, à partir de 7</p>

représentations annuelles si l'activité principale de l'entreprise n'est pas d'organiser des spectacles.
Le numéro de licence est attribué aux organisateurs de spectacles vivants par la Direction Régionale des affaires culturelles (L.7122-3 et suivants du code du travail). Elle est délivrée pour 3 ans. Ce numéro est personnel et incessible. **Elle est facultative dans les autres cas.**

représentations annuelles si l'activité principale de l'entreprise n'est pas d'organiser des spectacles.
Le numéro de licence est attribué aux organisateurs de spectacles vivants par la Direction Régionale des affaires culturelles (L.7122-3 et suivants du code du travail). Elle est délivrée pour 3/5 ans **ou à vie**. Ce numéro est personnel et incessible. **En l'absence de licence spectacle, cette rubrique doit être renseignée par la référence portée sur le récépissé de la déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence.**

40.4. Rubrique « Unité de mesure - S21.G00.53.003 »

Avant	Après
Enumération	Enumération
[...]	[...]
33 - à la tâche	33 - à la tâche
35 - heures de répétition	35 - heures intermittents du spectacle
36 - cachets groupés	36 - cachets groupés
[...]	[...]

40.5. Rubrique « Code Pays - S21.G00.85.006 »

Avant	Après
Description	Description
[...]	[...]
NC : Nouvelle Calédonie	NC : Nouvelle Calédonie
MC : Monaco	MC : Monaco
	Pour un salarié expatrié, cette rubrique est obligatoire.

41. Autorisation du bloc « Complément OETH - S21.G00.13 » dans les DSN sans individu dans le cadre de la DOETH

Justification :

Cette évolution a pour objectif de permettre à un SIRET sans individu d'effectuer sa déclaration annuelle OETH.

41.1. 2.4 Déclaration de type Sans individu

Avant

1^{ère} partie du tableau

Blocs Organismes	Modalité déclarative DSN Sans individu					
	Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » S20.G00.08	Adhésion Prévoyance S21.G00.15	Changements destinataire Adhésion Prévoyance S21.G00.16	Versement organisme de protection sociale S21.G00.20	Bordereau de cotisation due S21.G00.22	Cotisation agrégée S21.G00.23
AGIRC-ARRCO	X			X		
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X					
CAMIEG	X			X	X	
CCVRP						
CNIEG	X			X	X	
CRPCEN	X			X	X	
CRPNPAC	X			X		
DGFIP						
Organisme complémentaire		X	X	X		
IRCANTEC	X					
MSA	X			X		
Pôle emploi	X			X		
URSSAF				X	X	X
Congés spectacles (AUDIENS)	X			X		
CNRACL						
CPF						
FSPOEIE						
RAEP						
SRE						
RAFP						
CNBF	X			X		

Après

2.4 Déclaration de type Sans individu
1^{ère} partie du tableau

		Modalité déclarative DSN Sans individu					
Blocs Organismes	Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » S20.G00.08	Complément OETH S21.G00.13	Adhésion Prévoyance S21.G00.15	Changements destinataire Adhésion Prévoyance S21.G00.16	Versement organisme de protection sociale S21.G00.20	Bordereau de cotisation due S21.G00.22	Cotisation agrégée S21.G00.23
AGIRC-ARRCO	X				X		
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)	X						
CAMIEG	X				X	X	
CCVRP							
CNIEG	X				X	X	
CRPCEN	X				X	X	
CRPNPAC	X				X		
DGFIP							
Organisme complémentaire			X	X	X		
IRCANTEC	X						
MSA	X	X			X		
Pôle emploi	X				X		
URSSAF		X			X	X	X
Congés spectacles (AUDIENS)	X				X		
CNRACL							
CPF							
FSPOEIE							
RAEP							
SRE							
RAFP							
CNBF	X				X		

42. Déclaration et régularisation des rubriques portant des taux au sein du bloc « Rémunération - S21.G00.51 »

Justification :

Afin de permettre la correction d'un taux de rémunération cotisée déclaré à tort pour la CNIEG, l'expression régulière de la rubrique est modifiée pour autoriser un taux égal à « 0.00 ».

42.1. Rubrique « Taux de rémunération cotisée - S21.G00.51.019 »

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : [0]*([1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : [0]*(0[1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}</p>

43. Déclaration de l'indemnité de préretraite amiante

Justification :

Le contrôle est supprimé pour permettre la déclaration de l'indemnité légale de départ à la retraite du salarié avec le motif de sortie « 059 - démission » dans le cadre d'un départ en préretraite amiante.

43.1. Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »

Avant	Après
<p>CCH-23 : Si le bloc "Fin du contrat - S21.G00.62" est présent, alors le code type d'indemnités "005 - Indemnité légale de départ à la retraite du salarié" et "006 - Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié" sont interdits si le motif de la rupture contrat de travail est différent de "039 - départ à la retraite à l'initiative du salarié" ou " 099 - Annulation".</p>	

44. Intégration du recouvrement de la CFPTA en DSN

Justification :

Dans le cadre du transfert des cotisations CFPTA aux Urssaf et à la MSA, certains codes de cotisation spécifiques à la PRO BTP ne sont plus attendus. Ces contrôles de cohérence entre les différentes cotisations dues ne sont plus justifiés.

44.1. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Avant	Après
<p>CCH-18 : En présence de cotisations de code "038 - Cotisation TTC sur assiette sans congés payés", "039 - Cotisation TTC sur assiette avec congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA-BTP" ou "040 - Cotisation TTC sur assiette hors congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA-BTP", une cotisation de code "037 - Cotisation TTC sur assiette avec congés payés pour le secteur du BTP" doit aussi être déclarée pour la même "Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005".</p>	

Avant	Après
<p>CCH-19 : En présence de cotisations de code "040 - Cotisation TTC sur assiette hors congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA-BTP", des cotisations de code "038 - Cotisation TTC sur assiette sans congés payés" et "039 - Cotisation TTC sur assiette avec congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA BTP" doivent aussi être déclarées pour la même "Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005".</p>	

Avant	Après
<p>CCH-20 : En l'absence de cotisations de code "040 - Cotisation TTC sur assiette hors congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA-BTP", des cotisations de code 038 - Cotisation TTC sur assiette sans congés payés" et "039 - Cotisation TTC sur assiette avec congés payés pour les salariés non soumis à la cotisation CCCA-BTP" ne peuvent être déclarées simultanément pour une même "Référence réglementaire ou contractuelle - S21.G00.82.005".</p>	

45. Modification de rubriques en blocs « Contrat - S21.G00.40 » et « Changements Contrat - S21.G00.41 »

Justification :

Avec la cinématique des blocs « Changements Contrat - S21.G00.41 », il doit être possible de corriger des éléments précédemment déclarés, mais aussi d'annuler des informations qui n'auraient pas dû être déclarées. Des valeurs dites « annulantes » ont donc été introduites en norme afin de pouvoir annuler des informations qui n'auraient pas dû être déclarées dans une DSN précédente.

45.1. 4.4.14.1 Les types de données dans le bloc « Changements contrat - S21.G00.41 »

Avant

Code	Libellé	Type
S21.G00.41.001	Date de la modification	Cinématique
S21.G00.41.002	Ancien statut du salarié (conventionnel)	Modalité
S21.G00.41.003	Ancien code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	Modalité
S21.G00.41.004	Ancienne nature du contrat	Modalité
S21.G00.41.005	Ancien dispositif de politique publique et conventionnel	Modalité
S21.G00.41.006	Ancienne unité de mesure de la quotité de travail	Modalité
S21.G00.41.007	Ancienne quotité de travail du contrat	Modalité
S21.G00.41.008	Ancienne modalité d'exercice du temps de travail	Modalité
S21.G00.41.010	Ancien complément de base au régime obligatoire	Modalité
S21.G00.41.011	Ancien code convention collective applicable	Modalité
S21.G00.41.012	SIRET ancien établissement d'affectation	Identifiant
S21.G00.41.013	Ancien identifiant du lieu de travail	Modalité
S21.G00.41.014	Ancien numéro du contrat	Identifiant
S21.G00.41.016	Ancien motif de recours	Modalité
S21.G00.41.017	Ancien taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Modalité
S21.G00.41.018	Ancien travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	Modalité
S21.G00.41.019	Ancien code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	Modalité
S21.G00.41.020	Ancien code complément PCS-ESE	Modalité
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	Identifiant
S21.G00.41.022	Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	Modalité
S21.G00.41.023	Ancien code caisse professionnelle de congés payés	Modalité
S21.G00.41.024	Ancien code risque accident du travail	Modalité
S21.G00.41.025	Ancien code statut catégoriel APECITA	Modalité
S21.G00.41.027	Ancien salarié à temps partiel cotisant à temps plein	Modalité
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	Cinématique
S21.G00.41.029	[FP] Ancien code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	Modalité
S21.G00.41.030	[FP] Ancienne nature du poste	Modalité
S21.G00.41.031	[FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un Poste à temps complet	Modalité
S21.G00.41.032	Ancien taux de travail à temps partiel	Modalité
S21.G00.41.033	Ancien code catégorie de service	Modalité
S21.G00.41.034	[FP] Ancien indice brut	Modalité
S21.G00.41.035	[FP] Ancien indice majoré	Modalité
S21.G00.41.036	[FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI)	Modalité
S21.G00.41.037	[FP] Ancien indice brut d'origine	Modalité
S21.G00.41.038	[FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	Modalité
S21.G00.41.039	[FP] Ancien ancien employeur public	Modalité
S21.G00.41.040	[FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public	Modalité
S21.G00.41.041	[FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	Modalité
S21.G00.41.042	[FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	Modalité

S21.G00.41.043	Ancien taux de service actif	Modalité
S21.G00.41.044	Ancien niveau de Rémunération	Modalité
S21.G00.41.045	Ancien échelon	Modalité
S21.G00.41.046	Ancien coefficient hiérarchique	Modalité
S21.G00.41.047	Ancien genre de navigation	Modalité
S21.G00.41.048	Ancien statut BOETH	Modalité
S21.G00.41.049	Ancien complément de dispositif de politique publique	Modalité
S21.G00.41.050	Ancien cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	Modalité
S21.G00.41.051	Ancienne catégorie de classement finale	Modalité
S21.G00.41.052	Ancien code régime de base risque maladie	Modalité
S21.G00.41.053	Ancien code régime de base risque vieillesse	Modalité
S21.G00.41.054	Ancien identifiant du contrat d'engagement maritime	Identifiant
S21.G00.41.055	Ancien collègue (CNIEG)	Modalité
S21.G00.41.056	Ancienne forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	Modalité
S21.G00.41.057	[FP] Ancien type de détachement	Modalité
S21.G00.41.058	Ancien positionnement dans la convention collective	Modalité
S21.G00.41.059	Ancien code régime de base risque accident du travail	Modalité
S21.G00.41.060	Ancien statut d'emploi du salarié	Modalité
S21.G00.41.061	Ancien code emplois multiples	Modalité
S21.G00.41.062	Ancien code employeurs multiples	Modalité

Après

Code	Libellé	Type
S21.G00.41.001	Date de la modification	Cinématique
S21.G00.41.002	Ancien statut du salarié (conventionnel)	Modalité
S21.G00.41.003	Ancien code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	Modalité
S21.G00.41.004	Ancienne nature du contrat	Modalité
S21.G00.41.005	Ancien dispositif de politique publique et conventionnel	Modalité
S21.G00.41.006	Ancienne unité de mesure de la quotité de travail	Modalité
S21.G00.41.007	Ancienne quotité de travail du contrat	Modalité
S21.G00.41.008	Ancienne modalité d'exercice du temps de travail	Modalité
S21.G00.41.010	Ancien complément de base au régime obligatoire	Modalité
S21.G00.41.011	Ancien code convention collective applicable	Modalité
S21.G00.41.012	SIRET ancien établissement d'affectation	Identifiant
S21.G00.41.013	Ancien identifiant du lieu de travail	Modalité
S21.G00.41.014	Ancien numéro du contrat	Identifiant
S21.G00.41.016	Ancien motif de recours	Modalité
S21.G00.41.017	Ancien taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Modalité
S21.G00.41.018	Ancien travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	Modalité
S21.G00.41.019	Ancien code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	Modalité
S21.G00.41.020	Ancien code complément PCS-ESE	Modalité
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	Identifiant
S21.G00.41.022	Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	Modalité
S21.G00.41.023	Ancien code caisse professionnelle de congés payés	Modalité
S21.G00.41.024	Ancien code risque accident du travail	Modalité
S21.G00.41.025	Ancien code statut catégoriel APECITA	Modalité
S21.G00.41.027	Ancien salarié à temps partiel cotisant à temps plein	Modalité
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	Cinématique
S21.G00.41.029	[FP] Ancien code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	Modalité
S21.G00.41.030	[FP] Ancienne nature du poste	Modalité
S21.G00.41.031	[FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un Poste à temps complet	Modalité
S21.G00.41.032	Ancien taux de travail à temps partiel	Modalité
S21.G00.41.033	Ancien code catégorie de service	Modalité

S21.G00.41.034	[FP] Ancien indice brut	Modalité
S21.G00.41.035	[FP] Ancien indice majoré	Modalité
S21.G00.41.036	[FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI)	Modalité
S21.G00.41.037	[FP] Ancien indice brut d'origine	Modalité
S21.G00.41.038	[FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	Modalité
S21.G00.41.039	[FP] Ancien ancien employeur public	Modalité
S21.G00.41.040	[FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public	Modalité
S21.G00.41.041	[FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	Modalité
S21.G00.41.042	[FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	Modalité
S21.G00.41.043	Ancien taux de service actif	Modalité
S21.G00.41.044	Ancien niveau de rémunération	Modalité
S21.G00.41.045	Ancien échelon	Modalité
S21.G00.41.046	Ancien coefficient hiérarchique	Modalité
S21.G00.41.047	Ancien genre de navigation	Modalité
S21.G00.41.048	Ancien statut BOETH	Modalité
S21.G00.41.049	Ancien complément de dispositif de politique publique	Modalité
S21.G00.41.050	Ancien cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	Modalité
S21.G00.41.051	Ancienne catégorie de classement finale	Modalité
S21.G00.41.052	Ancien code régime de base risque maladie	Modalité
S21.G00.41.053	Ancien code régime de base risque vieillesse	Modalité
S21.G00.41.054	Ancien identifiant du contrat d'engagement maritime	Identifiant
S21.G00.41.055	Ancien collège (CNIEG)	Modalité
S21.G00.41.056	Ancienne forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	Modalité
S21.G00.41.057	[FP] Ancien type de détachement	Modalité
S21.G00.41.058	Ancien positionnement dans la convention collective	Modalité
S21.G00.41.059	Ancien code régime de base risque accident du travail	Modalité
S21.G00.41.060	Ancien statut d'emploi du salarié	Modalité
S21.G00.41.061	Ancien code emplois multiples	Modalité
S21.G00.41.062	Ancien code employeurs multiples	Modalité
S21.G00.41.063	Ancien grade	Modalité
S21.G00.41.064	[FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI)	Modalité
S21.G00.41.065	Ancien FINESS géographique	Modalité

45.2. Rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 »

Avant	Après
	CCH-21 : Il est interdit de renseigner la rubrique "Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005" avec la valeur '999999'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.3. Rubrique « Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022 »

Avant	Après
	CCH-11 : Il est interdit de renseigner la rubrique "Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022" avec la valeur '99'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.4. Rubrique « [FP] Indice brut - S21.G00.40.057 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Indice brut - S21.G00.40.057" avec la valeur 'ZZ9'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.5. Rubrique « [FP] Indice brut d'origine - S21.G00.40.060 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Indice brut d'origine - S21.G00.40.060" avec la valeur 'ZZ9'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.6. Rubrique « [FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.40.061 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.40.061" avec la valeur 'ZZ9'. Cette

	valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".
--	---

45.7. Rubrique « [FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.40.063 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.40.063" avec la valeur 'ZZ9'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.8. Rubrique « [FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.40.064 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.40.064" avec la valeur 'ZZ9'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.9. Rubrique « [FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.40.065 »

Avant	Après
	CCH-12 : Il est interdit de renseigner la rubrique "[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.40.065" avec la valeur 'ZZ9'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.10. Rubrique « Niveau de Rémunération - S21.G00.40.069 »

Avant	Après
	CCH-11 : Il est interdit de renseigner la rubrique "Niveau de rémunération - S21.G00.40.069" avec la valeur 'ZZZ'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.11. Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »

Avant	Après
	CCH-11 : Il est interdit de renseigner la rubrique "Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.070" avec la valeur '000'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

45.12. Rubrique « Ancien motif de recours - S21.G00.41.016 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>15 - Recrutement d'un intérimaire en sa qualité de BOETH</p>	<p>Enumération</p> <p>15 - Recrutement d'un intérimaire en sa qualité de BOETH</p> <p>99 - Non concerné</p>

45.13. Rubrique « Ancien code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.41.020 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>546dN - hôtesse ou stewards taux normal</p> <p>S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport'</p> <p>[...]</p> <p>La table CMET est utilisée pour les individus relevant d'une caisse de congés payés CIBTP.</p>	<p>Description</p> <p>[...]</p> <p>546dN - hôtesse ou stewards taux normal</p> <p>S001 - Sportif professionnel dont le contrat de travail relève des articles L. 222-2-3 et suivants du code du sport'</p> <p>999999 - Non concerné</p> <p>[...]</p> <p>La table CMET est utilisée pour les individus relevant d'une caisse de congés payés CIBTP.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) - S21.G00.40.005 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '999999'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler le code complément PCS-ESE précédemment déclaré à tort.</p>

45.14. Rubrique « Ancien code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.41.023 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Pour les entreprises adhérentes à une caisse CIBTP, une caisse du Transport ou de la Manutention portuaire, indiquer l'un des codes de la table CPCP - Code caisse professionnelle de congés payés.</p>	<p>Description</p> <p>[...] Pour les entreprises adhérentes à une caisse CIBTP, une caisse du Transport ou de la Manutention portuaire, indiquer l'un des codes de la table CPCP - Code caisse professionnelle de congés payés.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n’y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code ‘99’. Cette valeur a été créée pour permettre d’annuler le code caisse professionnelle de congés payés précédemment déclaré à tort.</p>

45.15. Rubrique « Ancien code statut catégoriel APECITA - S21.G00.41.025 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>01 - salarié cadre 02 - salarié non cadre</p>	<p>Enumération</p> <p>01 - salarié cadre 02 - salarié non cadre 99 - Non concerné</p>

45.16. Rubrique « [FP] Ancienne nature du poste - S21.G00.41.030 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>01 - salarié cadre 02 - salarié non cadre</p>	<p>Enumération</p> <p>01 - salarié cadre 02 - salarié non cadre 99 - Non concerné</p>

45.17. Rubrique « [FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet - S21.G00.41.031 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Cette rubrique est à renseigner uniquement quand la durée hebdomadaire ne correspond pas à un temps complet.</p>	<p>Description</p> <p>[...] Cette rubrique est à renseigner uniquement quand la durée hebdomadaire ne correspond pas à un temps complet.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet - S21.G00.40.054 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '0.00'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler la quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet précédemment déclarée à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : [0]*([1-9][0-9]*\.[0-9]{2} 0\.(0[1-9] [1-9][0-9]))</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : ([0]*([1-9][0-9]*\.[0-9]{2} 0\.(0[1-9] [1-9][0-9])) [0][.][0][0])</p>

45.18. Rubrique « Ancien taux de travail à temps partiel - S21.G00.41.032 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, le taux de travail à temps partiel correspond au pourcentage de la durée hebdomadaire de service pour les mêmes fonctions exercées à temps plein. Une situation de temps partiel thérapeutique n'impacte pas cette rubrique.</p>	<p>Description</p> <p>Pour la fonction publique, le taux de travail à temps partiel correspond au pourcentage de la durée hebdomadaire de service pour les mêmes fonctions exercées à temps plein. Une situation de temps partiel thérapeutique n'impacte pas cette rubrique.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Taux de travail à temps partiel - S21.G00.40.055 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '0.00'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler le taux de travail à temps partiel précédemment déclaré à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : [0]*([1-9][0-9]*\.[0-9]{2} 0\.(0[1-9] [1-9][0-9]))</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : ([0]*([1-9][0-9]*\.[0-9]{2} 0\.(0[1-9] [1-9][0-9])) [0][.][0][0])</p>

45.19. Rubrique « [FP] Ancien indice brut - S21.G00.41.034 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut est l'indice de carrière. Il détermine la position de l'agent public sur un échelon correspondant à son grade. Pour chaque grade, les indices bruts correspondant à chaque échelon sont fixés par décret.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut est l'indice de carrière. Il détermine la position de l'agent public sur un échelon correspondant à son grade. Pour chaque grade, les indices bruts correspondant à chaque échelon sont fixés par décret.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice brut - S21.G00.40.057 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice brut précédemment déclaré à tort.</p>

45.20. Rubrique « [FP] Ancien indice majoré - S21.G00.41.035 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut est l'indice de carrière. Il détermine la position de l'agent public sur un échelon correspondant à son grade. Pour chaque grade, les indices bruts correspondant à chaque échelon sont fixés par décret.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut est l'indice de carrière. Il détermine la position de l'agent public sur un échelon correspondant à son grade. Pour chaque grade, les indices bruts correspondant à chaque échelon sont fixés par décret.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice majoré - S21.G00.40.058 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '000'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice majoré précédemment déclaré à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : 1[0-9]{3} 2[0-4][0-9]{2} 25[0]{2} [1-9][0-9]{2}</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : 1[0-9]{3} 2[0-4][0-9]{2} 25[0]{2} [1-9][0-9]{2} [0]{1,3}</p>

45.21. Rubrique « [FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI) - S21.G00.41.036 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>La nouvelle bonification indiciaire est un nombre de points d'indice majorés attribués, à titre dérogatoire, à certains fonctionnaires appartenant à un corps ou un grade donné occupant un certain type d'emploi, le cas échéant sous condition d'âge. La NBI complète le traitement principal.</p>	<p>Description</p> <p>La nouvelle bonification indiciaire est un nombre de points d'indice majorés attribués, à titre dérogatoire, à certains fonctionnaires appartenant à un corps ou un grade donné occupant un certain type d'emploi, le cas échéant sous condition d'âge. La NBI complète le traitement principal.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI) - S21.G00.40.059 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '0.00'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler la nouvelle bonification indiciaire précédemment déclarée à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : (^0\(((1-9)[0-9]) ([0-9][1-9]) [1-9]) [1-9]\d?(?:\.[0-9]{1,2})? [1-7]\d\d(?:\.[0-9]{1,2})? 800(?:\.[0]{1,2})?)\$)</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : (^0\(((1-9)[0-9]) ([0-9][1-9]) [1-9]) [1-9]\d?(?:\.[0-9]{1,2})? [1-7]\d\d(?:\.[0-9]{1,2})? 800(?:\.[0]{1,2})?)\$) [0][\.[0][0]</p>

45.22. Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine - S21.G00.41.037 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine est l'indice correspondant à l'indice de classement, dans sa carrière d'origine, du fonctionnaire détaché sur emploi ne conduisant pas à pension servant de base au calcul des cotisations pour pension.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine est l'indice correspondant à l'indice de classement, dans sa carrière d'origine, du fonctionnaire détaché sur emploi ne conduisant pas à pension servant de base au calcul des cotisations pour pension.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice brut d'origine - S21.G00.40.060 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice brut d'origine précédemment déclaré à tort.</p>

45.23. Rubrique « [FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.41.038 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut de cotisation dans un emploi supérieur est l'indice de classement précédemment détenu dans un emploi supérieur servant de base au calcul des cotisations pour pension sur option du fonctionnaire.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut de cotisation dans un emploi supérieur est l'indice de classement précédemment détenu dans un emploi supérieur servant de base au calcul des cotisations pour pension sur option du fonctionnaire.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15) - S21.G00.40.061 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice brut de cotisation dans un emploi supérieur précédemment déclaré à tort.</p>

45.24. Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.41.040 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'ancien indice brut d'origine ancien salarié est l'ancien indice sur lequel les anciens salariés chez un employeur public, intégrés dans la Fonction Publique Territoriale, ont choisi de cotiser.</p>	<p>Description</p> <p>L'ancien indice brut d'origine ancien salarié est l'ancien indice sur lequel les anciens salariés chez un employeur public, intégrés dans la Fonction Publique Territoriale, ont choisi de cotiser.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public - S21.G00.40.063 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice brut d'origine ancien salarié employeur public précédemment déclaré à tort.</p>

45.25. Rubrique « [FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.41.041 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel est l'indice brut avant intégration de l'indemnité de feu. Il est obligatoire pour les sapeurs-pompiers professionnels en situation de sur cotisation.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel est l'indice brut avant intégration de l'indemnité de feu. Il est obligatoire pour les sapeurs-pompiers professionnels en situation de sur cotisation.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP) - S21.G00.40.064 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel précédemment déclaré à tort.</p>

45.26. Rubrique « [FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.41.042 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine du « maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire » est l'indice des agents contractuels devenus fonctionnaires qui conservent à titre personnel le bénéfice de leur traitement antérieur.</p>	<p>Description</p> <p>L'indice brut d'origine du « maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire » est l'indice des agents contractuels devenus fonctionnaires qui conservent à titre personnel le bénéfice de leur traitement antérieur.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « [FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire - S21.G00.40.065 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZ9'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler le maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire précédemment déclaré à tort.</p>

45.27. Rubrique « Ancien niveau de Rémunération - S21.G00.41.044 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Niveau de rémunération - S21.G00.40.069 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code 'ZZZ'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler le niveau de rémunération précédemment déclaré à tort.</p>

45.28. Rubrique « Ancien échelon - S21.G00.41.045 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Echelon - S21.G00.40.070 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n'y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code '00'. Cette valeur a été créée pour permettre d'annuler l'échelon précédemment déclaré à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : (0[1-9]) (1[0-2])</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : (0[0-9]) (1[0-2])</p>

45.29. Rubrique « Ancien coefficient hiérarchique - S21.G00.41.046 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément</p>	<p>Description</p> <p>Pour les salariés des industries électriques et gazières (IEG), cette rubrique est à alimenter avec l'élément</p>

correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.

correspondant de la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.

Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n’y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code ‘000’. Cette valeur a été créée pour permettre d’annuler le coefficient hiérarchique précédemment déclaré à tort.

45.30. Rubrique « Ancienne catégorie de classement finale - S21.G00.41.051 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>La catégorie de classement finale est une donnée nécessaire au calcul des cotisations et des prestations servies par l’ENIM. La catégorie doit être associée à une période afin d’établir le salaire forfaitaire applicable. Ces catégories sont définies dans l’Article 1 du Décret n° 52-540 du 07/05/1952 modifié.</p>	<p>Description</p> <p>La catégorie de classement finale est une donnée nécessaire au calcul des cotisations et des prestations servies par l’ENIM. La catégorie doit être associée à une période afin d’établir le salaire forfaitaire applicable. Ces catégories sont définies dans l’Article 1 du Décret n° 52-540 du 07/05/1952 modifié.</p> <p>Pour signaler que dans une DSN précédente la rubrique « Catégorie de classement finale - S21.G00.40.075 » avait été déclarée par erreur pour ce contrat (il n’y avait pas lieu de renseigner la rubrique pour ce contrat), cette rubrique doit être renseignée avec le code ‘00’. Cette valeur a été créée pour permettre d’annuler la catégorie de classement finale précédemment déclarée à tort.</p>

Avant	Après
<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : 0[1-9] 1[0-9] 20</p>	<p>CSL-00</p> <p>CSL 00 : 0[0-9] 1[0-9] 20</p>

45.31. Rubrique « [FP] Ancien type de détachement - S21.G00.41.057 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>16 - [FP] Absence de détachement</p>	<p>Enumération</p> <p>16 - [FP] Absence de détachement 99 - Non concerné</p>

46. Modification de la partie introductive du Cahier Technique suite à l'évolution de la façon d'effectuer les régularisations en bloc « Rémunération - S21.G00.51 »

Justification :

La circulaire n° DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 ayant modifié la datation des rémunérations déclarées en DSN, ce paragraphe a été supprimé car les éléments présentés n'étaient plus à jour. Les modalités déclaratives à appliquer seront portées par la fiche consigne traitant des modalités déclaratives des éléments financiers en DSN qui sera mise à jour.

46.1. 2.1.3.6.1 Rappel de Rémunération et d'Activité

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>2.1.3.6.1. Rappel de Rémunération et d'Activité.</p> <p>Le rappel de rémunération ne concerne pas les éléments de revenu brut constituant créance subordonnée à une condition ou un terme, en l'occurrence dans la classification DSN, les primes indemnités et gratifications ainsi que les autres éléments de revenu brut.</p> <p>Les rappels de Rémunération et d'Activité sont toujours valorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la date de versement du rappel à l'individu - Pour une période élémentaire de paie, en fonction de l'élément de revenu brut concerné <p>Les rappels de salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage doivent être rattachés à la période élémentaire de paie d'origine et non la période de paie correspondant au versement du rappel à l'individu. Le rappel de mesures d'activité sera toujours associé au rappel de salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage et sera ainsi rattaché à la période d'origine.</p> <p>Ils devront impérativement concerner une période incluse dans le contrat de travail.</p> <p>Les rappels relatifs aux éléments de revenu brut, hors salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage, sont rattachés à la période de paie correspondant au versement du rappel au salarié.</p>	<p>Introduction</p>

Exemple : Le 18 mai, le gestionnaire RH prend connaissance de la réalisation de 10 heures supplémentaires au cours de la période de paie 15 mars-20 mars non payées à ce jour au salarié. Un rappel de paie d'un montant de 100 € nets (soit 125 € bruts) est ainsi versé au salarié le 25 mai afin de régulariser cette situation. Par ailleurs, sa rémunération brute non plafonnée s'établit mensuellement à 1500 €

Avant

DSN Mars

S21.G00.50 – Versement Individu

S21.G00.50.001:25032013
S21.G00.50.002:1350
S21.G00.50.004:1200

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01032013
S21.G00.51.002:31032013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Rémunération brute
non plafonnée
S21.G00.51.013:1500

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01032013
S21.G00.51.002:31032013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Salaire brut soumis à
contributions
d'Assurance chômage
S21.G00.51.013:1500

S21.G00.53 – Activité

S21.G00.53.001:Travail rémunéré
S21.G00.53.002:151.66

DSN Avril

S21.G00.50 – Versement Individu

S21.G00.50.001:25042013
S21.G00.50.002:1350
S21.G00.50.004:1200

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01042013
S21.G00.51.002:30042013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Rémunération brute
non plafonnée
S21.G00.51.013:1500

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01042013
S21.G00.51.002:30042013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Salaire brut soumis à
contributions
d'Assurance chômage
S21.G00.51.013:1500

S21.G00.53 – Activité

S21.G00.53.001:Travail rémunéré
S21.G00.53.002:151.66

DSN Mai

S21.G00.50 – Versement Individu

S21.G00.50.001:25052013
S21.G00.50.002:1425
S21.G00.50.004:1300

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01052013
S21.G00.51.002:31052013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Rémunération brute
non plafonnée
S21.G00.51.013:1625

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01052013
S21.G00.51.002:31052013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Heures
supplémentaires ou
complémentaires
aléatoires
S21.G00.51.012:10
S21.G00.51.013:125

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:01052013
S21.G00.51.002:31052013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Salaire brut soumis à
contributions
d'Assurance chômage
S21.G00.51.013:1500

S21.G00.53 – Activité

S21.G00.53.001:01
S21.G00.53.002:151.66

S21.G00.51 - Rémunération

S21.G00.51.001:15032013
S21.G00.51.002:20032013
S21.G00.51.010:00000
S21.G00.51.011: Salaire brut soumis à
contributions
d'Assurance chômage
S21.G00.51.012:10
S21.G00.51.013:125

S21.G00.53 – Activité

S21.G00.53.001:Travail rémunéré
S21.G00.53.002:10

Après

47. Suivi de l'intégration en norme des valeurs de réserve

Justification :

Ajout d'un paragraphe dans l'introduction du Cahier Technique DSN concernant les valeurs de réserve ajoutées depuis la version de norme P20V01, pour contextualiser leur intégration en norme et le suivi de leur utilisation.

47.1. 2.7 Valeurs de réserve

Avant	Après
<p>Introduction</p>	<p>Introduction</p> <p>2.7 Valeurs de réserve</p> <p>Suite aux évolutions liées aux annonces présidentielles du 24 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales, aux mesures annoncées dans le PLFSS 2019 et aux difficultés rencontrées pour les prendre en compte dans la version de norme P19V01, des valeurs dites de réserve ont été ajoutées en norme, en prévision d'évolutions à venir pour les versions de norme suivantes afin d'éviter les blocages déclaratifs.</p> <p>2.7.1 Intégration en norme</p> <p>Trois valeurs de réserve seront systématiquement disponibles au niveau des blocs et rubriques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Rémunération - S21.G00.51 » au niveau de la rubrique « Type - S21.G00.51.011 » - « Prime, gratification et indemnité - S21.G00.52 » au niveau de la rubrique « Type - S21.G00.52.001 » - « Autre élément de revenu brut - S21.G00.54 » au niveau de la rubrique « Type - S21.G00.54.001 » - « Arrêt de travail - S21.G00.60 » au niveau de la rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 » - « Autre suspension de l'exécution du contrat - S21.G00.65 » au niveau de la rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 » - « Base assujettie - S21.G00.78 » au niveau de la rubrique « Code de base assujettie - S21.G00.78.001 » - « Composant de base assujettie - S21.G00.79 » au niveau de la rubrique « Type de composant de base assujettie - S21.G00.79.001 » - « Cotisation individuelle - S21.G00.81 » au niveau de la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 » - « Cotisation établissement - S21.G00.82 » au niveau de la rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »



2.7.2 Suivi de l'utilisation des valeurs de réserve

[...]

47.2. 2.7.2 Suivi de l'utilisation de valeurs de réserve

Avant

Après

Version de norme concernée	Valeurs de réserves utilisées		Libellé de la valeur renommée dans la version de Cahier technique suivante	Justification du recours à une valeur de réserve
P20V01	Type - S21.G00.51.011	021 - Potentiel nouveau type de rémunération A	021 - [FP] Taux de rémunération de la situation administrative	Déclaration du taux de rémunération de la situation administrative pour les besoins relatifs à la CNRACL pour la Fonction Publique.
		022 - Potentiel nouveau type de rémunération B	022 - [FP] Complément de traitement indiciaire (CTI) <i>(renommé dans la version de norme P22V01)</i>	Déclaration du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) suite à la publication du Ségur de la Santé de Juillet 2020
	Type - S21.G00.52.001	902 - Potentiel nouveau type de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)	902 - Potentiel nouveau type de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) <i>(non renommé)</i>	Déclaration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).
		903 - Potentiel nouveau type de prime A	903 - Autre prime exonérée de cotisation, contribution sociale et impôt sur le revenu	Déclaration d'une prime exceptionnelle versée à un individu dans le cadre de l'épidémie de covid-19
	Type - S21.G00.54.001	92 - Potentiel nouveau type d'autre élément de revenu brut A	92 - Cotisation frais de santé	Déclaration des éléments relatifs aux cotisations frais de santé non-déductibles (Montants inclus dans la base CSG)
		93 - Potentiel nouveau type d'autre élément de revenu brut B	93 - Cotisation prévoyance et retraite supplémentaire	Déclaration des éléments relatifs aux cotisations prévoyance et retraite supplémentaire non-déductibles (Montants inclus dans la base CSG)
	Cotisation individuelle - S21.G00.81.001	908 - Potentielle nouvelle cotisation A	908 - Taxe forfaitaire CDDU Assurance Chômage	Déclaration de la taxe forfaitaire CDDU Assurance Chômage suite à la réforme de l'assurance chômage.
		909 - Potentielle nouvelle cotisation B	909 - Cotisation au titre du financement des régimes de retraites supplémentaires à prestation définies	Déclaration de la cotisation au titre du financement des régimes de retraites supplémentaires à prestations définies suite à l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019 (art. 2).
		910 - Potentielle nouvelle cotisation C	910 - Exonération de cotisations patronales pour les entreprises affectées par la crise sanitaire	Application des mesures d'exonération de cotisations et contributions sociales suite au projet de loi de finance rectificative 2020
	P21V01	Cotisation individuelle - S21.G00.81.001	911 - Potentielle nouvelle cotisation A	911 - Réduction de cotisations patronales pour les entreprises du secteur de la vigne affectées par la crise sanitaire
912 - Potentielle nouvelle cotisation B			912 - Exonération du forfait social à 10%	Application des mesures d'exonération mise en œuvre dans la Loi de finances pour 2021
Code de cotisation S21.G00.82.002		091 - Potentielle nouvelle cotisation établissement A	091 - Cotisation relative aux droits spécifiques passés des activités non régulées (DSPNR)	Intégration de la contribution relative aux droits spécifiques passés des activités non régulées (DSPNR) dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations CNIEG à l'ACOSS et à la MSA à compter de janvier 2022.

48. Ajout de nouvelles valeurs de réserve

48.1. Rubrique « Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001 »

Justification :

A compter de la version de norme P22V01, il a été acté d'ajouter des valeurs de réserve au niveau du bloc « Arrêt de Travail - S21.G00.60 ».

Avant	Après
Enumération	Enumération
	[...] 20 - Potentiel nouveau motif d'arrêt A 21 - Potentiel nouveau motif d'arrêt B 22 - Potentiel nouveau motif d'arrêt C [...]

48.2. Rubrique « Motif de suspension - S21.G00.65.001 »

Justification :

A compter de la version de norme P22V01, il a été acté d'ajouter des valeurs de réserve au niveau du bloc « Autre suspension de l'exécution du contrat - S21.G00.65 ».

Avant	Après
Enumération	Enumération
	[...] 683 - Potentiel nouveau motif de suspension A 684 - Potentiel nouveau motif de suspension B 685 - Potentiel nouveau motif de suspension C [...]

48.3. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
Enumération	Enumération
[...] 913 - Potentielle nouvelle cotisation D	[...] 913 - Potentielle nouvelle cotisation C 914 - Potentielle nouvelle cotisation A 915 - Potentielle nouvelle cotisation B

48.4. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Justification :

Dans le cadre du projet de transfert du recouvrement des cotisations CNIEG vers l'Acoss et la MSA, une valeur de réserve du bloc « Cotisation établissement - S21.G00.82 » est ajoutée dans l'hypothèse d'une potentielle évolution à prendre en compte en version de norme P21V01.

Avant	Après
<p>Enumération</p>	<p>Enumération</p> <p>[...]</p> <p>094 - Potentielle nouvelle cotisation établissement A</p> <p>[...]</p>

49. Mise à jour de libellé de valeurs de réserve

Justification :

Mise à jour de libellés de valeurs de réserve.

49.1. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 911 - Potentielle nouvelle cotisation A 912 - Potentielle nouvelle cotisation B 913 - Potentielle nouvelle cotisation D</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 911 - Réduction de cotisations patronales pour les entreprises du secteur de la vigne affectées par la crise sanitaire 912 - Exonération du forfait social à 10% 913 - Potentielle nouvelle cotisation C</p>

49.2. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.82.002 »

Avant	Après
<p>Enumération</p> <p>[...] 091 - Potentielle nouvelle cotisation établissement A [...]</p>	<p>Enumération</p> <p>[...] 091 - Cotisation relative aux droits spécifiques passés des activités non régulées (DSPNR) [...]</p>

50. Mise à jour de l'adresse du serveur

Justification :

Suppression de l'adresse du serveur qui est modifiée chaque année

50.1. 5 Les modèles de déclarations

Avant	Après
<p>Introduction</p> <p>On peut également distinguer liste de valeurs « interne » (valeurs fournies dans le cahier technique) et liste de valeurs « externes » (tables existantes sur le serveur de nomenclatures disponible à l'adresse suivante : http://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p3v1.htm).</p>	<p>Introduction</p> <p>On peut également distinguer liste de valeurs « interne » (valeurs fournies dans le cahier technique) et liste de valeurs « externes » (tables existantes sur le serveur de nomenclatures de Net Entreprises).</p>

51. Mise à jour du numéro de version de la norme utilisée

Justification :

Modification du numéro de version de norme pour le CT 2022

51.1. Rubrique « Numéro de version de la norme utilisée - S10.G00.00.006 »

Avant	Après
Énumération P21V01 - Année 2021 Version 1	Énumération P22V01 - Année 2022 Version 1

52. Correction d'anomalies

Justification :

Modification du format de la rubrique pour permettre l'annulation d'un taux de travail à temps partiel précédemment déclaré à tort.

52.1. Rubrique « Ancien taux de travail à temps partiel - S21.G00.41.032 »

Avant	Après
Longueur [5,5]	Longueur [4,5]

53. Correction de coquilles

53.1. Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 »

Avant	Après
Liste des rubriques	Liste des rubriques
Niveau de Rémunération S21.G00.40.069	Niveau de rémunération S21.G00.40.069

53.2. Rubrique « Nature du contrat - S21.G00.40.007 »

Avant	Après
Description	Description
Nature du lien entre l'employeur et l'individu. Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail (conventions, mandat...).	Nature du lien entre l'employeur et l'individu. Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail (conventions, mandat...).

53.3. Rubrique « Niveau de rémunération - S21.G00.40.069 »

Avant	Après
Libellé	Libellé
Niveau de Rémunération - S21.G00.40.069	Niveau de rémunération - S21.G00.40.069

53.4. Rubrique « Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071 »

Avant	Après
CCH-11	CCH-11
Il est interdit de renseigner la rubrique "Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.070" avec la valeur '000'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".	Il est interdit de renseigner la rubrique "Coefficient hiérarchique - S21.G00.40.071" avec la valeur '000'. Cette valeur ne peut être utilisée qu'en bloc "Changements Contrat - S21.G00.41".

53.5. Bloc « Changements Contrat - S21.G00.41 »

Avant	Après
Liste des rubriques	Liste des rubriques
Ancien niveau de Rémunération S21.G00.41.044	Ancien niveau de rémunération S21.G00.41.044

53.6. Rubrique « Ancien niveau de rémunération - S21.G00.41.044 »

Avant	Après
Libellé Ancien niveau de Rémunération - S21.G00.41.044	Libellé Ancien niveau de rémunération - S21.G00.41.044

53.7. Rubrique « Type - S21.G00.52.001 »

Avant	Après
Enumération [...] 052 - Supplément de Rémunération fin de grille D2 053 - Supplément de Rémunération fin de grille A-C et E-H 054 - Supplément de Rémunération agents et ex-agents de conduite [...]	Enumération [...] 052 - Supplément de rémunération fin de grille D2 053 - Supplément de rémunération fin de grille A-C et E-H 054 - Supplément de rémunération agents et ex-agents de conduite [...]

53.8. Rubrique « Code de cotisation - S21.G00.81.001 »

Avant	Après
Enumération [...] 030 - Cotisation employeurs Régime spécial maladie IEG Complémentaire 031 - Cotisation salariés Régime spécial maladie IEG Complémentaire 032 - Cotisation salariés Régime maladie IEG spécial Solidarité [...] 035 - CNIEG - Cotisation employeurs Régime spécial (population adossée) [...]	Enumération [...] 030 - Cotisation employeurs régime spécial maladie IEG Complémentaire 031 - Cotisation salariés régime spécial maladie IEG Complémentaire 032 - Cotisation salariés régime maladie IEG spécial Solidarité [...] 035 - CNIEG - Cotisation employeurs régime spécial (population adossée) [...]

Tableau des usages

Avant

Bloc		Rubrique		01 - DSN mensuelle	02 - Signalement fin de	04 - Signalement arrêt de	05 - Signalement reprise	07 - Signalement fin de	08 - Signalement
Id bloc	Libellé bloc	Id rubrique	Libellé rubrique						
S10.G00.00	Envoi	S10.G00.00.001	Nom du logiciel utilisé	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.002	Nom de l'éditeur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.003	Numéro de version du logiciel utilisé	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.00.004	Code de conformité en pré-contrôle	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.00.005	Code envoi du fichier d'essai ou réel	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.006	Numéro de version de la norme utilisée	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.007	Point de dépôt	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.008	Type de l'envoi	O	O	O	O	O	O
S10.G00.01	Emetteur	S10.G00.01.001	Siren de l'émetteur de l'envoi	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.003	Nom ou raison sociale de l'émetteur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.005	Code postal	C	C	C	C	C	C

		S10.G00.01.006	Localité	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.007	Code pays	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.008	Code de distribution à l'étranger	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.009	Complément de la localisation de la construction	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C	C	C	C	C
S10.G00.02	Contact émetteur	S10.G00.02.001	Code civilité	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.002	Nom et prénom de la personne à contacter	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.004	Adresse mél du contact émetteur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.005	Adresse téléphonique	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.006	Adresse fax	C	C	C	C	C	C
S20.G00.05	Déclaration	S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.002	Type de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.004	Numéro d'ordre de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	O	I	I	I	I	I
		S20.G00.05.006	Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée	I	C	C	C	C	C
		S20.G00.05.007	Date de constitution du fichier	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	O	I	I	I	I	I
		S20.G00.05.009	Identifiant métier	C	C	C	C	C	C
		S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	O	O	I	I	O	I
		S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	I	I	I	I	I	O
		S20.G00.05.012	Dernier SIRET connu pour ancien numéro de contrat	I	I	I	I	I	C
S20.G00.07	Contact chez le déclaré	S20.G00.07.001	Nom et prénom du contact	O	N	O	O	O	O

		S20.G00.07.002	Adresse téléphonique	O	N	O	O	O	O
		S20.G00.07.003	Adresse mél du contact	O	N	O	O	O	O
		S20.G00.07.004	Type	O	N	O	O	O	O
S20.G00.08	Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré »	S20.G00.08.001	Code caisse	O	N	N	N	N	N
S21.G00.06	Entreprise	S21.G00.06.001	SIREN	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.06.002	NIC du siège	C	C	C	C	C	C
		S21.G00.06.003	Code APEN	O	I	I	I	O	I
		S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.005	Code postal	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.006	Localité	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.009	Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.06.010	Code pays	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.015	Code convention collective applicable	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11	Etablissement	S21.G00.11.001	NIC	O	O	O	O
S21.G00.11.002	Code APET			O	I	I	I	O	O
S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.004	Code postal			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.005	Localité			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie			C	C	C	C	C	C

		S21.G00.11.008	Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11.009	Type de rémunération soumise à contributions d'Assurance chômage pour expatriés	C	C	I	I	C	I
		S21.G00.11.015	Code pays	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.019	Date d'effet de l'adhésion au dispositif TESE/CEA	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11.020	Date d'effet de la sortie du dispositif TESE/CEA	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11.022	Code convention collective principale	C	C	I	I	C	I
S21.G00.12	Coordonnées bancaires spécifiques	S21.G00.12.001	Type d'usage	O	N	N	N	N	O
		S21.G00.12.002	BIC	C	N	N	N	N	C
		S21.G00.12.003	IBAN	O	N	N	N	N	O
S21.G00.13	Complément OETH	S21.G00.13.001	Accord agréé OETH	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.002	Type BOETH externe	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.003	Nombre BOETH externe	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.15	Adhésion Prévoyance	S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	C	C	C	C	C	C
		S21.G00.15.004	Personnel couvert	O	I	I	I	I	I
		S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	O	O	O	O	O	O
S21.G00.16	Changements destinataire Adhésion Prévoyance	S21.G00.16.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.16.002	Ancien Code organisme de Prévoyance	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.16.003	Ancien Code délégataire de gestion	C	N	N	N	N	N
S21.G00.20	Versement Organisme de Protection Sociale	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.20.003	BIC	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.004	IBAN	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.005	Montant du versement	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.010	Mode de paiement	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.011	Date de paiement	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.012	SIRET Payeur	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.20.013	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.22	Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	O	N	N	N	N	N
				S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	C	N	N	N	N	N
				S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement			O	N	N	N	N	N		
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations			O	N	N	N	N	N		
S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation			C	N	N	N	N	N		
S21.G00.23	Cotisation agrégée	S21.G00.23.001	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	O	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.003	Taux de cotisation	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.004	Montant d'assiette	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.005	Montant de cotisation	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.006	Code INSEE commune	C	N	N	N	N	N		
		S21.G00.23.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N		
S21.G00.30	Individu	S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	C	C	C	C	C		
		S21.G00.30.002	Nom de famille	O	O	O	O	O	O		
		S21.G00.30.003	Nom d'usage	C	C	C	C	C	C		

		S21.G00.30.004	Prénoms	O	O	O	O	O	O		
		S21.G00.30.005	Sexe	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.006	Date de naissance	O	O	O	O	O	O		
		S21.G00.30.007	Lieu de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.009	Code postal	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.010	Localité	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.011	Code pays	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.013	Codification UE	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.014	Code département de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.015	Code pays de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.018	Adresse mél	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	C	C	C	C	C		
		S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	C	C	C	C	C	C		
		S21.G00.30.022	Statut à l'étranger au sens fiscal	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.023	Cumul emploi retraite	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.024	Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.025	Niveau de diplôme préparé par l'individu	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.31	Changements individu	S21.G00.31.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.008	Ancien NIR	C	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.009	Ancien nom de famille	C	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.010	Anciens prénoms	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.31.011	Ancienne date de naissance	C	N	N	N	N	N
S21.G00.34	Compte Professionnel de Prévention (Ex-Pénibilité)	S21.G00.34.001	Facteur d'exposition	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.34.002	Numéro du contrat	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.34.003	Année de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.40	Contrat (Contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.001	Date de début du contrat	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.007	Nature du contrat	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.009	Numéro du contrat	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	O	C	C	C	O	O
		S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.021	Motif de recours	C	I	I	I	C	C

S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	C	C	I	I	C	C
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.024	Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.025	Motif d'exclusion DSN	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.026	Statut d'emploi du salarié	O	O	I	I	O	O
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.028	Numéro interne employeur public	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	C	C	I	I	C	I
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	I	C	I	I	C	I
S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.035	Code délégataire du risque maladie	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.036	Code emplois multiples	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.037	Code employeurs multiples	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	O	I	I	I	I	I
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	O	I	I	I	I	I
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECITA	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.044	Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.045	Rémunération au pourboire	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.048	Numéro de label « Prestataire de services du spectacle vivant »	C	I	I	I	C	I

S21.G00.40.049	Numéro de licence entrepreneur spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.051	Statut organisateur spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.052	[FP] Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.053	[FP] Nature du poste	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.054	[FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.055	Taux de travail à temps partiel	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.056	Code catégorie de service	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.057	[FP] Indice brut	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.058	[FP] Indice majoré	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.059	[FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.060	[FP] Indice brut d'origine	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.061	[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.062	[FP] Ancien employeur public	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.063	[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.064	[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.065	[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.066	[FP] Type de détachement	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.067	Genre de navigation	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.068	Taux de service actif	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.069	Niveau de Rémunération	C	I	I	I	I	I

		S21.G00.40.070	Echelon	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.071	Coefficient hiérarchique	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.072	Statut BOETH	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.073	Complément de dispositif de politique publique	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.074	Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.077	Collège (CNIEG)	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	C	I	I	I	I	C
S21.G00.41	Changements Contrat	S21.G00.41.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.002	Ancien statut du salarié (conventionnel)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.003	Ancien code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.004	Ancienne nature du contrat	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.005	Ancien dispositif de politique publique et conventionnel	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.006	Ancienne unité de mesure de la quotité de travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.007	Ancienne quotité de travail du contrat	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.008	Ancienne modalité d'exercice du temps de travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.010	Ancien complément de base au régime obligatoire	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.011	Ancien code convention collective applicable	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.012	SIRET ancien établissement d'affectation	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.013	Ancien identifiant du lieu de travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.014	Ancien numéro du contrat	C	N	N	N	N	N

S21.G00.41.016	Ancien motif de recours	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.017	Ancien taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.018	Ancien travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.019	Ancien code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.020	Ancien code complément PCS-ESE	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.022	Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.023	Ancien code caisse professionnelle de congés payés	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.024	Ancien code risque accident du travail	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.025	Ancien code statut catégoriel APECITA	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.027	Ancien salarié à temps partiel cotisant à temps plein	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.029	[FP] Ancien code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.030	[FP] Ancienne nature du poste	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.031	[FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.032	Ancien taux de travail à temps partiel	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.033	Ancien code catégorie de service	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.034	[FP] Ancien indice brut	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.035	[FP] Ancien indice majoré	C	N	N	N	N	N

S21.G00.41.036	[FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.037	[FP] Ancien indice brut d'origine	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.038	[FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.039	[FP] Ancien ancien employeur public	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.040	[FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.041	[FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.042	[FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.043	Ancien taux de service actif	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.044	Ancien niveau de rémunération	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.045	Ancien échelon	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.046	Ancien coefficient hiérarchique	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.047	Ancien genre de navigation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.048	Ancien statut BOETH	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.049	Ancien complément de dispositif de politique publique	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.050	Ancien cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.051	Ancienne catégorie de classement finale	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.052	Ancien code régime de base risque maladie	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.053	Ancien code régime de base risque vieillesse	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.054	Ancien identifiant du contrat d'engagement maritime	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.055	Ancien collège (CNIEG)	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.41.056	Ancienne forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.057	[FP] Ancien type de détachement	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.058	Ancien positionnement dans la convention collective	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.059	Ancien code régime de base risque accident du travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.060	Ancien statut d'emploi du salarié	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.061	Ancien code emplois multiples	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.062	Ancien code employeurs multiples	C	N	N	N	N	N
S21.G00.44	Assujettissement fiscal	S21.G00.44.001	Code taxe	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.44.002	Montant	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.44.003	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.50	Versement Individu	S21.G00.50.001	Date de versement	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.50.002	Rémunération nette fiscale	O	O	N	N	I	N
		S21.G00.50.003	Numéro de versement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.50.004	Montant net versé	O	O	N	N	I	N
		S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.009	Montant de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	O	I	N	N	I	N
S21.G00.51	Rémunération	S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	O	O	N	N	O	N

		S21.G00.51.010	Numéro du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.011	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.012	Nombre d'heures	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.013	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.014	[FP] Taux de rémunération de la situation administrative	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.51.015	Taux de conduite centrale nucléaire	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.016	Taux de majoration résidentielle	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.019	Taux de rémunération cotisée	C	C	N	N	C	N
S21.G00.52	Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.002	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.003	Date de début de la période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.52.006	Numéro du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	C	C	N	N	C	N
S21.G00.53	Activité	S21.G00.53.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.53.002	Mesure	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.53.003	Unité de mesure	C	C	N	N	C	N
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.54.002	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.54.003	Date de début de période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	C	C	N	N	C	N
S21.G00.55	Composant de versement	S21.G00.55.001	Montant versé	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.002	Type de population	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.003	Code d'affectation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.004	Période d'affectation	O	N	N	N	N	N

		S21.G00.55.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.56	Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.002	Type d'erreur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.009	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.013	Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.014	Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.015	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
S21.G00.60	Arrêt de travail	S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.004	Subrogation	C	N	O	I	I	N
		S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	C	N	C	I	I	N

		S21.G00.60.007	IBAN	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.008	BIC	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.010	Date de la reprise	C	N	C	O	C	N
		S21.G00.60.011	Motif de la reprise	C	N	C	O	C	N
		S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	I	N	C	C	I	N
		S21.G00.60.600	SIRET Centralisateur	C	N	C	C	I	N
S21.G00.62	Fin de contrat	S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.004	Date de signature de la convention de rupture	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	C	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.008	Transaction en cours	I	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.011	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.014	Statut particulier du salarié	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.016	Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.62.018	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul PAP	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	C	I	N	N	I	N

		S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	I	I	N	N	O	N
S21.G00.63	Préavis de fin de contrat	S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	N	O	N	N	O	N
		S21.G00.63.002	Date de début de préavis	N	C	N	N	C	N
		S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	N	C	N	N	C	N
S21.G00.65	Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.001	Motif de suspension	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	O	N	N	N	O	I
		S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.65.004	[FP] Position de détachement	C	N	N	N	I	C
		S21.G00.65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	C	N	N	N	C	C
S21.G00.66	Temps partiel Thérapeutique	S21.G00.66.001	Date de début	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.66.002	Date de fin	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.66.003	Montant	O	N	N	N	N	N
S21.G00.70	Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.004	Code option retenue par le salarié	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.005	Code population de rattachement	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.007	Nombre d'enfants à charge	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.009	Nombre d'ayants-droit	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.010	Nombre d'ayants-droit autres (ascendants, collatéraux...)	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation	O	N	N	N	O	I
		S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.70.014	Date de début de l'affiliation	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	C	N	N	N	C	C

S21.G00.71	Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.71.003	Référence adhésion employeur	C	I	N	N	I	N
S21.G00.72	Affiliation à tort à un régime de retraite complémentaire	S21.G00.72.001	Code régime Retraite Complémentaire déclaré à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S21.G00.73	Ayant-droit	S21.G00.73.001	Régime local Alsace-Moselle	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.002	Code option	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.003	Type	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.73.004	Date de début de rattachement à l'ouvrant-droit	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.005	Date de naissance	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.73.006	Nom de famille	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.008	NIR ouvrant-droit régime de base maladie	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.009	Prénoms	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.73.010	Code organisme d'affiliation à l'assurance maladie	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.73.011	Date de fin de rattachement à l'ouvrant-droit	C	N	N	N	C	N
S21.G00.78	Base assujettie	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.004	Montant	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	C	N	N	N	I	N
		S21.G00.78.006	Numéro du contrat	C	N	N	N	I	N
		S21.G00.78.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	I	N
S21.G00.79	Composant de base assujettie	S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.79.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N

S21.G00.81	Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.003	Montant d'assiette	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.004	Montant de cotisation	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.005	Code INSEE commune	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	I	N
		S21.G00.81.007	Taux de cotisation	C	N	N	N	C	N
S21.G00.82	Cotisation établissement	S21.G00.82.001	Valeur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.002	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.83	Période d'affiliation à tort à un régime de retraite complémentaire	S21.G00.83.001	Date de début de période déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
S21.G00.84	Base assujettie déclarée à tort pour un régime de retraite complémentaire	S21.G00.84.001	Code de base assujettie déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.004	Montant déclaré à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.005	Numéro du contrat rattaché à la base assujettie déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S21.G00.85	Lieu de travail ou établissement utilisateur	S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.85.002	Code APET	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.003	Numéro, extension, nature, libellé de voie	C	N	N	N	C	C

		S21.G00.85.004	Code postal	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.005	Localité	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.006	Code Pays	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.007	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.008	Complément de la localisation de la construction	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.009	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.010	Nature juridique	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.85.011	Code INSEE commune	C	N	N	N	C	C
S21.G00.86	Ancienneté	S21.G00.86.001	Type	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.002	Unité de mesure	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.003	Valeur	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.005	Numéro du contrat	O	N	N	N	O	O
S21.G00.95	Base assujettie déclarée à tort pour un régime de base risque maladie, AT/MP ou vieillesse	S21.G00.95.001	Code de base assujettie déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.004	Montant déclaré à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.005	Numéro du contrat rattaché à la base assujettie déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S89.G00.32	Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.001	Profession ou qualité	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.002	Nom du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.004	Siren du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.005	Nic du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.006	Raison sociale du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N

		S89.G00.32.007	Complément de localisation de la construction	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.009	Code INSEE de la commune	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.011	Code postal	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.012	Localité	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.013	Code pays	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.014	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.015	Code taux réduit ou dispense de retenue à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.016	Montant TVA droits d'auteurs	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.017	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S89.G00.33	Avantages en nature	S89.G00.33.001	Code type avantage en nature	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.33.002	Montant avantage en nature	O	N	N	N	N	N
S89.G00.35	Prise en charge des indemnités	S89.G00.35.001	Code modalité de prise en charge des indemnités	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.35.002	Montant de l'indemnité	O	N	N	N	N	N
S89.G00.43	Rémunérations	S89.G00.43.001	Code type de la rémunération	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.43.002	Montant de la rémunération	O	N	N	N	N	N
S89.G00.67	Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.001	NIR	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.003	Montant de droit supplémentaire acquis	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.004	Pourcentage de droit supplémentaire acquis	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S89.G00.87	Actions gratuites	S89.G00.87.001	Code contexte	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.002	Nombre d'actions	O	N	N	N	N	N

		S89.G00.87.003	Valeur unitaire de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.005	Date d'attribution	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
S89.G00.88	Options sur titres (stock options)	S89.G00.88.001	Code contexte	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.002	Nombre d'options	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.003	Valeur unitaire de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.004	Prix de souscription de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.006	Date d'attribution	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
S89.G00.89	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.001	Nombre de titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.002	Prix d'acquisition des titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.003	Valeur unitaire des titres au jour de l'exercice des bons	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.004	Fraction du gain de source française	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.006	Durée d'exercice de l'activité du bénéficiaire dans l'entreprise	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N

S89.G00.91	Individu non salarié	S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.002	Nom de famille	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.003	Nom d'usage	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.004	Prénoms	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.005	Sexe	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.006	Date de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.007	Lieu de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.009	Code postal	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.010	Localité	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.011	Code pays	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.012	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.013	Complément de la localisation de la construction	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.014	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.015	Adresse mél	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.016	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.017	Statut du salarié (conventionnel)	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.019	Code département de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.020	Code pays de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	C
S89.G00.92	Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.001	Type	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.002	Code de base spécifique	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.003	Montant	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.004	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N

		S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.006	Montant net fiscal du revenu versé	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.007	Taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.009	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.011	Date de versement	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.012	Montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.013	Montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.014	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit du montant net fiscal du revenu versé)	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.015	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S89.G00.93	Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.001	Mois de l'erreur	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.002	Type d'erreur	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.003	Régularisation du montant net fiscal du revenu versé	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.004	Montant net fiscal du revenu versé le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.009	Régularisation du montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N

		S89.G00.93.010	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit du montant net fiscal du revenu versé)	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.011	Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.013	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
S89.G00.94	Cotisation Individu non salarié	S89.G00.94.001	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.94.002	Montant de cotisation	O	N	N	N	N	N
S90.G00.90	Total de l'envoi	S90.G00.90.001	Nombre total de rubriques	O	O	O	O	O	O
		S90.G00.90.002	Nombre de DSN	O	O	O	O	O	O

Après

Bloc		Rubrique		01 - DSN mensuelle	02 - Signalement fin de	04 - Signalement arrêt de	05 - Signalement reprise	07 - Signalement fin de	08 - Signalement
Id bloc	Libellé bloc	Id rubrique	Libellé rubrique						
S10.G00.00	Envoi	S10.G00.00.001	Nom du logiciel utilisé	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.002	Nom de l'éditeur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.003	Numéro de version du logiciel utilisé	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.00.004	Code de conformité en pré-contrôle	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.00.005	Code envoi du fichier d'essai ou réel	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.006	Numéro de version de la norme utilisée	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.007	Point de dépôt	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.00.008	Type de l'envoi	O	O	O	O	O	O
S10.G00.01	Emetteur	S10.G00.01.001	Siren de l'émetteur de l'envoi	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.003	Nom ou raison sociale de l'émetteur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.01.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.005	Code postal	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.006	Localité	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.007	Code pays	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.008	Code de distribution à l'étranger	C	C	C	C	C	C

		S10.G00.01.009	Complément de la localisation de la construction	C	C	C	C	C	C
		S10.G00.01.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C	C	C	C	C
S10.G00.02	Contact émetteur	S10.G00.02.001	Code civilité	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.002	Nom et prénom de la personne à contacter	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.004	Adresse mél du contact émetteur	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.005	Adresse téléphonique	O	O	O	O	O	O
		S10.G00.02.006	Adresse fax	C	C	C	C	C	C
S20.G00.05	Déclaration	S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.002	Type de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.004	Numéro d'ordre de la déclaration	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	O	I	I	I	I	I
		S20.G00.05.006	Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée	I	C	C	C	C	C
		S20.G00.05.007	Date de constitution du fichier	O	O	O	O	O	O
		S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	O	I	I	I	I	I
		S20.G00.05.009	Identifiant métier	C	C	C	C	C	C
		S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	O	O	I	I	O	I
		S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	I	I	I	I	I	O
		S20.G00.05.012	Dernier SIRET connu pour ancien numéro de contrat	I	I	I	I	I	C
S20.G00.07	Contact chez le déclaré	S20.G00.07.001	Nom et prénom du contact	O	N	O	O	O	O
		S20.G00.07.002	Adresse téléphonique	O	N	O	O	O	O
		S20.G00.07.003	Adresse mél du contact	O	N	O	O	O	O
		S20.G00.07.004	Type	O	N	O	O	O	O

S20.G00.08	Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré »	S20.G00.08.001	Code caisse	O	N	N	N	N	N
S21.G00.06	Entreprise	S21.G00.06.001	SIREN	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.06.002	NIC du siège	C	C	C	C	C	C
		S21.G00.06.003	Code APEN	O	I	I	I	O	I
		S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.005	Code postal	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.006	Localité	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.009	Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.06.010	Code pays	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.06.015	Code convention collective applicable	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11	Etablissement	S21.G00.11.001	NIC	O	O	O	O
S21.G00.11.002	Code APET			O	I	I	I	O	O
S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.004	Code postal			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.005	Localité			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie			C	C	C	C	C	C
S21.G00.11.008	Effectif de fin de période déclarée de l'établissement			C	I	I	I	I	I

		S21.G00.11.009	Type de rémunération soumise à contributions d'Assurance chômage pour expatriés	C	C	I	I	C	I
		S21.G00.11.015	Code pays	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	C	I	I	I	C	I
		S21.G00.11.019	Date d'effet de l'adhésion au dispositif TESE/CEA	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11.020	Date d'effet de la sortie du dispositif TESE/CEA	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.11.022	Code convention collective principale	O	C	I	I	C	I
		S21.G00.11.023	Opérateur de compétences (OPCO)	C	I	I	I	I	I
S21.G00.12	Coordonnées bancaires spécifiques	S21.G00.12.001	Type d'usage	O	N	N	N	N	O
		S21.G00.12.002	BIC	C	N	N	N	N	C
		S21.G00.12.003	IBAN	O	N	N	N	N	O
S21.G00.13	Complément OETH	S21.G00.13.001	Accord agréé OETH	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.002	Type BOETH externe	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.003	Nombre BOETH externe	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.15	Adhésion Prévoyance	S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	C	C	C	C	C	C
		S21.G00.15.004	Personnel couvert	O	I	I	I	I	I
		S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	O	O	O	O	O	O
S21.G00.16	Changements destinataire Adhésion Prévoyance	S21.G00.16.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.16.002	Ancien Code organisme de Prévoyance	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.16.003	Ancien Code délégataire de gestion	C	N	N	N	N	N
S21.G00.20	Versement Organisme de Protection Sociale	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.20.003	BIC	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.004	IBAN	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.005	Montant du versement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.010	Mode de paiement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.011	Date de paiement	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.012	SIRET Payeur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.20.013	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.22	Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.23	Cotisation agrégée	S21.G00.23.001	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.003	Taux de cotisation	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.004	Montant d'assiette	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.005	Montant de cotisation	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.006	Code INSEE commune	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.23.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.30	Individu	S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	C	C	C	C	C
		S21.G00.30.002	Nom de famille	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.30.003	Nom d'usage	C	C	C	C	C	C

		S21.G00.30.004	Prénoms	O	O	O	O	O	O		
		S21.G00.30.005	Sexe	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.006	Date de naissance	O	O	O	O	O	O		
		S21.G00.30.007	Lieu de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.009	Code postal	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.010	Localité	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.011	Code pays	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.013	Codification UE	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.014	Code département de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.015	Code pays de naissance	O	I	I	I	O	O		
		S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.018	Adresse mél	C	I	I	I	C	C		
		S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	C	C	C	C	C		
		S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	C	C	C	C	C	C		
		S21.G00.30.022	Statut à l'étranger au sens fiscal	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.023	Cumul emploi retraite	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.024	Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.30.025	Niveau de diplôme préparé par l'individu	C	I	I	I	I	C		
		S21.G00.31	Changements individu	S21.G00.31.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.008	Ancien NIR	C	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.009	Ancien nom de famille	C	N	N	N	N	N
				S21.G00.31.010	Anciens prénoms	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.31.011	Ancienne date de naissance	C	N	N	N	N	N
S21.G00.34	Compte Professionnel de Prévention (Ex-Pénibilité)	S21.G00.34.001	Facteur d'exposition	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.34.002	Numéro du contrat	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.34.003	Année de rattachement	O	N	N	N	N	N
S21.G00.40	Contrat (Contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.001	Date de début du contrat	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.007	Nature du contrat	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.009	Numéro du contrat	O	O	O	O	O	O
		S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	O	C	C	C	O	O
		S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	O	I	I	I	O	O
		S21.G00.40.021	Motif de recours	C	I	I	I	C	C

S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	C	C	I	I	C	C
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.024	Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.025	Motif d'exclusion DSN	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.026	Statut d'emploi du salarié	O	O	I	I	O	O
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.028	Numéro interne employeur public	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	C	C	I	I	C	I
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	I	C	I	I	C	I
S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.035	Code délégataire du risque maladie	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.036	Code emplois multiples	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.037	Code employeurs multiples	O	I	I	I	O	O
S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	O	I	I	I	I	I
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	O	I	I	I	I	I
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECITA	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.044	Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.045	Rémunération au pourboire	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	C	I	I	I	C	C
S21.G00.40.048	Numéro de label « Prestataire de services du spectacle vivant »	C	I	I	I	C	I

S21.G00.40.049	Numéro de licence entrepreneur spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.051	Statut organisateur spectacle	C	I	I	I	C	I
S21.G00.40.052	[FP] Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.053	Nature du poste	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.054	[FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.055	Taux de travail à temps partiel	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.056	Code catégorie de service	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.057	[FP] Indice brut	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.058	[FP] Indice majoré	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.059	[FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.060	[FP] Indice brut d'origine	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.061	[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.062	[FP] Ancien employeur public	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.063	[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.064	[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.065	[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.066	[FP] Type de détachement	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.067	Genre de navigation	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.068	Taux de service actif	C	I	I	I	I	I
S21.G00.40.069	Niveau de rémunération	C	I	I	I	I	I

		S21.G00.40.070	Echelon	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.071	Coefficient hiérarchique	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.072	Statut BOETH	C	I	I	I	C	C
		S21.G00.40.073	Complément de dispositif de politique publique	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.074	Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.077	Collège (CNIÉG)	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	C	I	I	I	I	C
		S21.G00.40.079	Grade	C	I	I	I	I	I
		S21.G00.40.080	[FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI)	C	I	I	I	I	C
S21.G00.40.081	FINESS géographique	C	I	I	I	I	I		
S21.G00.41	Changements Contrat	S21.G00.41.001	Date de la modification	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.002	Ancien statut du salarié (conventionnel)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.003	Ancien code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.004	Ancienne nature du contrat	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.005	Ancien dispositif de politique publique et conventionnel	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.006	Ancienne unité de mesure de la quotité de travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.007	Ancienne quotité de travail du contrat	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.008	Ancienne modalité d'exercice du temps de travail	C	N	N	N	N	N

S21.G00.41.010	Ancien complément de base au régime obligatoire	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.011	Ancien code convention collective applicable	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.012	SIRET ancien établissement d'affectation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.013	Ancien identifiant du lieu de travail	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.014	Ancien numéro du contrat	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.016	Ancien motif de recours	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.017	Ancien taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.018	Ancien travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.019	Ancien code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.020	Ancien code complément PCS-ESE	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.022	Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.023	Ancien code caisse professionnelle de congés payés	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.024	Ancien code risque accident du travail	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.025	Ancien code statut catégoriel APECITA	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.027	Ancien salarié à temps partiel cotisant à temps plein	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.029	[FP] Ancien code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.030	Ancienne nature du poste	C	N	N	N	N	N

S21.G00.41.031	[FP] Ancienne quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.032	Ancien taux de travail à temps partiel	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.033	Ancien code catégorie de service	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.034	[FP] Ancien indice brut	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.035	[FP] Ancien indice majoré	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.036	[FP] Ancienne nouvelle bonification indiciaire (NBI)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.037	[FP] Ancien indice brut d'origine	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.038	[FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.039	[FP] Ancien ancien employeur public	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.040	[FP] Ancien indice brut d'origine ancien salarié employeur public	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.041	[FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.042	[FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.043	Ancien taux de service actif	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.044	Ancien niveau de rémunération	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.045	Ancien échelon	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.046	Ancien coefficient hiérarchique	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.047	Ancien genre de navigation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.048	Ancien statut BOETH	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.049	Ancien complément de dispositif de politique publique	C	N	N	N	N	N
S21.G00.41.050	Ancien cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.41.051	Ancienne catégorie de classement finale	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.052	Ancien code régime de base risque maladie	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.053	Ancien code régime de base risque vieillesse	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.054	Ancien identifiant du contrat d'engagement maritime	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.055	Ancien collègue (CNI EG)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.056	Ancienne forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.057	[FP] Ancien type de détachement	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.058	Ancien positionnement dans la convention collective	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.059	Ancien code régime de base risque accident du travail	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.060	Ancien statut d'emploi du salarié	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.061	Ancien code emplois multiples	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.062	Ancien code employeurs multiples	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.063	Ancien grade	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.064	[FP] Ancien indice complément de traitement indiciaire (CTI)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.41.065	Ancien FINESS géographique	C	N	N	N	N	N
S21.G00.44	Assujettissement fiscal	S21.G00.44.001	Code taxe	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.44.002	Montant	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.44.003	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.44.004	Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage	C	N	N	N	N	N
S21.G00.50	Versement Individu	S21.G00.50.001	Date de versement	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.50.002	Rémunération nette fiscale	O	O	N	N	I	N
		S21.G00.50.003	Numéro de versement	C	C	N	N	C	N

		S21.G00.50.004	Montant net versé	O	O	N	N	I	N
		S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.009	Montant de prélèvement à la source	O	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	O	I	N	N	I	N
S21.G00.51	Rémunération	S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.010	Numéro du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.011	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.012	Nombre d'heures	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.013	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.51.014	[FP] Taux de rémunération de la situation administrative	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.51.015	Taux de conduite centrale nucléaire	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.016	Taux de majoration	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.019	Taux de rémunération cotisée	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.51.020	Taux de majoration ex-apprenti/ex-élève	C	I	N	N	I	N
S21.G00.52	Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.002	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.003	Date de début de la période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.52.006	Numéro du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	C	C	N	N	C	N

S21.G00.53	Activité	S21.G00.53.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.53.002	Mesure	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.53.003	Unité de mesure	C	C	N	N	C	N
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.001	Type	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.54.002	Montant	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.54.003	Date de début de période de rattachement	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	C	C	N	N	C	N
S21.G00.55	Composant de versement	S21.G00.55.001	Montant versé	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.002	Type de population	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.003	Code d'affectation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.004	Période d'affectation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.55.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.56	Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.002	Type d'erreur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.009	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	N	N	N	N	N
		S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N

		S21.G00.56.015	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
S21.G00.60	Arrêt de travail	S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	O	N	O	O	O	N
		S21.G00.60.004	Subrogation	C	N	O	I	I	N
		S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.007	IBAN	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.008	BIC	C	N	C	I	I	N
		S21.G00.60.010	Date de la reprise	C	N	C	O	C	N
		S21.G00.60.011	Motif de la reprise	C	N	C	O	C	N
		S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	I	N	C	C	I	N
		S21.G00.60.600	SIRET Centralisateur	C	N	C	C	I	N
S21.G00.62	Fin de contrat	S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.004	Date de signature de la convention de rupture	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	C	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.008	Transaction en cours	I	O	N	N	O	N
		S21.G00.62.011	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.014	Statut particulier du salarié	I	C	N	N	C	N

		S21.G00.62.016	Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif	C	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.62.018	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul PAP	I	C	N	N	C	N
		S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	C	I	N	N	I	N
		S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	I	I	N	N	O	N
S21.G00.63	Préavis de fin de contrat	S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	N	O	N	N	O	N
		S21.G00.63.002	Date de début de préavis	N	C	N	N	C	N
		S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	N	C	N	N	C	N
S21.G00.65	Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.001	Motif de suspension	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	O	N	N	N	O	I
		S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.65.004	[FP] Position de détachement	C	N	N	N	I	C
		S21.G00.65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension	C	N	N	N	C	C
S21.G00.66	Temps partiel Thérapeutique	S21.G00.66.001	Date de début	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.66.002	Date de fin	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.66.003	Montant	O	N	N	N	N	N
S21.G00.70	Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.004	Code option retenue par le salarié	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.005	Code population de rattachement	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.007	Nombre d'enfants à charge	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.009	Nombre d'ayants-droit	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.010	Nombre d'ayants-droit autres (ascendants, collatéraux...)	C	N	N	N	C	C

		S21.G00.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation	O	N	N	N	O	I
		S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.70.014	Date de début de l'affiliation	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	C	N	N	N	C	C
S21.G00.71	Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	O	O	N	N	O	N
		S21.G00.71.003	Référence adhésion employeur	C	I	N	N	I	N
S21.G00.72	Affiliation à tort à un régime de retraite complémentaire	S21.G00.72.001	Code régime Retraite Complémentaire déclaré à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S21.G00.73	Ayant-droit	S21.G00.73.001	Régime local Alsace-Moselle	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.002	Code option	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.003	Type	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.73.004	Date de début de rattachement à l'ouvrant-droit	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.005	Date de naissance	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.73.006	Nom de famille	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.008	NIR ouvrant-droit régime de base maladie	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.009	Prénoms	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.73.010	Code organisme d'affiliation à l'assurance maladie	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.73.011	Date de fin de rattachement à l'ouvrant-droit	C	N	N	N	C	C
S21.G00.78	Base assujettie	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.004	Montant	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	C	N	N	N	I	N

		S21.G00.78.006	Numéro du contrat	C	N	N	N	I	N
		S21.G00.78.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	I	N
S21.G00.79	Composant de base assujettie	S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.79.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.81	Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	O	N	N	N	O	N
		S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.003	Montant d'assiette	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.004	Montant de cotisation	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.005	Code INSEE commune	C	N	N	N	C	N
		S21.G00.81.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	I	N
		S21.G00.81.007	Taux de cotisation	C	N	N	N	C	N
S21.G00.82	Cotisation établissement	S21.G00.82.001	Valeur	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.002	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.82.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N
S21.G00.83	Période d'affiliation à tort à un régime de retraite complémentaire	S21.G00.83.001	Date de début de période déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
S21.G00.84	Base assujettie déclarée à tort pour un régime de retraite complémentaire	S21.G00.84.001	Code de base assujettie déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.84.004	Montant déclaré à tort	O	N	N	N	N	N

		S21.G00.84.005	Numéro du contrat rattaché à la base assujettie déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S21.G00.85	Lieu de travail ou établissement utilisateur	S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.85.002	Code APET	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.003	Numéro, extension, nature, libellé de voie	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.004	Code postal	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.005	Localité	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.006	Code Pays	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.007	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.008	Complément de la localisation de la construction	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.009	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	C	C
		S21.G00.85.010	Nature juridique	O	N	N	N	O	O
S21.G00.85.011	Code INSEE commune	C	N	N	N	C	C		
S21.G00.86	Ancienneté	S21.G00.86.001	Type	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.002	Unité de mesure	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.003	Valeur	O	N	N	N	O	O
		S21.G00.86.005	Numéro du contrat	O	N	N	N	O	O
S21.G00.95	Base assujettie déclarée à tort pour un régime de base risque maladie, AT/MP ou vieillesse	S21.G00.95.001	Code de base assujettie déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.004	Montant déclaré à tort	O	N	N	N	N	N
		S21.G00.95.005	Numéro du contrat rattaché à la base assujettie déclarée à tort	C	N	N	N	N	N
S89.G00.32	Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.001	Profession ou qualité	O	N	N	N	N	N

		S89.G00.32.002	Nom du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.004	Siren du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.005	Nic du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.006	Raison sociale du bénéficiaire des honoraires	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.007	Complément de localisation de la construction	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.009	Code INSEE de la commune	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.011	Code postal	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.012	Localité	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.013	Code pays	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.014	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.015	Code taux réduit ou dispense de retenue à la source	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.016	Montant TVA droits d'auteurs	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.32.017	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S89.G00.33	Avantages en nature	S89.G00.33.001	Code type avantage en nature	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.33.002	Montant avantage en nature	O	N	N	N	N	N
S89.G00.35	Prise en charge des indemnités	S89.G00.35.001	Code modalité de prise en charge des indemnités	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.35.002	Montant de l'indemnité	O	N	N	N	N	N
S89.G00.43	Rémunérations	S89.G00.43.001	Code type de la rémunération	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.43.002	Montant de la rémunération	O	N	N	N	N	N
S89.G00.67		S89.G00.67.001	NIR	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N

	Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.003	Montant de droit supplémentaire acquis	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.004	Pourcentage de droit supplémentaire acquis	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	O	N	N	N	N	N
S89.G00.87	Actions gratuites	S89.G00.87.001	Code contexte	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.002	Nombre d'actions	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.003	Valeur unitaire de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.005	Date d'attribution	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
S89.G00.88	Options sur titres (stock options)	S89.G00.88.001	Code contexte	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.002	Nombre d'options	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.003	Valeur unitaire de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.004	Prix de souscription de l'action	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.006	Date d'attribution	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
S89.G00.89	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.001	Nombre de titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.002	Prix d'acquisition des titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.003	Valeur unitaire des titres au jour de l'exercice des bons	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.004	Fraction du gain de source française	O	N	N	N	N	N

		S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.006	Durée d'exercice de l'activité du bénéficiaire dans l'entreprise	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N
S89.G00.91	Individu non salarié	S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.002	Nom de famille	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.003	Nom d'usage	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.004	Prénoms	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.005	Sexe	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.006	Date de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.007	Lieu de naissance	O	N	N	N	N	O
		S89.G00.91.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.009	Code postal	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.010	Localité	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.011	Code pays	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.012	Code de distribution à l'étranger	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.013	Complément de la localisation de la construction	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.014	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.015	Adresse mél	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.016	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	N	N	N	N	C
		S89.G00.91.017	Statut du salarié (conventionnel)	C	N	N	N	N	C
S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	C	N	N	N	N	C		
S89.G00.91.019	Code département de naissance	O	N	N	N	N	O		
S89.G00.91.020	Code pays de naissance	O	N	N	N	N	O		

		S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	C	N	N	N	N	N	C
S89.G00.92	Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.001	Type	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.002	Code de base spécifique	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.003	Montant	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.004	Date de début de période de rattachement	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.006	Montant net fiscal du revenu versé	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.007	Taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.009	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.011	Date de versement	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.012	Montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.013	Montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.014	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit du montant net fiscal du revenu versé)	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.92.015	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	C	N	N	N	N	N	N
S89.G00.93	Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.001	Mois de l'erreur	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.002	Type d'erreur	O	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.003	Régularisation du montant net fiscal du revenu versé	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.004	Montant net fiscal du revenu versé le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	N	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N	N

		S89.G00.93.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.009	Régularisation du montant soumis au PAS	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.010	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit du montant net fiscal du revenu versé)	C	N	N	N	N	N
		S89.G00.93.013	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	C	N	N	N	N	N
S89.G00.94	Cotisation Individu non salarié	S89.G00.94.001	Code de cotisation	O	N	N	N	N	N
		S89.G00.94.002	Montant de cotisation	O	N	N	N	N	N
S90.G00.90	Total de l'envoi	S90.G00.90.001	Nombre total de rubriques	O	O	O	O	O	O
		S90.G00.90.002	Nombre de DSN	O	O	O	O	O	O

Tableau des invocations

Avant

Identifiant de rubrique	Intitulé de rubrique	Contrôle	01 - DSN mensuelle	02 - Signalement fin de contrat de travail	04 - Signalement arrêt de travail	05 - Signalement reprise suite à arrêt	07 - Signalement fin de contrat de travail unique	08 - Signalement amorçage
S10.G00.00.008	Type de l'envoi	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.005	Code postal	CCH-12	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.006	Localité	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-11	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-13	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-14	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-15	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	SIG-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S20.G00.05.009	Identifiant métier	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-11	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-12	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-13	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-14	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.012	Dernier SIRET connu pour ancien numéro de contrat	CCH-11	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.06.005	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.06.006	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.004	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.005	Localité	CCH-11	Oui						
S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.019	Date d'effet de l'adhésion au dispositif TESE/CEA	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-12	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.13.003	Nombre BOETH externe	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-11	Oui						
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-11	Oui						
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-12	Oui						
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-13	Oui						
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-14	Oui						
S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	CCH-11	Oui						
S21.G00.16.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.20.003	BIC	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.004	IBAN	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.004	IBAN	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.005	Montant du versement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.005	Montant du versement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.013	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.23.006	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.23.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-16	Oui						
S21.G00.30.006	Date de naissance	CCH-11	Oui						
S21.G00.30.006	Date de naissance	CCH-12	Oui						
S21.G00.30.009	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.010	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.014	Code département de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui						
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui						
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.30.025	Niveau de diplôme préparé par l'individu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.31.001	Date de la modification	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.31.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.31.011	Ancienne date de naissance	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.34.001	Facteur d'exposition	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.34.002	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	CCH-15	Oui						

S21.G00.40.001	Date de début du contrat	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-19	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-20	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	SIG-19	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-12	Oui						
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	SIG-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECITA	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.052	[FP] Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.053	[FP] Nature du poste	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.054	[FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.057	[FP] Indice brut	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.058	[FP] Indice majoré	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.059	[FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.060	[FP] Indice brut d'origine	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.061	[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.062	[FP] Ancien employeur public	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.063	[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.064	[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.065	[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.066	[FP] Type de détachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.074	Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.001	Code taxe	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.001	Code taxe	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.003	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.001	Date de versement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.003	Numéro de versement	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.009	Montant de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.010	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.51.011	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-14	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	SIG-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	SIG-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.013	Montant	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.51.014	[FP] Taux de rémunération de la situation administrative	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-20	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-21	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-22	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-23	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-24	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-27	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-29	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-31	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-32	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-33	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.003	Date de début de la période de rattachement	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.006	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	SIG-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.53.001	Type	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.53.002	Mesure	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

S21.G00.53.002	Mesure	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-14	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.003	Code d'affectation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.004	Période d'affectation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-26	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-27	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	CCH-14	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non

S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	SIG-14	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.004	Subrogation	SIG-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	SIG-12	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	CCH-12	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.007	IBAN	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.008	BIC	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.010	Date de la reprise	CCH-11	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.010	Date de la reprise	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.010	Date de la reprise	SIG-13	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	CCH-11	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	SIG-13	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	SIG-14	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non

S21.G00.62.004	Date de signature de la convention de rupture	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.011	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.018	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul PAP	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-15	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-16	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.001	Motif de suspension	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.004	[FP] Position de détachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.66.002	Date de fin	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.014	Date de début de l'affiliation	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.003	Référence adhésion employeur	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.001	Code régime Retraite Complémentaire déclaré à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.73.004	Date de début de rattachement à l'ouvrant-droit	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.73.005	Date de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.73.011	Date de fin de rattachement à l'ouvrant-droit	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-18	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-19	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-23	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-24	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	SIG-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.004	Montant	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

S21.G00.81.003	Montant d'assiette	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.81.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-19	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-20	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-21	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-22	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-23	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-24	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.001	Date de début de période déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.002	Code APET	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.002	Code APET	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.004	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.005	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.85.011	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.003	Valeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.003	Valeur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.86.005	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S89.G00.32.001	Profession ou qualité	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.005	Nic du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.006	Raison sociale du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.011	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.012	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.017	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.005	Date d'attribution	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.005	Date d'attribution	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.006	Date d'attribution	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.006	Date d'attribution	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.006	Date de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.006	Date de naissance	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.009	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.010	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.019	Code département de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.92.001	Type	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.92.001	Type	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.006	Montant net fiscal du revenu versé	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.007	Taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.009	Identifiant du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.011	Date de versement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.013	Montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.015	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.001	Mois de l'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-19	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-20	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-21	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.009	Régularisation du montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.94.001	Code de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non



S89.G00.94.001

Code de cotisation

CCH-12

Oui

Non

Non

Non

Non

Non

Après

Identifiant de rubrique	Intitulé de rubrique	Contrôle	01 - DSN mensuelle	02 - Signalement fin de contrat de travail	04 - Signalement arrêté de travail	05 - Signalement reprise suite à arrêt	07 - Signalement fin de contrat de travail unique	08 - Signalement amorçage
S10.G00.00.008	Type de l'envoi	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.005	Code postal	CCH-12	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S10.G00.01.006	Localité	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-11	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-12	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-13	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-14	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-15	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.002	Type de la déclaration	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.006	Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée	CCH-12	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S20.G00.05.009	Identifiant métier	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-11	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-12	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-13	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	CCH-14	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S20.G00.05.012	Dernier SIRET connu pour ancien numéro de contrat	CCH-11	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.06.005	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.06.006	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.004	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.005	Localité	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.11.019	Date d'effet de l'adhésion au dispositif TESE/CEA	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-12	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.12.001	Type d'usage	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.13.003	Nombre BOETH externe	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-12	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-13	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	CCH-14	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	CCH-11	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.16.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.003	BIC	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.004	IBAN	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.004	IBAN	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.005	Montant du versement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.005	Montant du versement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.010	Mode de paiement	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.20.013	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.23.006	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.23.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui						
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-16	Oui						
S21.G00.30.006	Date de naissance	CCH-11	Oui						
S21.G00.30.006	Date de naissance	CCH-12	Oui						
S21.G00.30.009	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.010	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.014	Code département de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui						
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui						
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.30.025	Niveau de diplôme préparé par l'individu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.31.001	Date de la modification	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.31.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.31.011	Ancienne date de naissance	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.34.001	Facteur d'exposition	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.34.002	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	CCH-15	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-19	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	CCH-21	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	SIG-20	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-12	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.021	Motif de recours	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	SIG-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECITA	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.40.052	[FP] Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.053	Nature du poste	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.054	[FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.057	[FP] Indice brut	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.057	[FP] Indice brut	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.058	[FP] Indice majoré	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.059	[FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.060	[FP] Indice brut d'origine	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.060	[FP] Indice brut d'origine	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.061	[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.061	[FP] Indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.062	[FP] Ancien employeur public	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.063	[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.063	[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.064	[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.40.064	[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.065	[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.065	[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.066	[FP] Type de détachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.069	Niveau de rémunération	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.071	Coefficient hiérarchique	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.074	Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.40.080	[FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI)	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.080	[FP] Indice complément de traitement indiciaire (CTI)	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.40.081	FINESS géographique	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.001	Date de la modification	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.021	Ancienne date de début du contrat	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.44.001	Code taxe	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.001	Code taxe	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.003	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.44.004	Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.001	Date de versement	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.003	Numéro de versement	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.50.003	Numéro de versement	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.50.009	Montant de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.010	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-14	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.011	Type	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	SIG-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	SIG-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.013	Montant	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.51.014	[FP] Taux de rémunération de la situation administrative	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-20	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non

S21.G00.52.001	Type	CCH-21	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-22	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-24	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-27	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-29	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-31	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-32	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.001	Type	CCH-33	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.006	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	SIG-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.001	Type	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.002	Mesure	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.002	Mesure	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-14	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.53.003	Unité de mesure	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.003	Code d'affectation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.004	Période d'affectation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.55.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-26	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.002	Type d'erreur	CCH-27	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	CCH-14	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-13	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	SIG-14	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	SIG-12	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	CCH-12	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.007	IBAN	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.008	BIC	CCH-11	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.010	Date de la reprise	CCH-11	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

S21.G00.60.010	Date de la reprise	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.60.010	Date de la reprise	SIG-13	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.011	Motif de la reprise	CCH-12	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	CCH-11	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	SIG-13	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	SIG-14	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	SIG-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-13	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.004	Date de signature de la convention de rupture	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-15	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.011	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.62.018	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul PAP	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-12	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-11	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-15	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.002	Date de début de préavis	CCH-16	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	CCH-13	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	CCH-14	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.001	Motif de suspension	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.65.004	[FP] Position de détachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S21.G00.66.002	Date de fin	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.014	Date de début de l'affiliation	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CCH-12	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	SIG-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

S21.G00.71.003	Référence adhésion employeur	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.001	Code régime Retraite Complémentaire déclaré à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.72.002	Référence adhésion employeur déclarée à tort	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.73.004	Date de début de rattachement à l'ouvrant-droit	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.73.005	Date de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.73.011	Date de fin de rattachement à l'ouvrant-droit	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	CCH-24	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-18	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-19	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	SIG-23	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	SIG-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.004	Montant	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.78.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	SIG-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	SIG-19	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.79.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.001	Code de cotisation	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
S21.G00.81.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-21	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-22	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-23	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.002	Code de cotisation	CCH-24	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.82.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.001	Date de début de période déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.83.002	Date de fin de période déclarée à tort	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.002	Date de début de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.84.003	Date de fin de période de rattachement de la base déclarée à tort	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.002	Code APET	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.002	Code APET	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.004	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.005	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.85.011	Code INSEE commune	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.001	Type	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.003	Valeur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.003	Valeur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S21.G00.86.005	Numéro du contrat	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
S89.G00.32.001	Profession ou qualité	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.32.005	Nic du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.006	Raison sociale du bénéficiaire des honoraires	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.011	Code postal	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.012	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.32.017	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.001	NIR	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.005	Date d'attribution	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.005	Date d'attribution	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.006	Date d'attribution	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.88.006	Date d'attribution	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	SIG-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.006	Date de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.006	Date de naissance	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.009	Code postal	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.010	Localité	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.019	Code département de naissance	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
S89.G00.92.001	Type	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.001	Type	CCH-15	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement	SIG-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.006	Montant net fiscal du revenu versé	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.007	Taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.009	Identifiant du taux de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.011	Date de versement	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.013	Montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.92.015	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.001	Mois de l'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.001	Mois de l'erreur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-13	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-14	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-16	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-17	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-18	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-19	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-20	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.002	Type d'erreur	CCH-21	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.93.009	Régularisation du montant soumis au PAS	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.94.001	Code de cotisation	CCH-11	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
S89.G00.94.001	Code de cotisation	CCH-12	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non